

Le Folklore Brabançon

histoire et vie populaire

Juin 1985

N° 246

Periodique trimestriel

8

WISBIQUE
Archives

100

LE FOLKLORE BRABANÇON

Histoire et vie populaire

Juin 1985 - N° 246

Organe du Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la Province de Brabant.

Président : Francis DE HONDT, député permanent.

Vice-Présidents : Jacques MARCHAL et Claude ROTTHIER-BOELS, députés permanents.

Directeur : Gilbert MENNE.

Rédacteur : Myriam LECHÉNE.

Lay-out : Marc SCHOUPPE.

Prix au numéro : 70 F.

Cotisation 1985 (4 numéros) : 250 F.

Siège : rue du Marché-aux-Herbes, 61, 1000 Bruxelles.

Tél. : 02/519.07.50.

Bureaux ouverts de 8 h 30 à 17 h 00. Les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés.

C.C.P. du Service de Recherches Historiques et Folkloriques : 000-0025594-63.

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Toute la correspondance doit être adressée au Directeur.

Il existe une édition néerlandaise du « Folklore Brabançon » qui paraît également tous les trois mois et qui contient des articles originaux. Mêmes conditions d'abonnement.

Sommaire

Heurs et malheurs de Tirlemont, une des Chefs-Villes du Duché de Brabant, depuis le XIII ^e siècle jusqu'à la fin du Règne de Charles-Quint, par Paul DEWALHENS.....	p. 95
Brabant. Toponyme et Patronyme, par Roger BRABANT.....	117
L'Archange dans l'histoire, par W. Ch. BROU.....	129
Le moulin à vent de Schaerbeek, par Robert VAN DEN HAUTE.....	147
Histoire du Brabant, jusqu'aux Incursions des Normands, par Emile LOUSSE.....	160
De l'inutilité du paratonnerre, par Christian SPAPENS.....	187
De-ci de-là :	
— la vie à Bruxelles en 1830, par Albert BAILLY.....	195
— « Historium », un nouveau musée à Bruxelles.	

Le numéro 246 de la revue « De Brabantse Folklore » contient les articles suivants :

De notaris in de Tiense samenleving tijdens de middeleeuwen,
door Michel OOSTERBOSCH.

Aardewerk uit het Tiense museum,
door Marc MEURRENS.

Tiense sprokkel,
door Paul KEMPENEERS.

Het domain en de financiële politiek van de Tafel van de Heilige Geest van Tienen, 1735-1747,
door Diane BOTTU.

« Het Toreke ». De bewogen geschiedenis van het Tiense museum,
door Staf THOMAS.

André Van Noppen : Geschiedenis van de Tiense stadspolitie,
door Paul KEMPENEERS.

Heurs et malheurs de Tirlemont, une des Chefs-Villes du Duché de Brabant, depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du Règne de Charles Quint

par Paul DEWALHENS, Archiviste Honoraire

Le Prof. Em. Lousse écrit ce qui suit dans une étude sur *La Joyeuse Entrée en Brabant* parue dans *Le Folklore Brabançon*, n° 136, année 1957 : « Au point de vue de la solidarité des villes entre elles et de la croissance du pays de Brabant on a pu noter que, dès 1194, Anvers, Bruxelles, Louvain, Nivelles, Gembloux, Tirlemont, Léau, Liere et Jodoigne avaient une indépendance suffisamment caractérisée pour qu'elles puissent s'engager à refuser le service au duc dans certaines circonstances » (1).

Le Prof. Lousse dit encore que « Le Duc Henri II a légué en forme de testament politique, 22 janvier 1248, un certain nombre de règles de droit public, auxquelles les porte-paroles du pays de Brabant tout entier ont tenu dès cette époque, et qui furent maintenues par la suite : de faire traiter les Brabançons par sentence et par droit, de ne les taxer ni d'hommes ni d'argent sans leur consentement formel; bref, les fondements de la liberté civile et politique, tels qu'on les trouve, dès 1235 dans le droit de Louvain. Ces règles ont été fixées par Henri II lui-même et déjà — comme serment préparatoire à la joyeuse entrée? — par son fils qui devait se saisir des rênes huit jours après (2) (.....) ».

En Angleterre aussi bien qu'en Brabant, la liberté grandit de la nécessité constante d'affermir le pouvoir ».

(1) Référence à une étude de G. SMETS : *Henri I^{er}, duc de Brabant*

(2) « La Joyeuse Entrée (*Blijde Inkomst*) d'abord, c'est l'inauguration d'un prince, c'est-à-dire le joyeux événement. Le prince, lorsqu'il se rendait autrefois dans la capitale ou dans les principales villes de son pays, pour s'y faire inaugurer, confirmait sous serment la possession des offices, les privilèges constitués de ses sujets et, tout spécialement, ceux des bourgeois de la ville dans laquelle il se trouvait sur l'heure; en échange de quoi, ses sujets lui rendaient hommage comme à leur seigneur légitime et lui prôtaient serment de fidélité, ils lui remettaient aussi, ou lui promettaient, les dons de joyeux événement, l'aide ou droit telon, conformément à l'usage local. — Voir E. LOUSSE, ouvrage cité, à lire avec attention pour ses perspectives éclairantes sur la future Constitution Belge.

Sous Henri II le Magnanime (R. 1235-1248) et Henri III le Débonnaire (R. 1248-1261), Tirlémont eut une période commerciale active, agrémentée d'une saine et sage administration.

Le 24 juillet 1261, elle signait de commun accord avec les autres cités du Brabant, le Traité de Cortenberg, premier du nom, qui éliminait les difficultés qui avaient surgi lors du décès de Henri III, traité qui raffermissait l'alliance entre les villes pour une meilleure défense de leurs intérêts.

Disons, en passant, que Tirlémont, de 1250 à 1792, fut le chef-lieu d'une mairie ou quartier qui ne comptait pas moins de quatre villes : Tirlémont, Léau, Halen, Landen et soixante-douze villages. Elle prenait place après les quatre principales villes du Duché de Brabant : Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc, et fut reconnue comme *oppidum* à partir de 1194, étant à la fois endroit emmurillé et endroit affranchi. Il n'est pas douteux que c'est surtout le moment juridique qui est visé et reconnu dans cette dénomination.

Les *oppida* jouissaient des privilèges en raison principalement de leur rôle militaire. En effet : « Ils servent à défendre les frontières au point que, si les limites du duché viennent à être déplacées, de nouveaux *oppida* se créent, et les anciens, situés plus à l'intérieur, se déclassent » (7).

En 1288, Jean I le Victorieux (R. 1268-1294), fils de Henri III, gagnant la bataille de Woeringen, sur le Rhin, près Cologne, consacra la prédominance du Brabant en Lotharinge par la chute politique des archevêques de Cologne, et mit fin à l'hostilité des évêques de Liège. Du coup, il raffermissait la sécurité commerciale et posait les bases de notre unité nationale entre la mer et le Rhin en se faisant assurer la possession du Limbourg et d'une partie de la Meuse, réalisation du but qu'avait déjà poursuivi son ancêtre Henri I^{er}.

Pour couvrir les frais de la guerre les habitants du duché de Brabant avaient été taxés d'un vingtième sur ce qu'ils possédaient. Malgré l'énorme sacrifice consenti par le peuple, celui-ci sut encore recevoir avec largesse les milices qui rentraient au bercail.

La bannière de Tirlémont, où figurait saint Pierre, criblée de trous et de déchirures par les flèches et les lances ennemies, fut remise en dépôt à l'église Saint-Pierre de Grimde où les arbalétriers avaient leur autel.

(7) A. VERMEESCH - *Oppida en Brabant (1123-1355)*, in Album E. Loussa, Louvain, 1961 (tome 1)

Jean I, descendu au couvent des Dames Blanches, après avoir été complimenté par le magistrat de la cité, but à la santé de ses valeureux serviteurs. Puis, précédé de l'étendard du Brabant, et entouré de ses chevaliers, il fut conduit sous un dais empanaché jusqu'à la Collégiale Saint-Germain où le *Te Deum* fut chanté.

Nous savons que ce souverain accorda à Tirlémont des armoiries en récompense du comportement héroïque de ses archers et arbalétriers à cette bataille.

C'est vers 1290 qu'il autorisa la construction d'une chapelle à la gloire de la vierge Marie du Lac, en bordure de l'*Aspoel*, une mare, sur une partie de laquelle serait érigée plus tard l'église Notre-Dame au Lac (8).

Jean I donna encore aux Tirlémontois, ainsi qu'aux habitants de Léau, par une charte du 24 février 1291, entre autres avantages, le droit de s'administrer, de rendre justice, d'organiser des marchés publics, d'employer leurs poids et mesures, d'être exemptés de plusieurs impôts. Les autres villes du Brabant reçurent leur charte la même année, alors que Louvain bénéficiait de la sienne depuis 1290.

Le droit que reçurent nos villes d'élever un pilori montre avec pertinence qu'elles pratiquaient la haute justice ou justice criminelle à côté de la basse justice ou justice foncière, caractéristiques de toute cité importante de la féodalité.

Le chef-maieur, officier ou représentant du duc, Gilles vanden Berghe, fut élevé à la dignité de sénéchal de Brabant.

Jean I, regretté de tous, mourut le 3 mai 1294, des suites d'une blessure reçue pendant une joute pacifique à un tournoi en Champagne. Il fut inhumé à l'église des Récollets à Bruxelles, qui se trouvait à l'endroit où s'élève de nos jours la Bourse. Son tombeau ne fut jamais retrouvé.

Tirlémont devait ses principales ressources à la fabrication des étoffes de laine, des belles draperies et fines toiles, aux marchés de blés et de vins (la vigne disparaîtrait fin du XVII^{ème} siècle, la France imposant les siens), aux marchés de moutons, de fromage, et au transit des marchandises de l'Est à l'Ouest, et vice versa.

Depuis l'expulsion des Juifs de l'Angleterre, en 1290, et de la France, en 1306, des Juifs-lombards s'étaient installés à Tirlémont et avaient pris en main les transactions financières.

En 1306, le duc Jean II (R. 1294 à 1312) fixait le taux d'intérêt afin

(8) PAUL DEVALHENS - *L'Eglise Notre-Dame au Lac, à Tirlémont (Teneri), Gerle Dame du Golique Brabonçon* (éd. Librairie Encyclopédique S.A. Bruxelles 1985)

de réprimer les taux usuraires qui se chiffraient dans certains centres jusqu'à des 60 % l'an!

La plupart des Juifs habitaient le lieu-dit *Die Castelle* (1), près de l'écluse *Die Roese* (2) construite entre Gête et *Borggracht*, le fossé du château creusé en 1300, dérivation de la Gête, ou fossé de protection des remparts du sud de la ville. Ils y avaient construit *Het Jode Castelle* ou synagogue des Juifs, entre la deuxième et la troisième enceinte. Leurs comptoirs se trouvaient aux marchés au Fromage, aux Poulets, au Beurre ou dans la rue du Lombard qui rappelle encore leur séjour dans la ville (3).

**

La bataille des Eperons d'Or, 11 juillet 1302, où la chevalerie brabançonne et des Flandres fut écrasée en même temps que la chevalerie française par les *Klauwaerts* de la Flandre révoltée, eut un profond retentissement sur l'esprit des corporations.

Les revendications démocratiques s'imposaient de plus en plus dans le pays et se propageaient lentement sur tout le continent.

De rural et féodal l'esprit devenait communal, non sans orgueil et coups de gueules.

Les seigneurs et bourgeois ayant une fois de plus payé les dettes de leur souverain, celui-ci fut obligé de faire bénéficier le Brabant de la

(1) *Castelle* doit probablement son nom à un *castrum*, ancien établissement défensif gallo-romain.

(2) Corruption de *roesen*, faire du bruit.

(3) Au sujet des tables de change, il est intéressant de reproduire un extrait d'un article de MARINETTE BRUWIER, *L'Autonomie Communale en Belgique. II. Les Finances Communales au moyen âge (suite)*, paru dans le bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique, 13^{ème} année, n° 50, octobre 1959. « Les tables de change de nos ancêtres principalement appartenant aux princes qui les affermaient à des changeurs, des cens du pays. Ceux-ci travaillaient essentiellement leur activité au change, acceptaient de l'argent en dépôt, ne s'avançaient qu'avec prudence dans des opérations de prêt. À partir de la fin du XIII^{ème} siècle, les tables de prêt exercèrent pratiquement le monopole du prêt à intérêt. Leurs tenanciers, les Lombards, payèrent de lourdes redevances aux princes mais aussi aux villes. Ils se livrèrent à toutes les formes de prêt, procédèrent à des opérations de banque et de change, faisaient fructifier l'argent qu'on leur confiait. Nombre d'entre eux participèrent aussi à des transactions commerciales, déployant même leur activité dans le commerce du grain. Les Lombards installés dans des localités rurales prêtaient ce argent aux paysans sur leurs récoltes. Certains de leurs contrats stipulaient bien qu'ils ne pouvaient acheter du grain « à terme » mais pour recevoir les termes lointains, ce qui signifie payer immédiatement avant que le blé ne soit fourni, même parfois retardé. Il y avait d'autres moyens de fournir le prêt à intérêt, par exemple de fixer pour le grain un prix plus haut qu'au cours du jour. On pouvait ainsi reconnaître une dette supérieure à la somme reçue. Allant, l'intérêt prenait le nom de *overloose*, bientôt, en flamand *overloede* (considération) : c'était une sorte de caution. Allant encore, il se dissimulait dans des commissions ou dans des sommes payées à l'expiration d'un délai de remboursement fixé après à une date trop rapprochée. Mais, la complexité de nombreux villes mentionnait ouvertement les taux ou redevances, c'est-à-dire les intérêts. Le taux de l'intérêt, au général de 12% au 16^{ème} siècle, variait énormément par la suite, on rencontre du 14%, du 17%, du 24% et aussi du 45% ou du 50% et bien plus rarement du 6%. Il est curieux de voir les règlements locaux, tels le coutume de Bruges prohiber les « vilaines conventions » tout en fixant le taux maximum à 43 1/3%. À Orant, en 1486, on prévoyait même légalement du 60% ! Quant aux taux d'estompe des lettres de change, il était moins élevé, variant de 20 à 30%. Ces intérêts que nous qualifions encore d'usuraires s'expliquent en partie par la pénurie monétaire qui caractérisait particulièrement les XIV^{ème} et XV^{ème} siècles. La plupart des prêts consentis avaient, souvenons-nous, une assez courte durée dont l'intérêt était fixé à la somme. Seul dans quelques centres commerciaux, beaucoup d'entre eux étaient des prêts de consommation. Enfin, et ce phénomène se maintint longtemps encore, les plus importants des prêts négociés étaient incontestablement ceux que contractaient les pouvoirs publics, souverains et villes ».

première des grandes chartes constitutionnelles, la Charte de Cortenberg du 27 septembre 1312, deuxième du nom, qui permit d'envoyer à Tirlemont un délégué, Bruxelles trois délégués, Louvain trois délégués, Anvers un délégué, Bois-le-Duc un délégué et Léau un délégué au Conseil de l'Administration de la Nation. Il avait lieu de trois semaines en trois semaines à la résidence ducale de Cortenberg.

C'est la plus importante et la plus digne déclaration des droits de l'homme du duché de Brabant. Les délégués s'y rencontraient, avec quatre chevaliers du prince. En tout au nombre de quatorze (P.V. *Bats* : Tirlemont, T.I, p. 66).

Pendant ce temps la gilde des drapiers était devenue la plus puissante à Tirlemont. Elle exportait sa production vers la France, l'Allemagne et l'Angleterre. Son sceau qui reproduisait l'image de l'agneau pascal s'entourait des mots suivants : *Sigillum Guidae The-nensis*.

Fin 1297, Jean II confirmant la charte de Jean I du 24 février 1291, céda à la ville ses biens sous Grimde, notamment les prés du *Vredebroeck* ou *Tiensbroeck*, le long de la Gête, moyennant un cens annuel de cinq shellings de Louvain; la ville à son tour en céda le droit de pâture contre paiement à la Table du St-Ésprit de 42 placques par vache, avant la Saint-Jean, et de 21 après. Les veaux n'étaient gravés que de la moitié de la rétribution.

Les gens de métiers réunis portèrent le nom de *corps de métiers*, depuis 1303 jusqu'à la suppression par les Français en 1795 tandis que le nom de *gilde* fut donné aux drapiers et aux serments des archers, arbalétriers et arquebusiers. A partir de 1421 on entendait par *nations* la fédération de quelques corporations parentes qui servirent plus efficacement à l'exercice des droits politiques.

Il est plus que probable que ce sont les confréries religieuses qui ont donné corps à la plupart des métiers tirlemontais. A l'origine elles étaient composées de membres de différents métiers, mais furent, petit à petit, divisées en plusieurs autres confréries rassemblant dans chacune d'elles les artisans et ouvriers d'un même métier.

Après quelque temps les confrères comprirent que leur réunion pourrait également servir à leurs intérêts temporels, en marge de leurs intérêts et besoins spirituels.

Les métiers, du moment qu'ils sollicitèrent l'autorisation de rédiger leur statut de confrérie, allaient s'imposer comme personnes morales dans l'organisation de nos règlements intérieurs. La validation de leur existence par les autorités temporelles en fit des *corporations*, le statut

d'ordre privé ayant trait à l'organisation intérieure et la discipline corporative, tandis que le statut d'ordre public fixait les privilèges politiques et les services d'intérêt général (9).

Les ouvriers tisserands s'associèrent en premier lieu. Exploités par les fabricants de draps, leur but fut d'être reconnus juridiquement en tant qu'organisation publique dans la direction générale de la cité, aussi bien que celle des patriciens de la gilde des drapiers.

La lutte sourde et de plus en plus insidieuse des prolétaires qui désiraient avoir leur mot à dire dans les affaires publiques, allait lentement mais sûrement amener la classe possédante à reconnaître tacitement puis formellement la puissance de ces fraternités de métiers qui existaient jusqu'à la fin des Temps Modernes. Le patriciat, entretemps, organisa une police interurbaine contre les excitateurs à la révolte.

Ainsi, le 19 juin 1249, le magistrat de Tirlemont promettait-il à celui de Louvain de refuser l'hospitalité aux tisserands, foulons et autres gens de métiers mis en fuite à la suite d'une rébellion, et cela à titre de réciprocité. Un accord identique fut conclu, le 15 juillet 1249, entre Anvers et Tirlemont. Le filet tendu jusqu'à Bruxelles, Gand, Huy, Léau, Malines, Maastricht et St-Trond prouve avec pertinence que la démocratie était en pleine effervescence (10).

En 1303, les métiers de Tirlemont recevaient leur attribution politique. Ils purent déléguer à l'échevinat, pour chacun d'eux, deux membres à fonction consultative. Nous avons la preuve de leur personnalité civile dans le fait que les tanneurs possédaient une maison, voisine de « *Die Mortier* » au Forum (marché au bétail), en 1326, nommée en latin *Damus cordonum* (maison des cordonniers, savetiers, corroyeurs) (11), en flamand *Het Vetershuis* (maison des tanneurs).

(9) PAUL VERTESSSEN : *Het Ambachtswezen te Tienen* (Proefschrift aangeboden tot het bekomen van het diploma van Licentiaat in de Wijsbegeerte en Letteren, afdeling Moderne Geschiedenis, K.U.L. 1843) - Un corps ou une corporation au sens large, est un groupement composé d'individus accomplissant la même fonction sociale ayant des intérêts économiques semblables et jouissant d'un statut identique d'ordre juridique privé, lequel groupement est doté lui-même, sinon d'une personnalité, au moins d'un statut juridique propre, relevant de l'ordre corporatif pour tout ce qui concerne l'organisation intérieure et la discipline corporative, et relevant d'autre part de l'ordre public, pour tout ce qui a trait aux privilèges politiques et aux services d'intérêt général. (Em. LOUSSE : *Parlementarisme et Corporatisme ? Les Origines des assemblées d'Etats*, in *Revue Historique de Droit Français et Étranger*, série IV, 14, 1935, p. 898, note 1) - Voir PAUL VERTESSSEN, note 35, ouvrage cité.

(10) « J'ai indiqué rapidement que les premiers règlements des métiers ont été purement coutumiers. Cette formation coutumière implique que les règlements adoptés par le métier ont été acceptés par les métiers voisins et le milieu social dans son ensemble, par l'usage de la coutume est de nature paisiblement d'une série d'actes publics et répétés, qui n'ont pas soulevé de réactions sérieuses. Elle donne à ces règlements un caractère différent de celui d'un simple règlement intérieur, adopté par un groupe purement privé. Elle fait présumer que ces règlements tout en convenant au métier qui les adopte pour régler son activité, concordent aussi avec le bien commun du groupe social et avec l'idée qu'il se fait de l'exercice normal du métier. » (Fr. OLIVIER-MARTIN : *L'Organisation Corporative de la France d'ancien régime*, p. 208) - Voir PAUL VERTESSSEN, ouvrage cité.

(11) Archives communales (ouvrage n° 1235, F 126 R° et V°) - voir PAUL VERTESSSEN, ouvrage cité.

(12) F. DE RIDDER : *Geschiedenis der Sinten en Oorlogers Brabants van Tienen* (*Hagalands Gedenkschriften*, 1925, pp. 20-21).

Le 1^{er} octobre 1306, Jean II enlevait pour un temps toute capacité politique aux corporations tirlémontoises. Elles étaient composées d'apprentis, de compagnons et de maîtres. Ne disposant pas de capitaux elles restèrent soumises à la direction pratique des possédants, d'où une sourde et constante révolte. Si les artisans avaient leur mot à dire dans l'administration des cités, ils étaient encore loin d'avoir acquis leur épanouissement social, ni en raison influente, ni en force harmonieuse.

Par ce même document, le souverain reconnaissait que toute personne étrangère à la ville ayant acquis le droit de bourgeoisie avant 1306 et depuis lors pouvait se considérer comme habitant libre de la cité! Mince consolation, mais qui laissait la porte ouverte à de futurs desiderata!

*
**

Sous Jean III, qui eut un règne glorieux (1312-1355) en s'alliant à l'Angleterre et en signant avec la France une paix avantageuse en 1347, alors que Jean II pour des raisons économiques avait choisi le parti du roi de France seul, celui de Philippe le Bel, Tirlemont atteignait au summum de sa richesse.

Les tisserands achetaient la laine brute en Angleterre, vers 1337, notre pays ne pouvant en fournir en suffisance; ils fréquentaient les foires de Champagne et nouaient des relations avec les marchands de France.

En 1336 avec la Flandre, en 1339 avec le Hainaut, le Brabant signait des traités d'alliance et de commerce qui sanctionnèrent une politique généreuse où la bourgeoisie, appuyée par les princes, remplirait un rôle important. Des liens plus étroits furent créés entre les différentes provinces.

Tirlemont aurait eu à cette époque 27.000 habitants à peu près, ce qui est probablement un chiffre exagéré.

Plusieurs communautés religieuses instauraient en ses murs couvents, maisons hospitalières, léproseries. Le Béguinage, petite cité en marge de la grande, existait depuis 1244 environ (12).

Les ducs de Brabant avaient une résidence à Tirlemont, 'S *Hertogenhuys*, fréquentée par Jean II depuis le début du XIV^{ème} siècle, et que la duchesse Jeanne, fille de Jean III, céda en 1372 aux Frères de Notre-Dame du Mont Carmel (*Onze-Lieve-Vrouwbroeders*).

(12) P. DEWALFENS : *Le Béguinage de Tirlemont (Le Folklore Brabançon)*, n° 141, mars 1959.

Ces Carmes se chargèrent, à partir de 1380 (prenant la succession des chanoines de St-Germain) de l'instruction des jeunes gens, jusqu'en 1617, année où la direction de l'enseignement fut assumée par les Augustins.

*

La grande enceinte, projet orgueilleux, car on ne put jamais défendre une place forte aussi étendue, troisième du nom, fut réalisée, de 1360 à 1507; une partie des remparts était bâtie en pierre de taille, de la vieille porte de Louvain au fort du Slicksteen, en passant par les portes de Cabbeek et de Lintre, tandis que le restant du parcours, la partie la plus longue, n'était qu'élévation de terre précédée d'un fossé. On les appelait faux-remparts, *leugen vesten of schijnvesten*. L'enceinte était pourvue de huit portes :

- 1) la porte de Mulk ou d'Hoegaarden,
- 2) la porte d'Avendoren (à 200 m à peu près derrière l'actuelle station du chemin de fer),
- 3) la vieille porte de Louvain (à l'entrée de la Chaussée d'Aarschot),
- 4) la porte de Cabbeek (à la chaussée de Diest),
- 5) la porte de Lintre (à la chaussée d'Oplinter),
- 6) la porte du Roosmolen (au bout de l'actuelle rue de l'Abattoir),
- 7) la porte d'Hakendover ou de Maastricht (dans le haut de la rue d'Aandoren),
- 8) la porte de Jodoigne (au bout de l'actuelle rue de la Poterie).

Plusieurs tours et bastions furent accolés à cette enceinte.

D'après Gramaye⁽¹³⁾ dans ses *Antiquitates Belgicae, Themas*, p. 16, ouvrage paru en 1608, Tirlemont aurait compté à cette époque : 400 lainiers, 61 bouchers, 51 brasseurs, 48 pelletiers, 57 cordonniers, 112 tailleurs, 286 tisserands et foulons, 57 boulangers, 60 drapiers, 34 toiliers, 40 meuniers, 53 mégissiers ou chamoiseurs, 67 charpentiers et fabricants de meubles, quelques étainiers, des fondeurs de cloches, des dentellières, et un grand nombre de bourgeois aisés et des gens de la noblesse.

⁽¹³⁾ GRAMAYE Jean-Baptiste, né à Anvers vers 1576, mort à Lübeck en 1635. Professa la métaphysique et le droit à Louvain. Prévôt de la Collégiale Ste-Walburge à Arrhem. Reçoit le titre d'historiographe. Parcourt les Pays-Bas et consulte les archives publiques. Il visite l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne. Tombé aux mains des Barbaresques, Captif et esclave en Afrique. Délivré le 4 décembre 1619. Dans un ouvrage : *Quarum rerum Argales*, paru à Douai en 1620, il renseigne le nombre d'esclaves originaires de nos pays qui se trouvaient à Alger à l'époque : des Flandres et de Duinkerke 27, — de l'Artois 12, — du Hainaut 10, — de la principauté de Liège 17, — du Brabant, du Namurois, du Limbourg 27, — du Luxembourg et du diocèse de Trèves 24, et même campagne contre les corsaires et marchands d'esclaves. Il parcourut aussi la Moravie et la Silésie. — Ses principaux ouvrages sont : *Asta sive Historia universalis mathematica gentium* (Anvers 1604). — *Africa illustrata libri X* (Cologne 1622). — *Historia Brabantica* (1606). — *Antiquitates diocesis Brabantiae* (1608). — *Historia namurbensis* (1607). — *Nathaniae (Kusische libri X)* (1622). — *Antiquitates belgicae* (1608). — J.-B. GRAMAYE, in *De Westmische School*, 1881, p. 35 à 38.

La richesse, le bien-être entraînaient et provoquèrent la licence.

La décadence allait suivre. De plus, la peste « noire » venue d'Asie, abattit son fléau sur l'Europe, vers 1348.

La secte des « flagellants », danseurs religieux et mystiques, quelque peu barbares, qui faisaient à la chair une guerre sans merci, s'imagina dans son délire que les Juifs avaient empoisonné sources et fontaines, provoquant ainsi l'épidémie mortelle. Ils entraînaient le peuple à les massacrer et à brûler et piller leurs officines et habitations.

Cela se passa en 1349.

La population tomba à 18.000 habitants.

*

Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg (R. 1356-1383), frère de l'empereur d'Allemagne Charles IV, épousa en 1347, Jeanne (R. 1356-1406), une des filles de Jean III, veuve de Guillaume II d'Avesnes, comte de Hainaut, tué à Stavoren (Hollande) en 1345. Ce mariage eut l'avantage de soustraire le Brabant à la juridiction des princes-évêques de Liège et de mettre fin à la rivalité entre le Brabant et le Luxembourg.

La *Joyeuse Entrée* de Jeanne et de Wenceslas eut lieu à Tirlemont en 1356⁽¹⁴⁾. Mais la guerre que Wenceslas, prince peu fortuné et peu intelligent, mena contre ses beaux-frères, Louis de Male, comte de Flandre, et Renaud II, duc de Gueldre, épuisa la ville. Il refusait de payer la compensation pécuniaire accordée aux sœurs de sa femme par son beau-père Jean III.

Louis de Male occupa Tirlemont en 1356, ainsi que toutes les villes du Brabant. Jeanne, notre souveraine, venue de Bruxelles, le 18 août, dut fuir Tirlemont pour le Limbourg où Wenceslas l'attendait à Maastricht, après que notre chef-maire Jean van Houthem lui eut prêté 15.000 écus d'or contre la mise en gage de ses bijoux.

Nos jurés, nos échevins, le conseil et les bourgeois jurèrent fidélité au nouveau maître qui s'imposait par la force.

Une insurrection fomentée par Evrard T'Serclaes à Bruxelles, suivie par les autres cités du Brabant, chassa les occupants venus de Flandre. Jeanne et Wenceslas revinrent dans leurs légitimes possessions mais

⁽¹⁴⁾ La *Joyeuse Entrée* du souverain héritaire était significative du point de vue politique et populaire. Si l'échange des serments — élastiques et élastiques, lient plus ou moins politiquement le seigneur à la ville qui le félicite et qui l'honore à sa visite, les fêtes populaires déployées à cette occasion attachent sentimentalement, par leurs symboles, le peuple et le souverain. — Les souverains, cependant, par leurs exigences, massives et trop souvent brutales et cyniques ont hâté la dégradation de la société révoltée et aidé à leur propre dégénérescence spirituelle et temporelle par l'abandon, après tant d'hypocrites réticences, des principes qui sont à la base de la communauté : les dix commandements de Dieu et le respect de la parole donnée.

durent céder à Louis de Male, par le traité de Ath, 1367, la ville de Malines et en fief le marquisat d'Anvers. Ce port d'où partait une grosse partie des produits de notre industrie drapière fut jugulé en faveur de Bruges.

Nos tisserands émigrèrent petit à petit en Angleterre. Au déclin économique s'ajoutent la misère et la maladie amenées par le débordement de la Gète en 1360, la mésentente de plus en plus marquée entre petits bourgeois et patriciens. Des agitateurs sont bannis de la ville. Ils participent, en 1364, aux réunions que tient Pierre Couterreel, de Louvain, à Heusden, en Hollande.

La guerre civile saignera le pays durant six années. La concussion, la vengeance, l'égoïsme, la veulerie, la bassesse, la lâcheté, le crime éclaboussent la conscience de l'honnête homme. Trois magistrats, coupables d'avoir détourné les deniers publics, sont condamnés à l'exil.

La permission de battre monnaie, donnée le 1^{er} octobre 1396, pour une durée de dix ans, aussi bien à Tirlemont qu'à Louvain et à Bruxelles, à charge de payer d'emblée 2000 tours d'or et 2000 par an à la duchesse Jeanne, n'aidera pas à sortir notre ville de ses difficultés. L'industrie drapière est presque étouffée par la concurrence anglaise.

La peste reparaît en 1400. Tirlemont ne compte plus que 11.000 habitants.

La dynastie des ducs de Brabant s'éteint avec la mort de Wenceslas, en 1383, et avec celle de Jeanne, en 1406.

*

**

La Belgique, qui va échapper partiellement aux révolutions et guerres de Cent Ans qui épuiseront la France et l'Angleterre, deviendra sous les ducs de Bourgogne une des plus importantes puissances commerciales de l'Europe. La civilisation urbaine, dans la Flandre et la Lotharinge regroupées par alliances dynastiques et conquêtes, sera fastueuse par ses mœurs et coutumes, par ses églises gothiques, ses retables, les chefs-d'œuvre des Primitifs. L'unité administrative suivra l'unité politique.

Philippe le Hardi (R. 1384-1404), duc de Bourgogne, un des fils du roi de France, par son mariage avec Marguerite de Male, veuve en première noce de Philippe de Rouvre, fille de Louis de Male et de Marguerite de Brabant, hérite de toutes nos provinces, sauf Liège, Anvers et Tournai.

Il acquiert par alliance le Brabant, la Flandre, l'Artois, par achat Malines (1384). Il possédait le duché de Bourgogne, le comté de Charolais, la Franche-Comté, le comté de Réthel, le comté de Nevers.

Philippe le Hardi resta neutre dans le conflit France-Angleterre et n'eut pas de rapports suivis avec l'Allemagne. Faire prospérer les affaires de nos provinces l'intéressait seul.

Fastueux à l'excès, il mourut, insolvable, à Hal, en 1404.

Ses dons en argent et nature ont été considérables et les pensions accordées nombreuses.

Son fils Antoine, fit son entrée à Tirlemont en 1404 même.

Les villes du duché lui refusèrent les secours en hommes et en argent pour lui permettre de mener la guerre contre la Gualdre. Il mourut, ainsi que son demi-frère, Philippe de Bourgogne, à la bataille d'Azincourt, en 1415.

Jean sans Peur, comte de Flandre et d'Artois (R. 1404-1419), fils aîné de Philippe le Hardi, prince retors, fut retenu la plupart du temps en France, par la lutte des Bourguignons contre les Armagnacs. Il sut ménager les libertés communales de la Flandre qui, redevenue prospère, lui fut une importante source de revenus. Ceux-ci l'aidèrent à payer les dettes de son père. Il fut assassiné par les sbires du futur roi Charles VII, au pont de Montereau, le 10 septembre 1419.

Jean IV, fils d'Antoine de Bourgogne, prince désordonné, mit sans dessus-dessous l'administration du duché. La seule chose sensée qu'il fit, fut la création de l'Université de Louvain, *Studium Generale Lovanense*, avec l'autorisation du pape Martin V, bulle du 9 décembre 1425. Fin juin 1423, Jean IV, entouré des seigneurs de sa suite, séjourna pendant quarante huit heures à Tirlemont, et assista, comme parrain, le 28 juin, au baptême de l'enfant du chef-maire Henri de Schoonoven et de Béatrice T'Serclaes, petite-fille d'Everard T'Serclaes, en la collégiale de St-Germain.

Le 12 mai 1422, Tirlemont avait apposé son sceau, de même que les quatre Chefs-villes, à la charte de la Nouvelle Administration du Brabant, encore appelée « Nouveau Régiment » (Nieuw Regiment).

Les délégués intervinrent souvent dans l'arbitrage des différends qui surgissaient entre d'autres cités.

C'est probablement sous Jean IV, un peu avant sa mort en 1427, qu'une modification importante eut lieu dans l'organisation communale. Le renouvellement des anciennes prérogatives fut octroyé aux bourgeois, échevins et receveurs, au conseil et aux bourgeois, octroi confirmé fin 1452 par Philippe le Bon.

Chaque corps de métier, vers 1430, était représenté dans le magistrat par deux délégués qui reçurent le nom de *mambours* ou *conseillers*, et qui remplacèrent les jurés. Les notabilités de la bourgeoisie ne représenteraient plus à elles seules le pouvoir communal.

Philippe le Bon ou l'Asseuré (sûr de lui), fils de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière, préféra les ressources de la diplomatie au hasard des armes. Elevé à Gand, il connaissait le langage et les coutumes du pays.

Il donna à ses possessions une centralisation moderne superposée aux institutions locales. Il incarne le dualisme des anciennes coutumes médiévales du *prince en ses conseils* et du *peuple en ses états*, dualisme qui subsistera jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Philippe le Bon est le vrai fondateur de l'Etat Belgique, Etat tampon entre l'Est et l'Ouest. Prince fastueux, il protégea les lettres et les arts. Il avait droit de regard sur les diocèses des Pays-Bas. Il signa avec l'Angleterre, en 1439, des traités commerciaux favorables au bien-être du pays.

Tirlemont comptait vers 1435 à peu près 1060 foyers pour 5000 à 6000 habitants.

La Gête, sortant une nouvelle fois de son lit, amena encore désarroi et maladie pendant l'année 1436.

Un conflit éclata entre les magistrats de Louvain et ceux de Tirlemont au sujet de la juridiction à appliquer à un habitant de Bunsbeek. Le chef-maieur Ivan de Mol, nommé le 27 octobre 1430, s'étant rendu à Louvain pour aplanir le différend, fut jeté en prison et condamné à faire construire quatre verges de muraille.

Après enquête, le Conseil de Brabant fit remettre de Mol en liberté et condamna Louvain à l'indemniser.

D'autres débats et mésaventures surgirent entre les deux villes. Ainsi un certain Henri Van Potsuynberghe, bourgeois banni du Brabant, sous peine de mort s'il y reparaissait, fut arrêté par les sergents du chevalier Arnoul Van Pede, le successeur de de Mol. Au lieu de remettre le banni à la juridiction de Louvain, celle de Tirlemont le fit exécuter, d'où, évidemment réclamation énergique et grincements de dents de la part des Louvanistes.

Le 4 août 1452, les deux villes conclurent un accord déterminant la procédure à suivre par chacune d'elles à l'égard des habitants de l'autre.

Le 2 juin 1446 Philippe le Bon avait accordé aux brasseurs

tirlemontois une lettre patente qui confirmait les avantages dont ils bénéficiaient précédemment. Il y était dit notamment que les brasseurs, ainsi que les autres corporations de métiers, se réuniraient tous les deux ans, le jour de la Fête-Dieu, pour choisir les mambours ou jurés parmi leurs membres afin de gérer les biens appartenant aux métiers réunis en nations.

L'autorité communale était attribuée à quatre bourgmestres, peut-être d'anciens jurés, à côté desquels siégeaient deux receveurs, ainsi qu'il résulte des comptes de la Table des Pauvres ou du St.-Esprit, de 1458 à 1464.

**

Philippe le Bon, par des chartes du 18 octobre 1459 et du 5 mai 1460, sut ramener un peu de bien-être dans Tirlemont, en réglementant l'industrie des tanneurs et le monopole du commerce des grains et de la laine. Ces produits provenant de toute la malrie ne pouvaient être vendus qu'au marché de la ville, après paiement du tonlieu.

L'amende due par les contrevenants représentait la valeur de la marchandise confisquée et se partageait par tiers entre le duc, le dénonciateur et l'église de la commune où avait eu lieu la vente illicite.

Ce privilège fit le Tirlemont le marché le plus important du Brabant et fut confirmé à diverses reprises notamment en 1535, 1606, 1616, 1640, 1699, 1728.

Philippe le Bon battit les Liégeois à Montenaken le 19 octobre 1465.

Tirlemont tomba de nouveau dans le marasme provoqué par les mauvaises récoltes, les excès de contributions, des revers industriels et commerciaux, l'administration concussionnaire et les expéditions ruineuses contre les Liégeois.

Charles le Téméraire, né à Dijon, 10 novembre 1433, séjourna à Tirlemont, venant de Jodoigne, du 9 au 20 décembre 1465. Le 21 il quitta la ville avec ses troupes pour se rendre à St.-Trond où, le 22, fut signée avec Liège la paix de St.-Trond.

Après la mort de Philippe le Bon, 15 juin 1467, les Liégeois recommencèrent les hostilités.

Le 19 octobre 1467, Charles le Téméraire, venant de Louvain, campait à Tirlemont avec son armée. Il y fut encore le 20 et le 24. Le 26, à la tête de ses troupes, il se rendit à Léau. Il cerna St.-Trond, le 27 octobre 1467 et battit les Liégeois, le lendemain à Brusthem.

En 1471, en guerre contre Louis XI, roi de France, il obligeait Tirlemont à fournir et à entretenir de ses deniers une troupe composée de piquiers, de cavaliers, d'arbalétriers et d'archers, troupe habillée aux couleurs de la ville, ainsi que le charroi et le matériel nécessaires à l'entretien de cette mini-armée.

La ville eut entre autres dépenses, le fourniture de 1300 boulets de bois pour les canons; 26 pinceaux pour peindre les armes de la ville sur les chariots; 4 cruches de vin offertes aux arbalétriers; 7 aunes de drap blanc et 7 aunes de drap bleu pour le costume des conducteurs des chariots.

Le chevalier Jean de Berghes, lieutenant-maieur, qui n'avait pas envoyé en temps voulu les chariots réclamés par le souverain, fut démis de ses fonctions, en 1472, alors qu'il venait de mettre sur pied de guerre quatre escouades de sept hommes chacune.

La petite troupe partit en campagne sous les ordres et la bannière du chevalier Martin de Wilder, capitaine des arbalétriers, chef-maieur, en remplacement de Jean de Berghes (*).

Charles le Téméraire passa la nuit du 13 au 14 juillet 1474 à Tirlemont. Le lendemain il était à St-Trond.

Se mêlant des affaires de l'archevêché de Cologne, il s'attira les foudres du Saint Empire Germanique et perdit plusieurs mois et une partie de ses forces à faire sans résultat le siège de Neuss, à l'ouest de Düsseldorf.

Tirlemont dut s'endetter. Beaucoup d'artisans l'abandonnèrent. Elle fut à tel point à bout de ressources qu'un tiers de la population fut à charge de la Table du St.-Esprit.

Louis XI, fin renard, eut raison de Charles le Téméraire, despote et batailleur, qui avait essayé de refaire un royaume dans les limites de l'ancienne Lotharingie.

Il fut trouvé mort après la bataille de Nancy, le 5 janvier 1477, le corps en partie mangé par les loups.

Louis XI ne recueillit de la succession du Téméraire que la Bourgogne et la Picardie.

*
1474

La fille de Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne (R. de 1477 à 1482), née à Bruxelles, le 13 février 1457, de sa seconde épouse, Isabelle, fille de Charles I, duc de Bourbon, épousa Maximilien d'Autriche, le 19 août 1477.

(*) *Le Livre de Mariette*, Librairie de Charles le Hardi, Comte de Charolais, puis Duc de Bourgogne (Bruxelles, 1835).

Tirlemont et les autres villes du duché, excédées par les impositions ruineuses de la guerre, avaient exigé la punition de certains magistrats et l'annulation des assises. La répression de la révolte fut sévère.

Un forgeron, Jean Slabbaert, par exemple, qui avait causé des troubles graves, fut condamné au pèlerinage à St-Jacques de Compostelle et à payer 12 florins réservés à l'achat de vitraux qui seraient placés à St-Germain en témoignage de la peine subie.

Les nouveaux souverains, voulant aider le peuple à se relever de ses misères, octroyèrent à Tirlemont, en janvier 1478, une charte qui améliorait sensiblement l'organisation corporative. Elle sortit ses effets jusqu'en 1795.

Depuis 1478, le 16 juin de chaque année, donc huit jours avant la Saint-Jean-Baptiste, les membres des huit nations se réunissaient et choisissaient dans chacune d'elles un délégué ou électeur connu et recommandé pour sa probité.

Les huit notables ainsi désignés, se réunissaient le 24 juin dans une salle de l'hôtel de ville où ils passaient, après la prestation de serment, à l'élection de 14 membres ayant droit de cité depuis trois ans au moins, reconnus comme bons citoyens, dont 6 bourgeois et 8 patriciens, puis encore à l'élection de 4 personnes, dont 2 de chaque classe, choisies en dehors des nations.

Le souverain choisissait ensuite dans la première liste 7 échevins, dont 4 de vieille souche tirlemontaise et patricienne et 3 de la bourgeoisie ordinaire, et dans la deuxième liste les 2 bourgmestres, dont 1 de chaque classe.

Les nouveaux élus prêtaient serment au chef mayeur du quartier de Tirlemont.

L'administration communale, renouvelable chaque année, se composait de :

1. *un premier bourgmestre et quatre échevins*, nommés par le prince sur une liste présentée par huit délégués des corps de métiers organisés en huit nations, les candidats ayant été *choisis dans l'aristocratie et la bourgeoisie*;
2. *un second bourgmestre et trois échevins*, nommés de la même manière, les candidats ayant été *choisis chez les artisans*;
3. *huit conseillers élus parmi les candidats de nations* par ces mêmes délégués.

Entre le prince et les dix-sept magistrats intervenait le *chef-mayeur*

(de *haafdmeyer*), choisi par le souverain dans la noblesse de la ville ou des environs. C'était en même temps le chef militaire, judiciaire et administratif de la chef-mairie.

Les bourgmestres et échevins ne prenaient aucune résolution sans l'approbation des conseillers.

Les représentants des métiers avaient pour ainsi dire les affaires communales en main et pouvaient affirmer avant la lettre que *tous les pouvoirs émanaient des nations*.

En période de guerre, le chef-mayeur qui était de droit colonel des gildes, prenait le commandement du contingent de combattants levé sur son territoire.

Le lieutenant-mayeur le remplaçait alors dans ses fonctions civiles.

En justice le chef-mayeur soutenait la loi et le prince; il représentait l'accusation, tandis qu'un des bourgmestres assistait le prévenu. Il faisait exécuter les sentences, même en matière criminelle. Il était le trait d'union entre le pouvoir central et le pouvoir communal, en somme ce que nous connaissons actuellement sous le nom de ministère public.

Après les désastres de 1635, le pouvoir communal passa des mains des nations à celles des Gildes de Drapiers, Arbalétriers, Archers Arquebusiers qui défendirent les prérogatives des anciennes nations.

A partir de la fin du XV^m siècle, les différends ne seront plus influencés par des troubles sanglants. On discutera autour d'une table verte.

Plus tard, les gildes, particulièrement la gilde des drapiers, ayant perdu leur puissance, dont l'influence fut neutralisée par Joseph II, ce fut la bourgeoisie commerçante et industrielle (tannerie, brasserie, propriétaires fonciers) qui s'empara de l'administration de la ville, conservatrice jusqu'en 1795.

Hubert Persoens d'Oirbeek, décédé le 5 décembre 1819, fut le dernier chef-mayeur de Tirlemont sous l'ancien régime. Il avait de la suite dans les idées : il fut maire sous l'Empire et bourgmestre sous Guillaume I.

*

**

La chef-mairie de Tirlemont était indépendante *du point de vue judiciaire* jusqu'à la fin de l'ancien régime, alors que *du point de vue politique*, elle dépendait du quartier de Louvain depuis le moyen âge.

L'organisation de la justice civile et criminelle se développa donc sur son territoire indépendamment des contingences politiques. Cette

chef-mairie particulière dont le chef-mayeur était en même temps maire de la mairie de Tirlemont, était divisée, en dehors de cette dernière, en six sous-mairies qui avaient chacune un mayeur, et qui étaient, pour la plupart d'entre elles, subdivisées *en bancs de justice* dont dépendaient plusieurs villages, hameaux, lieux-dits :

I. MAIRIE DE KUMTICH :

A. *Banc de Kumtich* : Kumtich (et Butsel), Hoksem, Oorbeek, Willebringen (et Honsem), Vertrijk, Neervelp, Molenstede, Roosbeek, Vissenaken St-Pieter (et Gunningen), Neerbutsel, Breissem.

B. *Banc de Bunsbeek* : Bunsbeek, Vogelzang, Ijserem, Vissenaken St-Maarten (et Diedenen), Kerkom (et Bijvoorden), Boutersem, Sluizen, Meldert, Budingen, Binkom, Hoeleden, Oplinter, Neerlinter.

II. MAIRIE DE LA GETE :

A. *Banc de Landen* : Landen, Raatshoven, Attenhoven.

B. *Banc d'Hakendover* : Hakendover (et Wulmersum), Laar, Eliksem, Gussenhoven (et Walsbergen), Wommersom, Overhespen, Neerhespen, Overwinden, Neerwinden, Rumsdorp, Neerlanden, Waasmont, Outgaarden, Neerheylissem, Ardevoort, Wange, Goetsenhoven (et Meer), Waalhoven, Dormaal (et Nederdormaal), Opheylissem.

III. MAIRIE DE HALEN :

A. *Banc de Halen* : Halen.

B. *Banc de Gempe* : Gempe, St-Joris-Winge, Klezegem, Geetbets, Kortnaken.

C. *Banc de Kapellen* : Kapellen, Waver, Kersbeek, Meensel, Attenrode, Zuurbemde, Glabbeek, Deurne (bij Diest), Webbekom, Assent.

IV. MAIRIE DE LEAU ET BANC : Léau, Orsmaal, Weser, Bos (hameau de Helen), Helen.

V. MAIRIE DE LUMAY ET BANC : Lumay.

VI. MAIRIE DE HOUTEM STE-MARGUERITE ET BANC : Houtem Ste-Marguerite, Bunsbeek, Vissenaken, Stok (créée en 1587, n'est plus renseignée après 1647).

VII. MAIRIE DE TIRLEMONT ET BANC : Tirlemont (ville et quartiers de Mulk, Avendoren, Aandoren, Grimde) ⁽¹⁾.

*

**

(1) Gustaaf Beeber : Tienen als stad in de moderne tijden — Bijdrage tot de stedelijke institutionele Geschiedenis (Proefschrift aangeboden tot het bekomen van het diploma van Licentiaat in de Wijsbegeerte en Letteren, afdeling Geschiedenis, Rijksuniversiteit Gent — Tienen 1953).

En 1482, les Tirlemontois prirent librement part, aux côtés des Louvanistes et des gens de St.-Trond, à la campagne contre Liège, pour venger l'assassinat de Louis de Bourbon, cousin de Marie de Bourgogne, prince-évêque de Liège, par Guillaume de la Marck, allié de Louis XI.

Les guerres pour et contre Maximilien, sa régence malheureuse, de 1482 à 1494, pendant la minorité de Philippe le Beau, après la mort de Marie, le 27 mars 1482, plongèrent la ville dans le malheur.

Les communes flamandes auxquelles s'étaient jointes les villes de Bruxelles, Louvain, Tirlemont, Liège et la Gueldre, se révoltèrent contre Maximilien devenu l'étranger gaspilleur et hargneux.

Les arbalétriers de Tirlemont et Louvain chassèrent ses troupes de la région. Faisant appel à son père Frédéric III, celui-ci lui envoya Albert de Saxe à la tête d'une armée de soudards teutons et suisses. Les gens d'armes de Tirlemont aidèrent ceux de Léau à défendre leur ville assiégée. L'ennemi fut repoussé, mais ils ne purent l'empêcher, deux mois après, le 11 août 1489, de ravager Tirlemont même, après un siège de plusieurs jours. Les Liégeois qui s'étaient battus aux côtés des Brabançons furent passés au fil de l'épée.

La révolution était malée. Louvain et Bruxelles négocièrent leur réconciliation avec Maximilien, au couvent de Danebroek, extra-muros, le 14 août 1489.

Une dizaine de Tirlemontois furent bannis et eurent leurs biens confisqués. Les autres habitants obtinrent leur pardon moyennant une rançon de 11.000 florins.

La peste qui sévissait jusqu'en 1490, enleva les deux tiers de la population.

*

Sous le règne tempéré de Philippe le Beau (de 1494 à 1506) les Pays-Bas pansèrent leurs plaies.

Après sa mort inopinée à Burgos (Espagne), le 25 septembre 1506, notre pays passa sous le gouvernement de Marguerite d'Autriche (de 1506 à 1530), fille de Maximilien et sœur de Philippe le Beau. Elle dut lutter contre la Gueldre et la principauté de Liège, alliées du roi de France, Louis XII, adversaire des Habsbourgs.

Tirlemont, point stratégique à la frontière orientale du Brabant, fut prise sans coup férir, le 29 septembre 1507, et pillée durant treize jours par les troupes (plus de 10.000 mercenaires) du duc de Gueldre,

Charles d'Egmont, de Robert de la Marck et des Français venus de Champagne.

Les défenseurs de la ville (moins de 800 hommes) furent tués sur les remparts, parmi lesquels des cavaliers et fantassins du Namurois que commandait le seigneur de Spontin.

Le receveur des domaines, Roland van Vucht, qui s'était mis à la tête des gildes mourut de ses blessures le lendemain.

Les villages des environs subirent le même sort que Tirlemont. Plusieurs habitants furent martyrisés et massacrés, d'autres emmenés comme prisonniers.

Les Gueldrois et les Liégeois se disputèrent et s'entretuèrent dans les rues.

La ville était à deux doigts de sa ruine. Elle ne comptait plus que 5.000 habitants à peine. Beaucoup d'entre eux avaient émigré à Diest, à St-Trond, à Namur, fuyant une cité qui, la plupart du temps, n'attirait que les malheurs.

Sous le règne de Charles Quint (de 1506 à 1555) proclamé roi et empereur, le 5 janvier 1515, elle allait reconquérir un peu de prospérité. Par un édit du 19 décembre 1517, le jeune prince accorda à Tirlemont le droit de navigation sur la Gète, franche de péage, en considération des calamités subies, pendant vingt-six ans, jusqu'à Budingem, au confluent de la Petite Gète. Les travaux d'élargissement et d'approfondissement du lit de la rivière furent entamés aussitôt.

Par cette voie d'eau, les relations commerciales avec Diest, Sichem, Aarschoot, Louvain, Malines et Anvers devenaient plus aisées, car Tirlemont avait toujours le monopole du marché des blés et elle pouvait également servir d'entrepôt pour une bonne part des produits brabançons.

En mars 1526 arrivèrent dans son petit port, *de Werf*, anclenement place du Bateau, les premiers bateaux plats venus d'Anvers par le Rupel, la Dyle, le Démar, et qui amenaient poisson, sel, laine brute, épices et bois, et s'en retournaient chargés des produits de ferme, de blé, de graines, de pierres de Gobertange et de Dongelberg, de pierres à paver d'Overlaar, de bières de fabrication locale et d'Hoegaarden, de peaux tannées, de fromage local, de vins, et de charbon amené de Liège.

Pour compenser les énormes frais d'entretien et d'installation de cinq écluses et divers ponts sur la Gète, un nouvel octroi fut délivré à Tirlemont, en 1549, pour une période de douze années, moyennant paiement annuel de 40 florins.

Cet acte fut renouvelé le 9 octobre 1560 par Philippe II, aux conditions précédentes.

Un troisième octroi fut consenti le 11 août 1650, pour vingt ans, contre paiement de 30 florins, exception faite en état de guerre.

La navigation cessa en mai 1656.

La première période est comprise entre 1525 et 1578, la seconde dura de 1650 à 1656, en tout cinquante huit ans (19).

Le transport de marchandises par barques était plus avantageux que celui par chariots, déjà du fait qu'elles se chargeaient d'un plus gros tonnage.

Léau qui détenait le monopole de la navigation sur la Petite Gète et sur une partie de la Grande Gète depuis le XIII^{ème} siècle, s'opposa à partager cet avantage avec Tirlemont. Elle lui intenta un procès qui n'était pas encore terminé en 1580.

Ces ennuis n'empêchèrent pas l'activité de croître autour du *Warf* sur lequel était centré l'espoir en un meilleur devenir. Le tissage fut remis en honneur par des spécialistes engagés à Diest et à Liège, la teinture était pratiquée par un Anversois.

De nouveaux ouvrages défensifs, quatrième enceinte, actuels boulevards (4 km 258 m), furent élevés à partir de 1507, seulement terminés vers 1635, et renforcés par une muraille et des bastions en pierres d'Overlaar.

L'enceinte avait sept portes :

1. la vieille porte de Louvain (à l'entrée de la Chaussée d'Aarschot),
2. la porte de Cabbeek ou de Diest,
3. la porte d'Oplinter,
4. la vieille porte ou fausse porte de Maastricht, au Borggracht, à la sortie de la rue Longue,
5. la porte neuve ou porte du Béguinage, aussi porte à l'oiseau et de la prison, au Borggracht, rue de Bost,
6. la porte de Mulk, à l'entrée de cette rue,
7. la porte d'Avendoren, à l'entrée de cette rue.

Cette enceinte de réduction excluait du système défensif, les faubourgs d'Avendoren, de Mulk, d'Aandoren, ainsi que le Béguinage.

La ville comptait depuis 1527, 11.000 habitants à peu près pour 1989 foyers, non compris les institutions religieuses.

(19) Le florin Philippe fut émis en 1496, le florin Carlos en 1527. Ce florin valait une livre dix quarts gros de Flandre, et se divisait en vingt petites ou stuyvers. Six florins faisaient une livre de 240 gros ou livres de gros de Flandre. On estime la valeur métallique du florin Carlos de 1521 à 1522 à 4 fr. 22 cent., de 1522 à 1559 à 4 fr. 20 cent. (voir Henri Pirenne : Histoire de Belgique, vol. II, note 70, p. 122).

Charles Quint, prince naturel des Pays-Bas, essaya de créer une Europe unie. Il sut affranchir nos provinces de la souveraineté étrangère et imposer leur importance internationale. Il abdiqua le 25 octobre 1555.

Messire Jacques van Ranst, le bourgmestre Henri van Halle et le pensionnaire Pierre Traetsens de Tirlemont, membres des Etats Généraux, assistèrent à la cérémonie d'abdication qui eut lieu au Palais du Coudenberg à Bruxelles.

Brabant Toponyme et Patronyme

par Roger BRABANT

Toponyme, il identifie la région qui nous a vus naître.

Patronyme, il est celui que nous tenons de nos ancêtres.

Double motivation qui a éveillé en nous le désir de nous informer sur la provenance de ce vocable, sur l'évolution de sa graphie. Celle-ci, en effet, s'est largement diversifiée au cours des siècles. La lecture des cartes topographiques anciennes et récentes nous a renseigné sur les différentes formes du toponyme. L'examen de documents d'archives et contemporains nous a convaincu des nombreuses variations du patronyme. Les descendances issues de souches absolument distinctes n'ont pas moins suscité notre curiosité.

Les recherches que nous avons effectuées étant susceptibles d'intéresser d'autres personnes, nous avons fait la synthèse des éléments rassemblés, sans prétention aucune d'avoir épuisé le sujet. Nous les livrons à examen, tout disposé à accueillir l'une ou l'autre réalité qui nous aurait échappé, ou la défense d'un point de vue différent.

Les travaux des étymologistes, tant par l'inventaire chronologique des formes utilisées que par l'étymologie des composants — il s'agit indubitablement d'un mot composé de deux racines — sont d'un apport certain.

Nous y référant, par l'interprétation du sens du vocable, nous croyons pouvoir en dégager la provenance. Trouver explication à la prolifération des formes sous lesquelles il se présente sera de nature à atteindre notre deuxième objectif. Nous essayerons ensuite de justifier la multiplicité des souches engendrées. Quelques considérations sur le rôle et l'effet de la particule termineront cette étude.

Provenance du vocable

Au nombre des graphies décelées, il en est une qui, du fait qu'elle affecte en son radical et le nom de lieu et le nom de famille, a retenu plus spécialement notre attention : *BRAIBANT*. Faut-il y voir, à l'origine, vocable distinct ou variation d'abord phonétique, ensuite orthographique de *BRABANT*? Nous sommes tenté d'opter pour la seconde hypothèse.

Démontrer qu'une graphie est antérieure à l'autre étayerait cette prise de position. Aussi, nous appuyant sur les études onomastiques et d'anthroponymie qui ont été réalisées, nous nous efforcerons de définir la graphie initiale du terme. L'examen des variations, quant à lui, affermira notre présomption.

Assimilé à une évolution graphique, l'objet de cette question relève davantage de la prochaine rubrique. Si nous estimons devoir l'aborder dès maintenant, c'est que la justification de notre point de vue, nous amènera à définir parallèlement la provenance du vocable.

Le nom apparaît pour la première fois au VII^e siècle, dans un poème rappelant l'évangélisation de Saint-Liévin, mort martyr en l'an 657. Il y est orthographié *BRACBANTUM* (1).

Le vocable *BRABANT* semble évidemment s'en rapprocher le plus. Les étymologies proposées, même si elles sont multiples et variées, corroborent cette façon de voir. Elles sont élaborées en fonction du radical *BRA* — *BRAG* — *BRAC*, conforme d'ailleurs à celui des formes anciennes, telles : *BRAGOBANTENSIS* — *BRAGBANTINSIS* — *BRACBANTUM*.

L'une d'elles, rattachant ce radical au mot *BRAAK* — « friche » —, estimait que *BRACBANT*, d'origine franque, c'est-à-dire germanique, était l'équivalent de *BRACKLAND* — terre laissée en friche — du haut-allemand *BRACHLAND*. Cette explication était en contradiction avec la nature même du sol qualifié, reconnu de tout temps pour sa grande fertilité. Aussi, n'est-il pas étonnant qu'une interprétation plus nuancée ait vu le jour. C'est Albert *CARNOY*, professeur à l'Université de Louvain, qui l'a développée (2).

La première partie de ce composé serait, d'après lui, ce même mot *BRAKA* ou *BRAGA* qui a servi à former *BRAKENA*, d'où découle le français *BRAINE* et le flamand *BRAKEL*. Ancien nom de la Senne, il est

(1) COZYX Arthur, *Le Brabant* - sans T.O.B., XXIV^e année N° 16 (15-6-1920).

(2) CARNOY Albert, *Origine des Noms de Lieu des environs de Bruxelles*, 1927 pp. 43-46. *Dictionnaire Étymologique du nom des Communes de Belgique*, Louvain, Editeur Universita, 1939, tome I pp. 91-93.



La Senne à Rebecq-Rognon

probablement plus spécifique encore de la vallée et de la région que cette rivière traverse : « rivière ou région des marécages ». Etymologiquement, il l'explique de la sorte : « A côté du mot BRÖKA d'où est sorti le néerlandais BROEK — « marais » —, l'ancien germanique semble avoir possédé une forme à voyelle brève BRAKA très proche parente du terme BRAGUM que possédait le gallo-romain et d'où dérive le wallon BRAYEUX — « marécageux ».

La seconde partie se retrouve dans les antiques dénominations teutoniques, de districts : TESTERBANT « pays des Toxandres », OSTREBANT « province de l'Est », KARABANT, etc. relevées par GRIMM (1).

A la lumière des études de M. MANSION, le terme BANT, BAND a désigné des districts ou des « marches ». Il ne présente aucun rapport avec le mot BAMD (= BEEMD « prairie ») (2).

En 1939, CARNOY s'appuyant sur cette démonstration reconsidère son interprétation antérieure. Il ne peut continuer à y voir « une terre libre se prêtant à paître les bestiaux » « une étendue d'herbages ». Il lui substitue le sens de « bande < de terrain >, zone, terre libre autour d'un centre habité », sens qui se déduit, tant des usages anciens que de ceux de certains dialectes actuels.

« Marche de terres marécageuses ou broussailleuses » serait la synthèse des deux étymologies.

BRAKENA a connu une migration d'autant plus naturelle que ce terme signifiait « marécageux ».

« Brakena a désigné un jour la vallée du Hain où se trouvent encore aujourd'hui trois villages de ce nom : Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Wauthier-Braine [dont les traductions néerlandaises correspondantes sont : Eigenbrakel, Kasteelbrakel, Woutersbrakel]. Ce nom s'employa certainement aussi pour la vallée de la Brainette. On le trouve encore, en effet, dans la nom de Braine-le-Comte [s Gravenbrakel] à la source de cet affluent de la Senne. La vallée principale, sans doute, elle-même, à certaines époques, reçut la même appellation, car on lit dans un vieux diplôme : « In Bruoscella super fluvium Braina » (3).

Le caractère de substantif commun « terre marécageuse » du terme BRABANT — Il n'était certes pas nom propre à l'origine — synonyme de BRAKENA a facilité tout autant la migration du nom. On le trouve dans tout le domaine des Francs (4).

(1) GRIMM, *Geschichte der deutschen Sprache*, IV^e édition, p. 413.

(2) MANSION, *Dud Gortche Namme, de, L'HAYE, 1934*, — *Voornamste Bestanddeel der Vlaamsche Plaatsnamen*, 1935, p. 144.

(3) SICKEL, *Diplom. Off.* n° 1, p. 433.

(4) PETRI, *Germanische Volkernamen in Wallonien und Nordfrankreich*, 1907, carte, p. 690.

Il a fini toutefois par se fixer sur les vastes régions humides et argileuses du district entier, après avoir défini plus particulièrement celles avoisinant la BRAKENA : vallée de la Senne et de la Braine. C'est donc en fait la vallée de la Senne, depuis toujours centre naturel du territoire, qui a donné son nom au BRABANT : « Région historique située entre la Meuse et l'Escaut, aujourd'hui partagée entre la Belgique (provinces d'Anvers et de Brabant) et les Pays-Bas (Brabant septentrional) », comme il se trouve défini dans le « Dictionnaire Universel des noms propres » — Le Robert (5).

L'origine germanique du radical, telle qu'elle est établie par l'étymologie ne laisse subsister aucun doute quant à sa graphie initiale. Il ne pouvait s'agir que de la forme BRA. La forme gallo-romaine BRAGUM en est d'ailleurs très proche. Toutefois, elle laisse entrevoir la possibilité d'une évolution vers une autre graphie, BRAI en langue romane. Le terme BRAYEUX constitue à notre avis un stade intermédiaire.

Ces éléments nous ont permis de découvrir la provenance du vocable au travers de la signification du terme et de la recherche de sa plus ancienne présentation graphique.

Conforté dans notre façon de voir par ces mêmes constatations, nous estimons pouvoir considérer BRAIBANT (BRAYBANT) comme une variation du radical d'un seul et même vocable BRABANT.

Au cours des temps, de substantif commun, il est devenu nom propre — nom de lieu — appliqué à divers endroits répondant à sa définition étymologique; mais l'orthographe a chaque fois été influencée par le langage local.

Utilisée par la suite en qualité de patronyme, il se présente sous des formes graphiques tout aussi variées en ce qui concerne le radical, plus diversifiées encore pour la désinence.

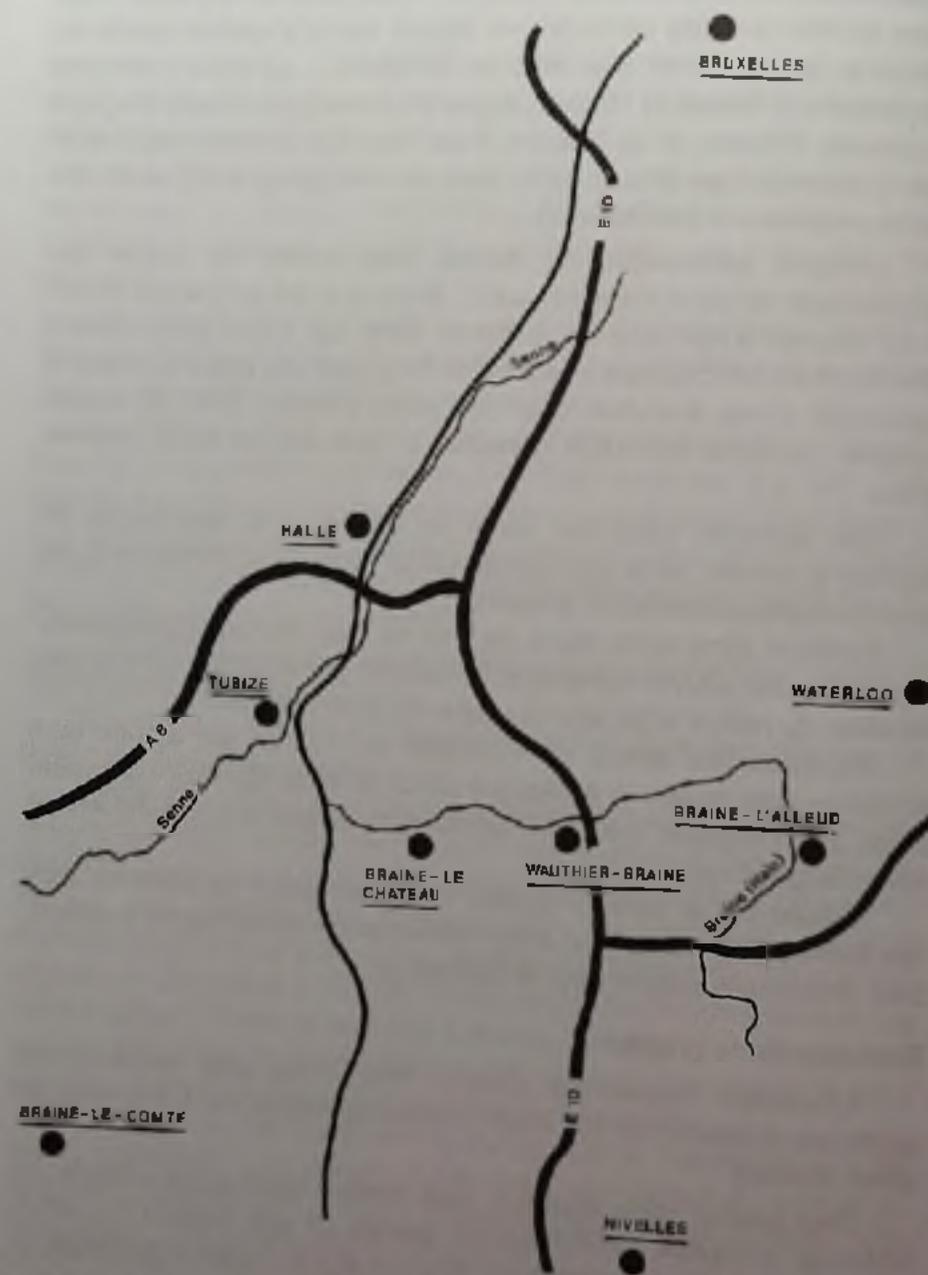
Évolution de la graphie

L'évolution linguistique comme telle, mais plus spécialement appliquée à chacun de nos deux idiomes nationaux serait à la base de cette diversité.

Pour justifier cette assertion nous tirerons notre argumentation de l'ouvrage d'Eugène VROONEN qui groupe en une histoire du patronyme et l'évolution historique — titre I — et l'évolution linguistique — titre II — (6).

(5) LE ROBERT, *Dictionnaire Universel des noms propres*, Paris, 1974, tome I, p. 416.

(6) VROONEN Eugène, *Les noms de famille en Belgique*, Bruxelles, Ch. Dessart, 1957.



Vallées de la Senne et de la Braine (Hain) où se trouvent encore trois villages de ce nom : Braine-l'Alleud, Wauthier-Braine et Braine-le-Château.

Le premier paragraphe du chapitre I du titre second résume parfaitement ce qu'il faut entendre par variations d'un patronyme :

« Les variations sont les formes diverses que le même nom a présentées dans les différents endroits et à des moments successifs, suivant les lois phonétiques et les usages articulatoires de chaque lieu et de chaque époque. Formé, comme tous les mots, de voyelles et de consonnes, de phonèmes articulés par les organes de la parole et transmis par l'oreille au cerveau, le nom s'est altéré suivant les milieux et les époques où il a été prononcé [variations dans le temps] et les régions où il s'est répandu [variations dans l'espace] (1) ».

La graphie des patronymes issus des mots du langage courant, même s'ils étaient fixés phonétiquement, a comme eux évolué suivant les transformations de l'orthographe. Ceux inspirés par des noms de lieux n'ont pas échappé à cette tendance, tout comme ceux-ci d'ailleurs.

L'inventaire des formes qui se cotoient confirme cette réalité pour le patronyme qui nous occupe.

Nous avons relevé de nombreuses variations de la désinence du vocable BRABANT, éventuellement accompagné de la particule « de » ou « van », distincte ou agglutinée :

BRABAND — BRABANDT — BRABANS — BRABANTS —
— BRABANDER — BRABANDERE — BRABANDÈRE — BRABANTER
— BRABANTERE

Ces variations doivent avoir été conditionnées, pour la plupart, par la phonétique propre aux dialectes thiois.

Parallèlement, nous estimons que les variations qui affectent le radical, et plus spécialement sa première syllabe, s'expliquent par la phonétique propre, sinon à l'ensemble, du moins à certains dialectes wallons.

A côté de BRABANT existe les formes BRAIBANT (BRAYBANT) — BREBANT. Utilisé comme nom de lieu, le vocable présente ces mêmes variations : BRABANT, province; BRAIBANT, localité du namurois; BREBANT, localité, département de la Marne.

Pour être complet dans l'énumération des variations, il faut encore faire état d'une série de termes exprimant soit une indication de provenance, soit un diminutif :

BARBA(N)SON — BARBA(N)ÇON — BARBA(N)ZON
BARBE(N)SON — BARBE(N)ÇON — BARBE(N)ZON

(1) MUFET Errol, Les noms de lieux dans les langues romanes, 1930.

Cette énumération met en évidence les adaptations régionales et les altérations graphiques.

En ce qui concerne les premières, le patronyme original n'a pas échappé à la double tendance de francisation des noms d'origine germanique et vice et versa. Les relations continues entre les deux groupes linguistiques et les passages fréquents d'une région à l'autre ont favorisé ce phénomène. Les noms de lieux, tout particulièrement, sous l'influence locale ont été francisés en devenant patronymes.

Pour les secondes, sans vouloir prétendre y découvrir des altérations volontaires, nous y décelons des altérations accidentelles et celles-ci, à notre avis, se rangent dans les trois catégories définies par VROONEN :

— Altérations dues à la manière d'écrire — soit par négligence ou manque d'instruction des personnes chargées de transcrire les noms, soit par graphies obscures résultant de l'usage presque exclusif de l'écriture manuscrite ou de caractères d'imprimerie italiques manquant de clarté.

— Altérations dues à l'orthographe phonétique — en général le nom n'était fixé que phonétiquement. Chacun l'écrivait à sa manière pour autant qu'il soit conforme au son perçu. Seules les personnes qui tenaient au respect du nom d'un aïeul ou à l'intégrité de la dénomination d'un domaine avaient à cœur d'orthographier ou de faire orthographier correctement leur nom.

— Altérations dues aux phénomènes articulatoires — et notamment par interversions de lettres.

Variations caractéristiques d'un endroit ou d'une époque, elles se sont répandues : dans l'espace, au gré des cheminements des familles ; dans le temps, au gré des graphies utilisées.

Bien sûr, certaines formes plus anciennes se sont perdues, mais d'autres aussi variées étaient encore en présence fin du XVIII^e siècle, époque où la législation s'applique à promouvoir la stricte fixité des noms de famille. Cette même législation, sanctionnant au départ la situation existante, favorisa le maintien de bon nombre de graphies différentes.

Au surplus, durant la première moitié du XIX^e siècle, les Officiers de l'état civil, et davantage ceux des communes rurales, se limitaient à demander aux comparants leur nom sans exiger de pièces d'identité — rares d'ailleurs — et l'inscrivaient suivant l'orthographe qu'ils jugeaient le plus vraisemblable.

Il fallut donc plusieurs générations pour que de précepte cette « mode » devienne tradition.

Le recul de l'analphabétisme a pour sa part contribué largement à la stabilisation recherchée.

Il n'était pas rare de rencontrer des proches parents portant patronymes à orthographe diverses. Notre patronyme, quant à lui, n'a pas échappé aux variations de transcription.

Pour la filiation qui nous concerne, au début du XVIII^e siècle, le nom est orthographié BRAIBANT. En fin de siècle, nous le trouvons écrit indifféremment BRAIBANT OU BRABANT. Et, dès le XIX^e siècle, l'orthographe se stabilise sous la forme BRABANT.

Il est évident que la stabilisation qui s'est établie conformément à la graphie initiale du vocable a pu se réaliser suivant l'une ou l'autre variation, fonction des endroits ou des circonstances, pour d'autres branches.

Multiplicité des souches

Nous nous sommes appliqué à démontrer la graphie initiale du vocable par l'étymologie, à expliquer les multiples variations du patronyme par les règles de l'évolution linguistique, pour le considérer finalement sous l'angle de la généalogie familiale.

Cette structuration du problème en une graphie initiale, objet de nombreuses variations ultérieures, sujettes elles-mêmes à mutations successives, ne permet pas pour autant de concevoir une filiation unique de tous les individus porteurs de ce patronyme, quelle qu'en soit la présentation. Pour un patronyme issu d'un nom de lieu, une graphie invariable n'en serait pas davantage garante.

Même au prix d'un travail en profondeur, notre affirmation ne pourrait être confirmée par la généalogie, les documents indispensables faisant défaut antérieurement à la période de réglementation — milieu du XVI^e siècle. Elle peut toutefois être mise en évidence par les principes de l'évolution historique du nom de famille, et, tout spécialement dans ce cas particulier, par ceux concernant les noms de provenance et les noms de domaines. Les patronymes issus de noms de lieux sont en effet à considérer comme noms de provenance quand ils ne sont pas noms de fiefs ou de domaines.

Lorsqu'une personne quittait son lieu d'origine, souvent le nom de son lieu de naissance, voire celui de son lieu de résidence antérieure, servait à l'identifier dans le nouveau groupe social où elle entrait. De la

sorte, le même (sur)nom ayant été donné à de multiples individus, ceux-ci l'ayant transmis à leurs descendants, plusieurs familles tout à fait distinctes peuvent par conséquent avoir le même patronyme.

Cette façon de faire est d'autant plus déterminante lorsque le toponyme — substantif commun — d'où découle le patronyme a été attribué à divers endroits de configuration similaire, sous forme de variations du terme original. Ces dénominations à graphie différente ont pu être utilisées tout autant pour qualifier des êtres originaires de ces lieux et ayant fait mutation.

Le processus, bien que tout à l'opposé en ce qui concerne les noms de domaines a abouti, lui aussi, dans certaines circonstances, à diversifier les filiations.

Si l'usage du patronyme ne remonte guère en Europe qu'aux environs de l'an 1000, dès avant 1100, ceux issus du nom d'un domaine étaient déjà considérés comme une « propriété morale », mais ils n'étaient pas pour autant liés irrévocablement à la famille.

Attribut de la propriété, lorsque le domaine était vendu ou transmis par héritage, le nom passait au nouveau propriétaire. Les familles qui portent aujourd'hui le nom d'un domaine ne descendent pas nécessairement de ceux à qui ce nom appartenait à l'origine. Bien sûr, souvent le domaine restant dans la famille, le nom se perpétuait sans toutefois être porté par tous les descendants directs. Par contre, le changement de nom consécutif au changement de propriété n'atteignait pas les membres de la famille étrangers à cet événement. C'est ainsi que des branches différentes, issues de la même famille, en arrivaient à porter des noms différents.

Il faut noter également que lorsque la postérité masculine s'était éteinte, le nom pouvait passer d'une femme à son mari, d'une mère à son fils, de la première femme du mari aux enfants de celui-ci, ... d'un adoptant, ou d'une adoptante à son adopté.

Du rappel de ces principes de l'évolution historique du nom de famille, tels que les a définis VROONEN dans son ouvrage précité, il se dégage que de nouvelles souches d'un patronyme de cette catégorie se sont concrétisées au cours des temps par établissement d'individus ou de familles en dehors de leur région d'origine, par transfert de propriété, par extinction de postérité masculine.

Par contre, il est évident, comme nous l'avons déjà établi, que le patronyme des descendants d'une même souche a pu tout au long des générations évoluer dans sa graphie, soit sous une même forme pour

l'ensemble des individus ou pour l'une ou l'autre branche, soit sous des formes différentes pour certaines d'entre elles, tous n'en découlant pas moins d'un même ancêtre.

La vaste dispersion du patronyme, objet de cette étude, sous sa graphie initiale : BRABANT ou sous celle des différentes variations, tant dans les deux régions linguistiques du pays que dans les régions limitrophes, trouve son explication dans cette multiplicité des souches d'où sont issues des filiations distinctes.

Rôle et effet de la particule

Au terme de cet exposé, nous estimons opportun de considérer la présence éventuelle de la particule et d'en établir sa juste signification. Distincte du patronyme ou agglutinée à celui-ci, elle revêt une forme romane « de » ou thioise « van » et se présente avec une initiale en caractère minuscule ou majuscule suivant les individus ou les filiations.

D'aucuns ont voulu y voir un signe de noblesse. Et pourtant il est établi que la particule « de » — essentiellement préposition — placée devant le nom de famille ne dispense pas par elle-même la qualification de noblesse, et, non davantage la façon de l'écrire. Les seuls titres de noblesse étant : prince, duc, comte, vicomte, baron ou chevalier.

Son rôle initial était d'indiquer la propriété d'un domaine ou la provenance, et elle s'écrivait indifféremment avec la première lettre minuscule ou majuscule.

Les nobles, qui ont été les premiers à avoir des noms de famille, se faisaient généralement appeler du nom de leur domaine. Leur nom de baptême, suivi de leur titre nobiliaire, était réuni au nom du fief par cette particule. Des bourgeois qui possédaient des terres en ont fait tout autant, adjoignant les noms qui définissaient ces biens à leur patronyme. Enfin, ainsi que nous en avons déjà fait état, lorsque le nom indiquait la provenance, il était toujours relié au nom de baptême par la particule « de ».

Ultérieurement, si elle ne s'est agglutinée au patronyme, le plus souvent, elle s'est éliminée, soit au cours des générations de par la tendance à abrégé les noms, soit sous les effets de la Révolution française, par décret des autorités du moment, mais aussi par action volontaire due à la crainte de rapprochement avec la noblesse pour les inconvénients qui pouvaient en résulter. Il est à noter aussi que, sous l'Empire, certaines familles s'attribuèrent ce petit « de » lorsqu'il était difficile de prouver qu'elles n'en disposaient pas sous l'Ancien Régime,

souvent avec l'intention de se faire considérer comme appartenant à la classe précitée.

A la lumière de ces arguments, il apparaît que, dans la même filiation, le patronyme peut se présenter indifféremment ou successivement avec ou sans la particule, et que de toute manière, elle ne suffit pas à définir à elle seule le caractère d'appartenance à la noblesse à celui qui en dispose.

Si connaître et comprendre ses origines constitue une légitime aspiration pour tout être humain, interpréter son nom de famille contribue à faire revivre son passé.

Nous nous sommes appliqué à atteindre cet objectif. Déjà, nous avons tiré satisfaction personnelle de cet effort. Celle-ci ne pourra que s'accroître, si nous pouvons faire profiter de ces recherches, d'autres personnes codétentrices de ce patronyme.

Nous concluons en soulignant, au départ d'un cas particulier — l'étude d'un nom de provenance — parmi l'extrême variété des patronymes, le rôle que ceux-ci jouent dans l'histoire des familles, objet premier de la généalogie scientifique.

Sous l'impulsion de la biologie et de la génétique, celle-ci s'applique à mettre en évidence les caractères de l'individu conditionné par l'influence du milieu et par l'hérédité.

Plus qu'un signe d'identification — désignation imposée par la vie en société — le patronyme est au sein de la famille, le lien entre les générations, entre les individus; le support des apports matériels, des apports moraux.

Chacun, à sa naissance, le reçoit comme un flambeau à transmettre à sa descendance. Si la législation veille maintenant à en conserver la forme, la fonction la plus importante est toujours, comme par le passé, réservée au depositaire : en sauvegarder la pureté de la flamme.

Roger BRABANT

rue de L'agasse, 28

5800 Gembloux

Tel. 081/61.04.11

L'Archange dans l'histoire

par W. Ch. BROU

Le nom même Michel, en hébreu « Qui est comme Dieu? » est tellement éclatant que l'imagination et le cœur s'en emparent aussitôt. Ces quatre mots et le point d'interrogation décrivent déjà Michel comme un personnage légendaire, fabuleux, surnaturel. Ils rappellent le gigantesque combat qui se livra dans les cieux entre l'archange, prince de la milice céleste et Satan révolté contre Dieu, combat entre le bien et le mal qui se continue sur la terre et dans lequel Michel nous aide et nous fait vaincre.

Plus vénéré que Gabriel et Raphaël, Michel est aussi le plus cité comme chef des anges dans les Ecritures : le livre de Daniel, l'épître de Jude, et l'Apocalypse de Jean.

« Et voici que Michel, un des premiers chefs, est venu à mon secours. Et moi je l'ai laissé là, auprès du chef des rois de Perse... » (Daniel, verset 10).

« En ce temps-là se lèvera Michel, le grand chef, pour aider les enfants de son peuple et ce sera un temps de détresse telle qu'il n'y en a pas eu depuis qu'il existe une nation ; en ce temps-là, les enfants de son peuple seront sauvés, du moins ceux qui sont inscrits dans le Livre. Beaucoup de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, les autres pour la honte » (Daniel, verset 12).

« L'archange Michel, lorsqu'il discutait avec le Diable qui voulait ravir le corps de Moïse, n'osa pas proférer contre lui de jugement blasphématoire. Il dit simplement : que le Seigneur te punisse » (Epître de Jude, verset 10).

« Alors le combat s'engagea dans le ciel : Michel et ses anges luttèrent contre le dragon et ses anges. Ces derniers n'eurent pas le



Bruxelles. Rue de Rollebeek : St-Michel triomphant de Lucifer. Façade de l'Ecole François Annessens.

dessus et leur place ne fut plus dans le ciel. Il fut précipité avec ses anges sur la terre, lui le grand dragon, l'antique serpent, celui appelé Diable ou Satan, celui qui égare le monde entier. Et j'entendis venant du ciel une voix puissante : « voici venus maintenant le Salut, la puissance, le règne de notre Dieu et le pouvoir de son Christ » (Apocalypse, chapitre 12, versets 7 à 10).

Ces mots de St.-Jean n'éveillent-ils pas en nous une image de l'archange, ses grandes ailes déployées, sa chevelure flamboyante, sa lance perçant la cuirasse écaillée du monstre ?

St.-Marc dans son évangile (chapitre 13, verset 32) en évoquant la fin des combats sur terre, écrit : « Pour ce qui est du jour et de l'heure, nul ne le sait, pas même les anges dans le ciel ». Mais vous, Michel, qui êtes comme Dieu ?, le savez-vous ?

Était-ce vous, Michel, l'ange qui chassa Adam et Eve du Paradis terrestre ? Étiez-vous l'ange que Yavhé envoya précéder son peuple au désert ? Fûtes-vous l'ange exterminateur qui toute une nuit sema la terreur dans les rues d'Égypte ? Avez-vous renversé de son cheval Paul de Tarse, sur le chemin de Damas ?

Le 8 mai 492 St.-Michel apparut au sommet du mont Gargan, sur la côte italienne de l'Adriatique. On le fête chaque année le 8 mai en l'église y construite.

Partout ailleurs dans le monde, on fête l'archange le 29 septembre. C'est à cette date, en l'an 530 que fut consacrée à son nom une très ancienne basilique dans la campagne de Rome, église malheureusement disparue. Le château St.-Ange, érigé à Rome au bord du Tibre, a son origine en l'an 136. L'empereur Hadrien le fit construire comme tombe pour lui et les membres de sa famille. Un quadriges en bronze le surmontait. Converti en ouvrage de défense au V^{me} siècle, l'édifice doit son nom actuel à un événement miraculeux en l'an 590. Le pape Grégoire le Grand, à la tête d'une procession de pénitents parcourait les rues de Rome pour que disparut la peste qui ravageait la ville. Il aperçut du mausolée d'Hadrien l'archange Michel brandissant son épée. La peste disparut aussitôt, le pape fit élever une chapelle au sommet du monument. Plus tard, elle fut remplacée par une statue en bronze doré de l'archange.

La plus ancienne église d'Italie patronnée par le saint, se trouve à Volterra, vieille cité étrusque de Toscane. Sa belle façade romane encore intacte date de la fin du XIII^{me} siècle. Lino, originaire de Volterra succéda à Pierre sur le trône pontifical.



Louvain : Eglise Saint-Michel.

L'église dominicaine de Santa Maria Novella fut la première des grandes églises de style ogival de Florence (1278-1357). Dans sa chapelle Strozzi (XIV^{ème} siècle) des fresques murales d'Orcagna représentent le Jugement Dernier. L'une d'elles, la predelle, représente la dispute pour l'âme de l'empereur Henri II (mort en 1024) : au centre, l'empereur se meurt : à droite les démons veulent s'emparer de son âme : à gauche, l'archange Michel tient la balance pour peser l'âme du mourant.

A Florence également on peut admirer l'église d'Or San Michele, construite au XIV^{ème} siècle grâce aux dons généreux de toutes les corporations de la ville.

Dans la basilique St.-Pierre à Rome, une belle mosaïque représente l'archange perçant de sa lance le démon qu'il foule au pied.

Michel, vous apparûtes à Jeanne d'Arc! Au procès, les juges demandèrent à celle-ci si l'archange était nu lors de sa visite. « Pensez-vous que notre Seigneur n'aie pas de quoi le vêtir? » répondit-elle. Vous lui avez soufflé cette divine réplique, n'est-ce-pas Michel?

Bruxelles et Saint-Michel

Un itinéraire romain – diverticulum – fut tracé sur une terrasse naturelle du versant oriental de la vallée de la Senne, à quelque vingt mètres au-dessus du niveau des inondations de la rivière. Son tracé correspondait à l'enfilade des rues reliant au Moyen Age la porte de Hal à celle de Schaerbeek; rue Haute, Steenpoort, boulevard de l'Empereur, rue Verte... Le long de ce tracé apparaitront les oratoires primitifs : Notre-Dame de la Chapelle, Saint-Michel et ceux de Schaerbeek, Evère et Haren.

A la fin du X^{ème} siècle une petite agglomération d'artisans et de paysans existait déjà au sommet du Molenberg, autour de l'oratoire St.-Michel. Un chemin reliait cette bourgade au Spiegelbrug (pont du miroir) pour accéder à la grande île de la Senne, appelée plus tard île St.-Géry, où était érigé le manoir de Charles de France, duc de Basse-Lotharingie et comte d'Uccle. Dans ce manoir existait une chapelle castrale dédiée à St.-Géry où le duc Charles fit transporter les reliques de Ste-Gudule. L'oratoire primitif du Molenberg fut le premier oratoire de Bruxelles à être érigé en paroisse, dépendant immédiatement de l'église épiscopale de Cambrai et dédiée à St.-Michel. En l'an 1047, les reliques de Ste-Gudule y furent transférées sur l'ordre du comte de Louvain, futur duc de Brabant. La paroisse St.-Michel du Molenberg s'appela dès lors



Bruxelles : Saint-Gudule.

l'église collégiale des Saints Michel et Gudule : elle devint la cathédrale St.-Michel en 1962.

L'augmentation de la population aux XI^m et XII^m siècles obligea le chapitre de St.-Michel à agrandir son église collégiale.

De 1225 à 1250, sous le régime du duc de Brabant Henri I^{er}, est construit le chevet du chœur de la collégiale St.-Michel en style roman.

De 1270 à 1280 on achève le chœur proprement dit et on construit une partie des transepts en style ogival primaire. La nef centrale (partie inférieure), le collatéral de droite, le transept de gauche (partie intérieure) et le transept de droite datent du XIV^m siècle et sont de style ogival secondaire.

La partie supérieure de la nef centrale, le collatéral de gauche, le transept de gauche (partie supérieure), la façade et les deux tours sont construits au XV^m siècle en style ogival tertiaire. Les chapelles de style Renaissance accolées au chœur sont érigées au XVII^m siècle.

L'intérieur de l'église est empreint de noblesse et de grandeur. On y admire notamment la grille en fer forgé du XVIII^m siècle, les verrières du XVI^m siècle, la chaire de vérité en bois de chêne sculpté (1699), les six grandes tapisseries de Bruxelles (1770- 1785) représentant l'histoire du Saint Sacrement de Miracle, les statues des douze apôtres en pierre de France, placées entre les piliers et la nef centrale, plusieurs tableaux de l'école flamande du XVII^m siècle.

L'Hôtel de ville

C'est le plus remarquable des édifices civils anciens de notre pays par sa richesse architecturale.

Commencé en 1402 et achevé en 1454, il pointe vers le ciel une tour fléchée haute de 90 mètres, chef d'œuvre d'habileté et d'élégance, sans doute la plus belle tour de Belgique. La tour se termine par une table de pierre de 3m25 de circonférence, portant un globe de cuivre doré sur lequel pivote un St.-Michel en cuivre lui-aussi. Exécutée par le dinandier Martin van Rode, la girouette fut hissée au sommet de la tour de 1454.

La statue seule a 2m70 de hauteur : avec la croix, l'épée et le diable, l'ensemble mesure 5 m. La girouette comptait à l'origine 8.850 feuilles d'or appliquées sur le cuivre. Elle dut être restaurée et redorée sept fois. En 1896 on remplaça l'armature extérieure en cuivre par une nouvelle en bronze phosphoreux inoxydable.

La place des Martyrs s'appelait primitivement place St.-Michel. Œuvre de l'ingénieur-architecte Claude Antoine Fisco (1736-1825) la place fut aménagée en 1775 sous l'influence dominante du style français et accessoire de l'architecture autrichienne.

Saint-Michel a donné son nom à une rue de Bruxelles, à un boulevard et à un collège sur Etterbeek et Woluwe St.-Pierre, à une drève de Kraainem et de Rhode-St.-Genèse.



Bruxelles : rue des Ursulines : collège Saint-Jean Berchmans.

En Brabant

Hekelgem doit son origine à l'abbaye bénédictine d'Affligem, fondée à la fin du XI^m siècle et détruite en 1796 par les Sans Culottes. L'église paroissiale fondée au début du XI^m siècle, restaurée en 1919, a sa tour à base romane et un étage de baies Renaissance.

Keerbergen. Son ancienne église sise près de la Dyle fut détruite par le feu au début du XVII^m siècle. L'église actuelle date de la fin du XVIII^m siècle. Elle possède un banc de communion et une chaire de vérité de style Louis XVI.

L'église St.-Michel de Louvain, jadis église des Jésuites, fut bâtie par le jésuite Hesius, élève et ami de Rubens, de 1610 à 1666. C'est le spécimen le plus remarquable de l'architecture baroque en Belgique. Son ameublement baroque est digne de l'édifice.

Messelbroek. Son église fut fondée à la fin du XII^m siècle. L'église actuelle date de 1778. La tour gothique remonte à la première partie du XV^m siècle.

Oppem-lez-Wezembeek, Heverlee-lez-Louvain, Terlanen-sous-Overijse ont toutes trois une église paroissiale dédiée à l'archange, mais de construction moins ancienne.

Un lieu-dit de Thorembois-les-Béguines et un carrefour de Glimmes portent le nom de St.-Michel.

A Beisem-sous-Veltem, l'église St.-Michel se trouvait primitivement sur le Bovenberg. Elle fut remplacée par un autre édifice, construit en 1762 dans la vallée. Il abrite des fonts baptismaux du XVI^m siècle.

En Flandre Occidentale

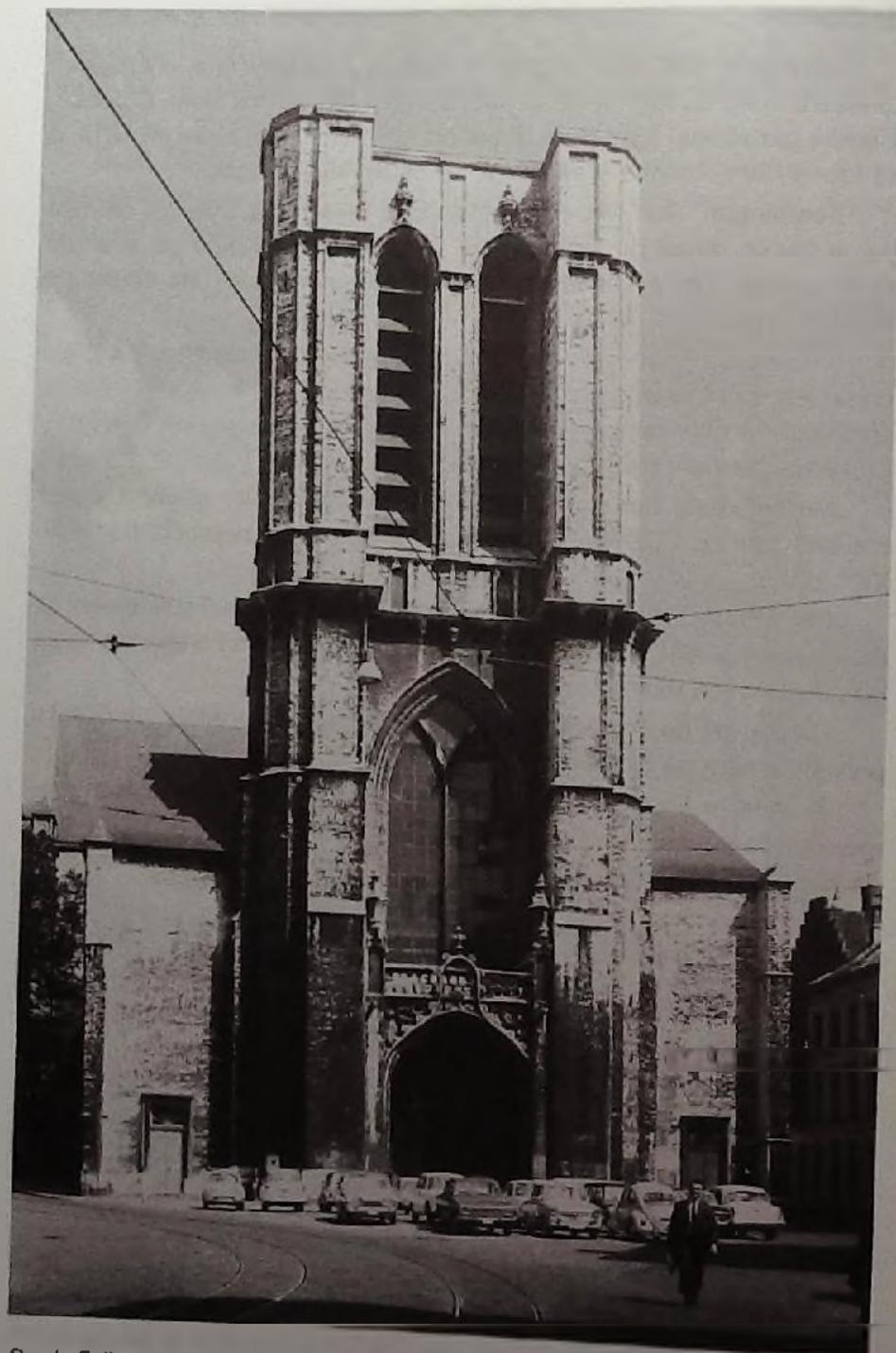
Avekapelle. La chapelle primitive du X^m siècle fut érigée en église paroissiale en 1199 et détruite en 1593. L'église gothique actuelle date de 1924.

Boezinge. De l'église actuelle, seule la tour date du XIII^m siècle mais son élégante flèche a disparu.

Ichtegem. L'église date de la seconde moitié du XVII^m siècle avec des parties plus anciennes.

Roeselaere (Roulers). L'église St.-Michel construite dans la dernière période du style ogival possède une tour monumentale surmontée de quatre tourelles encadrant un campanile de style bâtard.

Roksem eut son église dès l'an 745. Saccagée à la fin du XVI^m siècle, elle ne fut pas réédifiée en son état original.



Gand : Eglise Saint-Michel.

Sint-Michiels, près de Bruges. L'église primitive fut reconstruite en 1860. Un étang de la commune s'appelle : Le Leiken van Sint-Michiels.

Zuienkerke possède une église du XVI^m siècle avec tour romane.

L'église de Kuurne-lez-Courtrai date de 1876.

En Flandre Orientale

Gent (Gand). Son église St.-Michel est ogivale de la seconde moitié du XV^m et possède une belle tour carrée inachevée.

Machelen-aan-de-Leie. Son église affecte la forme des « hallenkerken » : trois nefs de même hauteur à toit à deux versants. La façade ouest est des XIII^m-XIV^m siècles et la sacristie est du XV^m siècle.

Sint-Lievens-Houtem. La commune doit son nom à St.-Liévin, évêque irlandais qui évangélisa les Flandres au XII^m siècle et qui fut assassiné en ces lieux. Le chœur de l'église patronnée par St.-Michel est roman et remonte au X^m siècle.

Province d'Anvers

Anvers et Waarloos ont chacun une église moderne patronnée par l'archange.

Brecht a son église construite de 1422 à 1494. Elle abrite une statue du saint datant du XVII^m siècle.

Oevel a son église à une tour du XV^m siècle. Le reste date de 1870.

Weelde. La tour majestueuse de l'église est ogivale et date de 1529. Le reste de l'édifice fut construit après l'incendie de 1841.

Le Limbourg

L'église de Brée du XV^m siècle en style ogival tertiaire, fut agrandie et restaurée au cours des siècles.

Par contre, huit communes du Limbourg néerlandais ont une église St.-Michaël : Herten, Maastricht, Sittard (église dominicaine de 1659), Schaesberg (tour d'église de 1699), Thorn, Venlo, Urmond (1793) et Wanssum. Celle de Sint-Michielsgestel dans le Brabant néerlandais a sa tour datant du XV^m siècle.

Le Hainaut

L'église de Grandmetz est du XV^m siècle. Bourlers, Fontenoy et Pâturages ont chacun une église semi-classique dédiée à St.-Michel et datant du milieu du XVIII^m siècle.

Graty a une église ogivale construite en 1875.

Province de Namur

Ave-et-Auffe et Waulsort ont chacun une église St.-Michel récente.

Province de Liège

Jalhay, Oteppe, Waremme, Werercé-sous-Butgenbach ont chacun



Hockelgem l'église à tour romane et renaissance.

une église patronnée par St.-Michel.

Il existe un arbre St.-Michel sur Horion-Hozemont et sur Mons-lez-Liège.

Les abbayes de Malmédy et de Stavelot avaient chacune un oratoire consacré à l'archange.

Province de Luxembourg

Hampreau, Mormine, Chantemelle et Neufchâteau ont chacun une église moderne, Awenne a un fourneau, Arville une ferme, Saint-Hubert un bois tous dédiés à St.-Michel.

Au total, St.-Michel est le patron de 56 églises belges : la cathédrale de Bruxelles, 33 en Flandre et 22 en Wallonie. Il est le patron de plusieurs villes belges : Bruxelles, Anvers, Brée, Roulers, Thourout, Namur, Neufchâteau et Waulsort.

Au Grand Duché de Luxembourg, le comte Sigefroi construisit sur le rocher du Bock son château-fort qui devint avec un premier marché près de l'église St.-Michel, le berceau de la ville de Luxembourg.

Cette église St.-Michel, édifiée à proximité d'un carrefour d'anciennes routes romaines et consacrée en 987 porte encore des traces dans la façade de la première chapelle.

En France

Le Mont-St.-Michel (département de la Manche)

Cet îlot granitique breton de 900 m de périmètre et haut de 78 m à la plateforme de son église est une des principales curiosités monumentales et pittoresques de la France. Son sommet est occupé par l'ancienne abbaye que dominent la flèche moderne de l'église et la statue dorée de St.-Michel.

Au dessous de l'abbaye, sur les flancs sud et est du mont s'étage le village de 105 habitants avec ses vieilles maisons à pignons pointus, encerclé de remparts.

Le mont St-Michel s'appela d'abord le Mont-Tombe : selon la mythologie celtique, les âmes des défunts y étaient transportées par une barque invisible pour y dormir leur dernier sommeil.

L'archange St.-Michel y aurait apparu à St.-Aubert, évêque d'Avranches en l'an 708. Le prélat y fit construire un oratoire. Une église carolingienne puis une basilique romane (XI^{me} siècle) s'y succéderont.



Louvain : Eglise Saint-Michel.

L'île s'appela successivement St.-Michel-en-Tombe, St.-Michel-en-mer, St.-Michel-au-péril-de-la-mer, St.-Michel-du Mont et enfin Mont-St.-Michel.

L'oratoire primitif devint rapidement un but de pèlerinage. Un bourg se constitua sur les flancs du mont et fut fortifié, ce qui lui permit d'échapper au pillage des Normands. En 996, Richard I^{er}, duc de Normandie y installa des Benedictins venus de Fontenelle (St.-Wandrille) pour desservir le pèlerinage. Ainsi fut construite l'abbaye.

Le millénaire du Mont-St.-Michel a été fêté en 1965 et 1966. Depuis 1969, un père bénédictin dessert l'église abbatiale toute l'année. Le pèlerinage le plus important a lieu le dimanche le plus proche du 29 septembre, fête du Saint.

Le deuxième ou troisième dimanche de mai, on y fête la Saint-Michel du Printemps. L'abbaye présente encore des vestiges du XII^{ème} siècle (barbacane crénelée et tourelles jumelées) et du XIII^{ème} siècle (salle des gardes et salle de justice). L'église abbatiale construite entre 1020 et 1080 a encore sa nef et son transept roman de cette époque. Le chœur de style flamboyant fut construit de 1450 à 1521 sur l'emplacement de l'ancien chœur roman.

La flèche de l'église date de la fin de XIX^{ème} siècle et supporte la statue de St.-Michel terrassant le dragon : elle est à 78 m au-dessus du sol de l'église et à 156 m au-dessus du niveau de la mer.

Sous l'église, existent plusieurs cryptes dont une n'est autre que l'église préromane, dédiée au Moyen Age à Notre-Dame de sous-terre. Une autre crypte du XI^{ème} siècle a St.-Martin comme patron.

D'autres communes bretonnes portent le nom de l'archange.

Braspart (Finistère Sud) a sa montagne St.-Michel couronnée d'une humble chapelle, non loin du réservoir St.-Michel (400 ha) créé au centre des marais St.-Michel.

Saint-Michel-Chef-Chef (Loire Atlantique) a une grande église de style Renaissance.

Saint-Michel (Finistère nord) est un petit port dans l'anse de Corrijou : de sa chapelle part une procession le cinquième dimanche après la Pentecôte.

Saint-Michel-en-Grève (Côtes-du-Nord) est une station balnéaire à l'extrémité de la baie St.-Michel. Son église date des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, dont le clocher à flèche de pierres ajourées date de 1614.

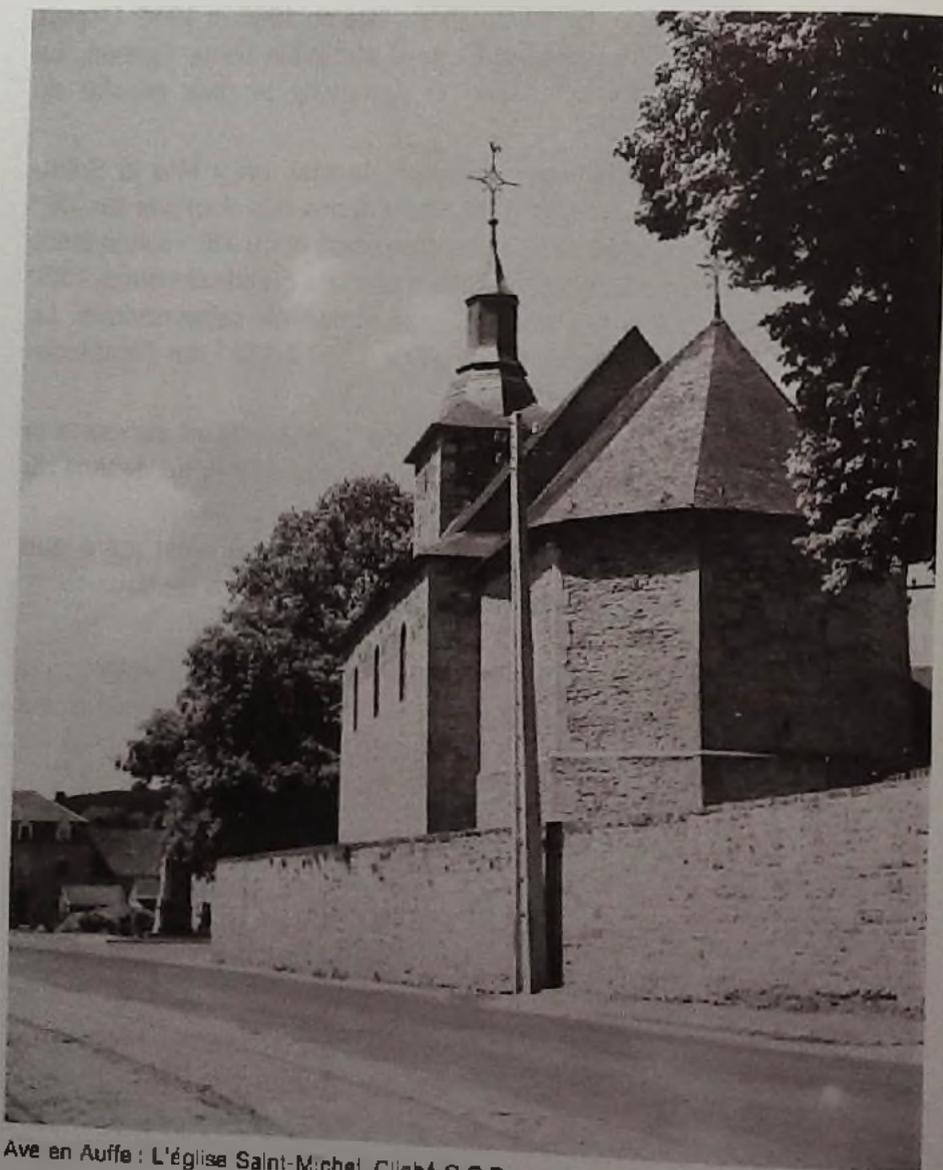
Carnac s'honore du tumulus St.-Michel surmonté d'une chapelle

patronnée par le saint. Près du tumulus se trouve la fontaine St.-Michel, petit édifice à fronton triangulaire.

A trois km de Carnac se trouve l'abbaye St.-Michel de Kergonan, occupée par les Bénédictines.

D'autres communes de France, du nord au sud

Saint-Michel (Meuse) trouve son origine en son abbaye. L'église



Ave en Auffy : L'église Saint-Michel. Cliché C.G.T.

St.-Michel date du XIII^{ème} siècle mais fut transformée au XVII^{ème} siècle. La façade conserve cependant une porte romane.

Saint-Michel (Haute Mame) et St.-Michel-sur-Orge (Essonne) ont chacune une église dédiée au saint.

Saint-Michel (Aisne) en lisière de la forêt du même nom est le siège d'une ancienne abbaye bénédictine fondée en 944. Le chœur et le transept sont en gothique primaire (XII^{ème} et XIII^{ème} siècles) : la triple nef est Renaissance et la façade est du XVIII^{ème} siècle. Les bâtiments abbaciaux datent de 1715. Ils ont été endommagés par un incendie en mai 1971.

Saint-Michel-de-Montjoie (Manche) est un village à 25 km de Mortain. On y découvre à l'ouest le Mont-St.-Michel.

Saint-Michel (Charente) près d'Angoulême a une curieuse église romane octogonale (1137) ceinturée de huit absidioles.

St.-Michel-en-l'Herm (Vendée) à 15 km de Lugon : son ancienne abbaye fut reconstruite de 1690 à 1700. On y voit encore les ruines de la chapelle gothique et d'une salle du XIV^{ème} siècle.

St.-Michel-Mont-Mercure (Vendée) à 7 km au nord de Pouzanges est couronnée d'une église moderne dont la flèche supporte une statue du saint.

Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie) a sa vieille ville aux ruelles pittoresques et tortueuses dominée par son église.

St.-Michel-de-Grammont (Hérault) à 6 km à l'est de Lodève (déjà évêché au IV^{ème} siècle) a comme origine un ancien prieuré roman et gothique remarquablement conservé.

St.-Michel-de-Frigolet (Bouches-du-Rhône) a une abbaye dont la petite église et le cloître sont romans. De la porte St.-Michel de la ville d'Avignon, on accède au bout d'une quinzaine de km à l'ancienne abbaye.

St.-Michel-de-Cuxa (Pyrénées orientales) a une abbaye fondée en 878 et occupée par les Cisterciens. Son église romane remonte à la fin du X^{ème} siècle et est précédée d'une curieuse crypte annulaire (\pm 1000). De l'ancien cloître en marbre rose (XI^{ème} et XII^{ème} s.) sont restaurées deux galeries dont les chapiteaux historiés sont typiques de l'art catalan.

Il n'est pas indiqué d'énumérer ici toutes les paroisses de France dédiées à St.-Michel. Il en existe dans plusieurs des grandes villes de France et plus de deux cents dans les communes moyennes et petites de ce pays.

Innombrables sont les chapelles, lieux-dits et toponymes qui

portent le nom du saint archange. A un vingtaine de km à l'ouest de Nice, on découvre du Plateau St.-Michel une admirable vue sur la presqu'île du Cap Ferrat et sur la rade de Villefranche.

A Paris se dresse la Fontaine-St.-Michel, groupe en bronze d'un très bel effet datant de 1860.

St.-Michel dans le monde chrétien

L'archange fut très tôt honoré dans l'Eglise d'Orient.

Des sanctuaires lui étaient dédiés à Constantinople, en Cappadoce, à Chypre, en Nubie, dans les pays balkaniques, en Russie.

Neuf empereurs d'Orient portent le nom de Michel entre le IX^{ème} et le XIV^{ème} siècle.

Le premier Romanov de Russie se nomma Michel au XVII^{ème} siècle.

Des églises sont consacrées au saint dans presque tous les pays d'Europe occidentale. Il en existe en Autriche, en Allemagne, en Pologne, en Tchécoslovaquie, aux Pays-Bas, en Grande Bretagne, en Pologne, en Suède,...

Comme tous les autres saints, l'archange a été le sujet d'œuvres d'art de toutes sortes : fresques murales, tableaux, vitraux, sculptures, miniatures et enluminures d'ouvrages, gravures, bibelots...

On représente le plus souvent le saint, brandissant un étendard ou une lance percant le démon ; parfois avec une épée terrassant le diable et une balance où il pèse l'âme des morts.

L'église catholique invoque St.-Michel dans la liturgie comme porteur de nos prières au ciel, vainqueur du démon du mal, patron de la bonne mort, introducteur des âmes au ciel.

Michel est l'archange du premier combat céleste et de l'apocalypse finale : deux époques de gigantesque épreuve de force, de grand « remue-ménage ».

Et même de petits remue-ménage, car en France on choisit encore volontiers le jour de la fête du saint pour déménager.

La balance avec laquelle il pèse les âmes des défunts a inspiré les fabricants d'instruments de pesée, les pharmaciens, épiciers et autres commerçants qui l'honorent comme leur patron.

Escrimeurs, chapeliers, bonnetiers ont également adopté son patronage.

Le moulin à vent de Schaerbeek (*)

par Robert VAN DEN HAUTE

Les moulins à vent ont ce triste privilège d'occuper une place de « choix », si pas la première, parmi les constructions les plus vulnérables que l'homme ait jamais réalisées. La Belgique en comptait encore 2739 en 1846 et on estimait qu'il en fallait un pour deux mille habitants.

Ecorée en a terrassé plus d'un; le feu du ciel et certains accidents voire des négligences — laisser tourner à vide par exemple — en ont réduit en cendres mais combien furent victimes de faits de guerre; on les détruisait systématiquement pour éviter que l'adversaire ne s'en serve comme observatoire et pour diriger le feu de son artillerie. Quant aux survivants, ils eurent à faire face à l'indifférence des hommes lorsqu'ils cessèrent de jouer un rôle dans l'économie du pays.

Faute de témoignages écrits, il est difficile de dire à quelle époque ils firent leur apparition dans le paysage brabançon et plus particulièrement dans la région bruxelloise.

Une lecture superficielle d'un poste du plus ancien registre censal ducal venu jusqu'à nous pourrait faire croire qu'au 14^{ème} siècle déjà, Schaerbeek en possédait un. On y parle, en effet, d'un cens grevant une parcelle sise en bordure du chemin *daer men ten wyndt molen gaet*. Mais qu'on ne s'y trompe pas; ce même poste, dans les rôles fiscaux ultérieurs, fait apparaître que le scribe avait omis de mettre un tiret au-dessus du mot *wyndt* pour indiquer qu'il s'agissait d'une abréviation « sténographique » et qu'il fallait lire *wyn(gaer)dt molen* c'est-à-dire l'usine appartenant au béguinage bruxellois de Notre-Dame de la Vigne, soit un moulin à eau sis sur le Maelbeek (1).

(1) Nos remerciements vont à MM. PLATTON, LIPPEVELT et P. CNDPS; ce dernier a publié en 1960 un article intitulé *Wynd en wa[ar]molens te Evere en Schaerbeek* dans *EIGEN SCHON A DE BRABANDER* (p. 344 ss).

(2) A.G.R., Chambre des comptes, 44 R28.

Si Schaerbeek eut fort tôt plusieurs moulins à eau il lui fallut attendre le milieu du 17^{me} siècle pour en avoir un mû par le vent. Les uns et les autres ont appartenu ou été exploités par des membres de grandes dynasties de meuniers bruxellois dont les Seghers, les Crickx, les van der Borch, les Pasteels, etc.

♦
♦♦

Le 8 septembre 1664 Gilles van Campenhout obtint de la Chambre des Comptes l'autorisation de construire et d'exploiter, vingt ans durant, un moulin à eau sur le Maelbeek à Etterbeek, non loin du Fonteynmolen. Occupé ailleurs, il ne s'y installa pas mais céda son autorisation à Guillaume Seghers qui dut contracter un emprunt à cet effet. Les temps étant difficiles il se trouva, en 1670, dans l'obligation d'hypothéquer ce moulin. Sa situation dut toutefois s'améliorer par la suite car en 1675 il se porta acquéreur d'une parcelle de terrain à Schaerbeek au lieu dit les Deux Tilleuls (2).

Lorsque, en 1684, la concession à Etterbeek vint à expiration, elle ne fut pas reconduite mais on exigea de la veuve Seghers, née Elisabeth Brems, la mise hors d'usage de l'usine! Bien qu'on ne donne pas le pourquoi de cette décision, on peut croire que, vu l'incertitude dans laquelle on vivait — les guerres de Louis XIV — la ville de Bruxelles voulait empêcher que ledit moulin ne puisse servir à un éventuel assaillant.

Respectueux du protocole administratif, on demanda à Elisabeth Brems son préalable désintéressement, façon élégante de présenter la « carte forcée ». La concessionnaire et son fils Josse Seghers, admis dans la corporation depuis 1676, acceptèrent comme on pouvait s'y attendre. Pour prix de leur bonne volonté, on les autorisa à démonter et emporter le mécanisme de l'usine qui pourrait être remonté ailleurs. Ils durent, après cela, murer les portes et les fenêtres et rendre l'usine inutilisable (3). Ensuite, compte tenu de leur « désintéressement », on leur accorda d'élever une nouvelle installation à distance des remparts de la ville et le droit d'employer la force du vent qui, comme on sait, appartenait au souverain.

Le nouveau moulin pourrait être établi entre la route de Vilvorde et celle de Malines (*tusschen de herbaene van Mechelen in d'aen zijde ende de Vilvoorschans wegh*) c'est-à-dire derrière la chœur de l'actuelle

(2) A.G.R., Gr. des scabins à Bruxelles 2305/108.

(3) A.G.R., Ch. des optes, reg. 148, f. 86; Gr. des scabins Bxl 2305/104; Chambre des Comptes de Bruxelles 78 et 183.

église Saint-Servais. Elisabeth et son fils pouvaient donc y incorporer le mécanisme de leur ancien moulin à eau mais, de plus, furent autorisés à faire couper un certain nombre de chênes en forêt de Soignes, soit pour un montant de 800 livres, pour les assister et soulager dans les frais et despans. Il ne leur restait plus que, avant que les ailes ne tournent, de payer le cens pour usage de la force éolienne (4).

Mère et fils connurent bien des soucis dans leur nouvelle installation. Il y a d'abord le fait que les Jean-Farine formaient une caste pas facile à diriger; on les rencontre à chaque pas dans les annales judiciaires de jadis (5). De plus, comme ils étaient les mieux au fait de tout ce qui se passait dans le village et alentours, on les trouve souvent remplissant les fonctions d'échevin. Mais ces membres de la corporation de Saint-Victor avaient la réputation d'être voleurs; pendant que votre grain passait entre les meules, on faisait la causette, ce dont on tirait parti pour subtiliser une partie de la farine. Que de conflits aussi aux portes de la ville, lorsqu'il était question de fouiller le chargement de leur charrette; les préposés au contrôle ne connaissaient que trop bien ces rois de la « resquille ». Cela tournait parfois à la bataille rangée.

Notre Jean Seghers et trois de ses confrères eurent, dès 1685, maille à partir avec les dirigeants de leur corporation parce que, lorsque le vent ne soufflait pas et les astreignait au chômage involontaire, ils voituraient le grain de leurs clients jusqu'à l'un ou l'autre moulin à eau des environs dont l'exploitant leur abandonnait un tiers du prix de la mouture; cela dépannait les dits clients mais n'était pas conforme aux sacro-saintes prescriptions de la corporation. Celle-ci leur infligea une amende de six réaux d'or qu'ils refusèrent de payer. On finit par se retrouver face à face devant le Conseil souverain de Brabant. Plusieurs meuniers de la région bruxelloise vinrent témoigner que la façon de procéder incriminée était de pratique courante et invoquèrent de nombreux précédents.

Le dossier de cette affaire n'a pas moins de trente centimètres d'épaisseur; celle-ci traîna jusqu'en 1688 et finit par le triomphe de la corporation (6).

C'est peut-être à la suite de cela que Elisabeth et son fils cherchèrent à se débarrasser de ce moulin où on était toujours à la merci du vent. Le 26 mai 1680 (7), soit l'année d'après, ils le vendirent aux associés Gilles de Coninck et son beau-fils Pierre van Boxem;

(4) A.G.R., Ch. des optes 44 B40 P 308 et 44 B11 F 318.

(5) A.G.R., Etats de Brabant, suppl. 542; Ch. des scabins, parties 27 et 31.



(1) Le moulin de Schaerbeek sur son premier emplacement à proximité de l'ancienne église St.-Servais. Aquarelle inédite attribuée à H. van Wel, 18th siècle. (Bibl. Ric, Cabinet des Estampes).

maîtres meuniers bruxellois (2). Ils ne l'exploiteraient pas directement mais à quelques jours de là, le 4 juin, le donnèrent à bail à *Aert van der Borcht*. Celui-ci n'y demeurerait pas longtemps à cause de la guerre peut-on croire. Durant l'été de 1693 le prince-électeur avait séjourné avec quelques régiments à Schaerbeek cependant que des commandos espagnols venaient encore fourrager et extorquer le peu qui restait aux habitants (3).

Autre contretemps, le site du moulin avait changé. Le comte d'Erps, baron de Zaventem, possédait dans le village, sur la rive nord du Maelbeek (entre les actuelles rues Général Eenens et Metzys et la chaussée de Haecht) une garenne avec maison de campagne. La Chambre des Tonlieux, le 8 juillet, l'avait autorisé à border d'arbres la chaussée précitée jusqu'au carrefour appelé encore de nos jours « Jérusalem » (4).

Aert van der Borcht parti, l'usine fut louée à *Martin Stockmans* et à son épouse *Catherine Seghers* (5).

(2) A.G.R., Gr. scab. Bxl 2305/105; Tonlieux Bxl 183. Notarial 1858/1.

(3) A.G.R., Ch. copies 44 840 et 44 841.

(4) A.G.R., Not. 1858/1 et Ch. Tonl., 183.

(5) A.G.R., Not. 785.

Gilles de Coninck, co-proprétaire comme on a vu, aliéna sa moitié du moulin le 30 septembre 1709 en faveur des époux *Charles van Asbroeck* et *Anne van den Berghe*. Trois ans plus tard, le 29 mai 1712, Pierre van Boxem et les siens, co-proprétaires, mirent à leur tour leur moitié en vente publique. A l'extinction de la chandelle le dernier hausseur se trouva être *Charles van Asbroeck* déjà cité, désormais propriétaire de l'entièreté du moulin; cela l'avait astreint à contracter un emprunt remboursable sous forme de rente laquelle ne sera éteinte qu'en 1780 (6).

Deux ans après cette acquisition, soit le 2 novembre 1714, van Asbroeck greva son moulin d'une nouvelle rente de 300 florins l'an afin d'assurer la pitance de son fils Maximilien, parti faire des études à Louvain et se destinant à la prêtrise; cette rente sera reconduite en 1724 au moment où ledit fils prononcera ses vœux (7). Un document établi l'année suivant l'acquisition du moulin, signale l'ouverture d'une sablonnière-carrière derrière l'usine, soit en direction de l'actuelle place Liedts.

Notre moulin se trouve esquissé sur plusieurs cartes figuratives contemporaines et plus particulièrement dans les atlas-terriers du couvent de Sainte-Elisabeth (8) et de l'hôpital Saint-Pierre-aux-Liens (9) à Bruxelles; son emplacement est indiqué sur la carte de Ferraris (10).

Le 23 mars 1743 les van Asbroeck vendirent l'usine aux époux meuniers *Laureys van der Borcht* et *Jeanne Cosyns* qui en étaient déjà locataires. La vente ne sera enregistrée par la Chambre des Tonlieux que l'année d'après; cela ne doit pas étonner, la machine administrative était déjà lente en ces temps-là (11).

Les nouveaux propriétaires eurent quatre fils à Schaerbeek, nés entre 1739 et 1746. Un rôle d'impôt extraordinaire de guerre nous apprend qu'en 1746, l'usine fut taxée à cinq florins douze sols, contribution résultant de la campagne menée par le maréchal de Saxe dans nos provinces après sa victoire de Fontenoy. On sait aussi que ses troupes enlevèrent quatre sacs de farine au moulin (12).

Laureys mourut vers 1750 et sa veuve, *Jeanne Cosyns*, reconvoila avec le maître-meunier anderlechtols *Gillaume van Baerlem*. Les

(6) A.G.R., Gr. scab. Bxl 2305/105 et 7203; Etats de Brt. suppl. 541; Ch. tonlx 199 et 220.

(7) A.G.R., Ch. tonlx 210.

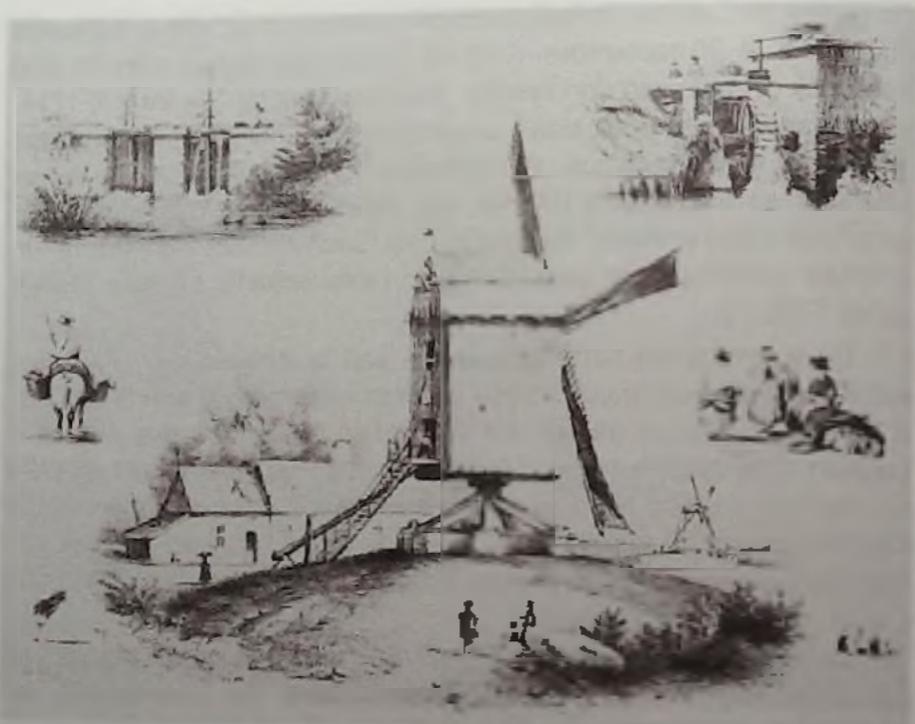
(8) Archives archiépiscopales, Malines. Atlas-terrier du couvent de Sainte-Elisabeth sur Blon par l'archevêque van Wel.

(9) Arch. C.P.A. 6, Bxl, Atlas-terrier de l'hôpital Saint-Pierre.

(10) Bibl. Ric. Bxl.

(11) A.G.R., Ch. tonlx 220.

(12) Arch. église St-Servais à Schaerbeek.



(2) Le moulin vu par J.B. Gratry (première moitié du 19^e s.). On voit non loin de là le moulin en pierres d'Evere (Bib. Ric. Cab. Est.)

temps difficiles qu'on traversait les amena à contracter un emprunt auprès de son confrère Adrien Olbrechts et de donner en garantie la moitié du terrain d'assise de son installation (17).

Un dénombrement de la population, effectué en 1754-1755, révèle que la maisonnée de Guillaume van Baerlem se composait, en dehors de lui-même et de son épouse, de leurs six enfants et d'un valet (18).

Guillaume mourut et sa veuve donna le moulin à bail à Jean Crickx, représentant d'une autre grande lignée de meuniers de la région bruxelloise. Jean est déjà signalé à Schaerbeek en 1767.

Lorsque Jeanne Cosyns, à son tour, quitta ce bas-monde, ses héritiers vendirent le moulin et ses dépendances à Pierre Cluts, bourgeois de Bruxelles et greffier du banc scabinal d'Etterbeek (19). Il avait acquis la baronnie d'Etterbeek avec la haute, moyenne et basse justice, à la suite de l'aliénation faite par le marquis Joseph-Antonio de Villa-Flores (relief du 18 juillet 1767). Il ne lui fut pourtant pas donné de

(17) A.G.R., Ch. 10612 222.

(18) A.G.R., N° 7484; Etats de Bri.

(19) L. DE PALRY, La vente du Marquisat, Bel. 1814, v. chapitre IX et A. WAUTERS, Histoire des Evénements de Bruxelles, rééd. 1, IX, p. 2.

jour longtemps de ce titre de seigneur d'Etterbeek car le Domaine reprit bientôt cette terre et lui remboursa le montant de l'engagère (1769) (20).

Cluts garda Crickx comme meunier. Quinze jours avant Noël 1770, les deux hommes se rencontrèrent pour revoir de commun accord la manière dont l'usine devrait dorénavant être exploitée et fixer les dates des échéances (21).

Quelques comptes et documents de la gestion de Crickx sont venus jusqu'à nous. Le plus ancien date de 1767. On y lit que, sur l'avis d'un maître-meunier (*meester molenslaeger*) On avait procédé à diverses réparations à l'usine, opérations dont le coût fut déduit de la part du produit de la mouture revenant au propriétaire. Ainsi, en 1768, il avait fallu faire appel, par deux fois, aux services d'un forgeron (*groffsmidt*) et d'un ardoisier. Un certain Marcalis d'Etterbeek avait livré un tronc de chêne pour faire un nouvel axe central (*maeckelaer*) dont coût 21 florins. Pour le bois de moindre qualité, du sapin (*deen*) en ordre principal, on s'était adressé au sieur Doumina, représentant des magasins centraux d'Ostende. On avait aussi acheté des sapins écorchés (*gèschorste denen*) ainsi qu'un madrier pour renforcer et allonger le gouvernail du moulin (*voor den steirt van den molen te lengen*). Le mécanisme des ailes et autres engrenages — en bols ne l'oublions pas — avaient été remis en état de travail et l'escalier d'accès réparé. La guerre qui régnait à l'état endémique avait-elle empêché de veiller au bon état de l'usine au cours des dernières années? Un poste important est celui de la retaille des meules, tant gisantes que courantes; le moulin étant double cela avait amené une dépense de 368 florins.

Toutes ces opérations avaient été dictées et suivies de près par le maître-meunier van der Poorte, délégué par la Chambre des Tonlieux, et plus particulièrement durant la période s'étendant du 9 janvier au 19 novembre 1768. Deux ans après, il fallut réparer l'arbre axial des ailes (*wint wieck mackelaere*).

On possède encore le rapport fait par ce représentant de l'administration suite à sa visite au moulin le 24 octobre 1771. C'est par ce document qu'on sait que l'usine possédait deux paires de meules et était donc double. Pour cette raison, le local qu'on rencontrait en franchissant la porte donnant sur l'extérieur était appelé le moulin-avant (*voormolen*), après quoi on trouvait l'arrière-moulin (*achtermalen*) adjacent à la façade côté ailes.

(20) Archives de la ville de Bruxelles, liasse 876

Le compte d'exploitation présenté le 31 mars 1773, et non pas à Noël comme prévu, nous apprend, au chapitre des recettes, qu'on avait moulu 231 setiers de grain, ce qui représentait une recette de 766 florins. Les dépenses se montant à 633 florins, restait un boni de 133 florins. D'autres sorties concernaient les impôts. De plus, il avait fallu rentoiler les ailes, ce qui avait nécessité 14 aunes de toile à sept stuiers l'aune, plus un florin de fil pour fixer celle-ci et 4 florins de salaires. Aux ouvriers ayant effectué les réparations on avait fourni *het noodigh Bier* durant 171 jours à raison de *drij potten daghs per Man*.

On portait aussi en compte l'achat d'une nouvelle charrette, la nourriture du cheval, la paille de ses litières, la graisse pour essieux et engrenages, les pièces d'hamachement et le salaire du maréchal-ferrant. Comme Crickx n'habitait pas la demeure-annexe au pied du moulin, il avait droit, suivant le contrat d'exploitation, à la moitié du loyer payé par le locataire de celle-ci. De plus, on mentionne le salaire du valet qui n'était autre que le fils du meunier (21).

A quelques années de là, l'usine fut le théâtre d'un drame atroce. Le petit Antoine van der Borcht, âgé de cinq ans, y trouva la mort. N'ayant rien d'un don Quixote mais victime de son insouciance enfantine, il s'était hasardé au pied de l'usine; une aile vint lui fracasser le crâne entraînant la mort quasi sur le champ (9 juin 1777) (22).

Vient alors un temps où l'usine perdit tout rendement, non pas qu'elle n'était plus en bon ordre de marche mais bien pour une raison inattendue. Une requête du propriétaire, Pierre Cluts, adressée le 5 août 1783 à la Chambre des Tonlieux, nous en donne la raison. On voudra bien se rappeler que la chaussée de Haecht avait été bordée d'arbres depuis la porte de Schaerbeek jusqu'au Maelbeek à l'entrée de la garenne des barons de Zaventem. De là venait le drame. *Et comme le dit moulin, lit-on dans ladite requête, est actuellement entourré des arbres a fruit et autre qu'ont été planté par la ville de Bruxelles sur la chaussée de Schaerbeek lesquelles empechent ledit moulin de ne pouvoir moudre un vent modéré ou avec le grand vent de briser ledit moulin par le vent qui sort tout à un coup des dits arbres et comme le Remontrant a fait tous les peines possibles à l'amiable et fait des plaintes à la ville pour couper quelques arbres la tête à ceux qui sont seulement planté vis-à-vis ledit moulin, même que ledit Remontrant a fait passé trois à quatre ans la dépense de rehausser ledit moulin de cinq pieds croiant que sa auroit assisté.* Mais les arbres ne cessant de

(21) Idem.

(22) Commune de Schaerbeek Reg. paroisialux.

croître cela s'était avéré de peu d'utilité, aussi les locataires du moulin en étaient-ils arrivés à ne plus pouvoir nouer les deux bouts (23).

Pour l'instant l'usine était même délaissée. Ne voulant cependant en appeler à dame Justice contre la ville de Bruxelles — ce qui aurait été une nouvelle illustration de la lutte du pot de terre contre le pot de fer, — il sollicitait de pouvoir *oter le dit moulin et d'acheter un terrain a coté du même grand chemin qui conduit à Ever vers L'endroit appelé helmet*. Il espérait que *par un acte de bonté* on lui permettrait de reconstruire le moulin (24).

L'autorité supérieure acquiesça à sa demande mais y mit cependant deux conditions : le moulin ne pourrait être transporté qu'à la distance de 200 pieds et ne pourrait servir *qu'à moudre grain*. Avouons qu'une soixantaine de mètres plus à gauche ou plus à droite n'eut été d'aucune utilité, aussi Cludts préféra-t-il acheter une parcelle de terrain au hameau d'Helmet, non loin de la ligne de démarcation entre Schaerbeek et Evere, — parcelle gisant entre les actuelles Chaussée d'Helmet et Rue Docteur E. Lambotte — et cela avec l'intention d'y réédifier son moulin. Ici au moins — on était à distance de la garenne des barons de Zaventem — il n'y avait pas d'arbres le long du chemin et le vent y avait le champ libre. On peut croire qu'en haut lieu on entérina sa décision car la sanction royale intervint bientôt (10 septembre 1783) (25).

Quelque temps auparavant, le 27 août, Cluts, qui n'était plus que greffier d'Etterbeek, avait vendu, par acte sous seing privé, l'usine pour 3.000 florins de change, au schaerbeekois *Jean-François Jacops*, meunier de son état; cette somme comprenait également la balance et ses poids (26).

Il dut y avoir un contretemps car le 17 octobre suivant, rien n'était encore payé et nos deux hommes se retrouvèrent devant notaire pour résilier cette vente. Jacops arguant que pour l'instant il se trouvait dans l'impossibilité d'honorer ses engagements, insistant cependant qu'il aspirait ardemment acquérir l'usine. Comme Cluts cherchait à s'en débarrasser, il lui proposa une autre solution : faire démonter le moulin et le faire reconstruire sur la parcelle acquise à Helmet au lieu dit *de Nieuwe Huysen*. Il lui céderait, en plus, l'autorisation du 2 octobre demier, signée par Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas autrichiens, et cela aux conditions suivantes : Jacops avancerait le prix du

(23) A.G.R., Ch. Tonix 229 n° 74.

(24) Idem.

(25) Idem.

(26) A.G.R., N° 1212 n° 2580.

transport de la charpente et de la réédification du moulin y compris la reconstruction des des (*de Metsenje aldaer den Selven is opgebouwt*), le transport des meules, etc. Cluts rembourserait aussi les 1.300 florins de change qu'avait coûté le demi-bonnier devant devenir assiette de l'installation. Ces frais de demolition, transport et réédification, avancés par Jacops — qui dut s'endetter à cet effet, — pourraient être défalqués des 3.000 florins de change dont il a été question ci-dessus. Le cens au domaine serait à charge du preneur. Jacops pourrait assister à la réédification du moulin mais sans pouvoir y apporter quelque modification que ce soit sans accord préalable du propriétaire. La somme convenue serait versée endéans les trois mois sans quoi les accords seraient considérés comme inexistantes (27).

Mais l'époque n'était guère favorable aux opérations immobilières. Les continuels passages et séjours de gens de guerre furent néfastes pour les moulins, qui faut-il le dire, étaient les premiers frappés par les réquisitions. On n'entendit bientôt plus parler de Jacops. Il est vrai que, compte non tenu des difficultés de l'époque, notre meunier était d'un commerce très difficile et n'en était pas à ses premières difficultés d'argent. Avant de venir à Schaerbeek, il avait, en 1777-1778, eu maille à partir avec l'autorité à propos de l'hypothèque grevant le moulin à vent qu'il exploitait alors à Strombeek-Bever (28).

Cluts mit l'usine schaerbeekoise réédifiée en vente publique; elle fut acquise le 20 juillet 1785 par le couple *Pierre Jacobs et Marie-Thérèse van Heembeek* qui racheta aussi le demi-bonnier de terrain d'assiette. Nous n'avons trouvé aucun lien de parenté entre ces nouveaux venus et le meunier qui les avait précédés (29). On ne les vit probablement pas souvent à Schaerbeek car ils exploitaient un moulin à Hoelaert et, en 1787, prirent aussi à bail celui de Ganshoren qu'ils dirigèrent personnellement (30). Celui de Schaerbeek fut affermé à *Jacques Bosmans*. Par accord intervenu le 3 frimaire an 12 (25 novembre 1803), Jacobs obtint de ce nouveau locataire qu'il quitterait le moulin avant le 3 nivose suivant (Noël 1803), date à laquelle le bail venait normalement à expiration (31). A la date convenue, un expert vint dresser un état des lieux. On peut croire que ce départ arrangeait bien les affaires de Jacobs car il lui donna 589,57 frs de dédommagement et, de plus, racheta son cheval et ses deux chariots (32).

(27) *idem*.

(28) A.G.R., Gr. scab. Bx. 2305/102 et 7113.

(29) A.G.R., Torix 225 et 228.

(30) R. VAN DEN HAUTE, *Les moulins à vent de Ganshoren* in COMTÉ DE JETTE, 1972, p. 13 ss.

(31) A.G.R., Gr. scab. Bx. 2305/105.

(32) A.G.R., Nol. 33.005.



(33) Le moulin vu par E. Putlaert mais localisé erronément à Evere (4 septembre 1865). (Bibl. Rle, Cab. est.)

Le nouveau locataire fut *Pierre Pasteels*, qui vint s'installer à Schaerbeek et assura l'exploitation de l'usine avec le concours de son fils Egide. Ils appartenaient à une famille qui donna beaucoup de meuniers au Brabant. Lui-même avait vu le jour à Saint-Josse-ten-Noode en 1757 et s'était installé à Uccle-Stalle; on peut croire que son mariage avec la schaerbeekoise Marie le fit venir dans le village dit des ânes (33).

Mais qui trop étreint... aussi, en 1816, demanda-t-il au propriétaire de pouvoir sous-louer l'usine qui nous intéressa. Celui-ci accepta. Cela se fit oralement et les nouveaux venus étaient *J. Rackaert* (ailleurs *Ryckaert*) et *Elisabeth Jacobs*. Le bail porta sur une durée de neuf ans à raison de 317 florins des Pays-Bas; ils honoreraient également les annuités d'une rente au capital de 1.600 florins grevant l'usine (34).

Mais revenons aux propriétaires du moulin. Pierre-Joseph Jacobs mourut en 1814 et sa veuve poursuivit l'exploitation mais pour peu de temps car trois ans plus tard elle rejoignit son époux dans la tombe. Son neveu *Philippe-Joseph De Cobacq*, meunier à Ganshoren mais qui avait secondé la défunte, acquit de la succession l'usine schaerbeekoise le 20 juillet 1818 pour la somme de 4.000 florins (35).

(34) A.G.R., Nol. 18.2051.

(35) A.G.R., Nol. 33.005.

(36) A.G.R., Nol. 20.305.

Après la mort de Pierre Pasteels, le nouveau propriétaire loua l'installation à la veuve de celui-ci *Mane Van den Eynde* et à son fils *Egide*. Ce dernier est cité seul exploitant dès 1826. Le 10 juin 1829 Marie-Catherine De Boeck, veuve de Philippe de Cobecq, remariée à Egide Thys, lui vendit l'usine pour 4.400 florins des Pays-Bas ⁽³⁶⁾.

Egide Pasteels, qui est encore cité en 1836, possédait également un moulin à eau à Schaerbeek. Dès 1839, il n'est plus question que de sa veuve et de ses enfants, soit treize personnes en tout. Celles-ci louèrent le moulin à vent à un des leurs, *Egide Stockmans*, vraisemblablement filleul du défunt. Il attesta par écrit qu'on lui avait remboursé les 5.897,26 frs qu'il avait avancés pour réparations à l'usine.

Mais tout ne paraissait pas tourner rond dans la succession aussi la veuve et les siens, pour sortir d'indivision, mirent-ils tous les biens, dont le moulin à vent, en vente publique. Cette aliénation eut lieu dans une auberge schaerbeekoise *A Jerusalem* qu'ont encore connue les trois fois vingt ⁽³⁷⁾.

Le 2 mars 1843, l'usine fut adjugée pour 11.712 frs aux époux *François Vandervelde et Isabelle Van Cutsem*; à quelques mois de là, ils contractèrent un emprunt de 20.000 frs et donnèrent le moulin en gage ⁽³⁸⁾.

Quelque vingt-et-un ans plus tard, en mai 1864, celui-ci fut aliéné une fois de plus et acquis par *Jean-Baptiste Vander Velde*, parent peut-être du précédent ? ⁽³⁹⁾. Ce sera le dernier propriétaire et exploitant de l'usine. On pouvait voir, dans *L'Illustration Européenne* du 4 septembre 1887, un dessin reproduisant le tableau peint par Madame Godart-Meyer deux ans avant. La notice accompagnant ledit dessin du moulin disait que l'usine constituait *un des plus précieux souvenirs d'un temps bien loin de nous. Il compte plus de cent ans d'existence. En 1885 alors qu'il appartenait à M. Van de Velde, il fut vendu, démoli et transporté à Anvers, où il a été remis sur pied après restauration et où il fonctionne encore.*

C'était en 1887... Depuis, il y eut la première guerre mondiale qui fit une hécatombe de moulins. Les minoteries mécaniques en réduisirent d'autres au chômage. 1940-1945 en sacrifia plusieurs et puis, souvent trop tard, on voulut bien s'intéresser aux survivants qui ne sont plus légion ⁽⁴⁰⁾.

⁽³⁶⁾ A.G.R., Nol. 20 305

⁽³⁷⁾ A.G.R., Nol. 31 890.

⁽³⁸⁾ A.G.R., Nol. 31.890

⁽³⁹⁾ A.G.R., Nol. 33 990

⁽⁴⁰⁾ En 1846 le Seigneur comptait encore 2.739 moulins à vent soit un par 2.000 habitants.

Celui de Schaerbeek avait tenté le crayon et le pinceau de beaucoup d'artistes mais la plupart d'entre eux se rendirent coupables de la même erreur : celle de situer l'usine à Evere. Il est vrai qu'elle se trouvait à deux pas de la limite séparant Schaerbeek de cette commune ⁽⁴¹⁾.

C'est en vain que nous avons tenté de retrouver la trace de l'usine schaerbeekoise. En vain avons-nous parcouru les inventaires de ceux qui, au siècle dernier et maintenant, ont existé ou subsistent encore dans la province d'Anvers et particulièrement le relevé dressé, après enquêtes et recherches archivistiques, par la GITSCHOTEL BUUR-SCHAP ⁽⁴²⁾. Etait-ce celui de Ekeren, édifié précisément en cette année 1887 qui vit la démolition de celui dont on vient de lire l'histoire ? Si oui, il n'eut guère de change car un incendie le dévora en 1907 !



(4) Le moulin en 1887. Dessin original de M^{me} Godart-Meyer paru dans « L'Illustration Européenne. »

⁽⁴¹⁾ Le moulin d'Evere, construit en pierres, fut écoulé en 1841. On le dépouilla de ses siles en 1887 et il fut complètement démantelé en 1911.

⁽⁴²⁾ GITSCH-OTEL BUUR-SCHAP, 1930, n° 2.

⁽⁴³⁾ Au début de 18^{me} siècle, une auberge de la Chaussée de Haecht, à proximité du premier emplacement de l'usine schaerbeekoise s'étendait à hauteur de l'actuel « église Saint-Servais », portant encore comme enseigne « Au Moulin à Vendre ». Un acte le citait, près le local (aujourd'hui) où se trouvait le moulin à vent (A.G.R., Nol. 19.013).

Histoire du Brabant II.



Jusqu'aux Incursions des Normands

par Emile LOUSSE

Le Royaume de Lothaire est issu du partage de l'Empire de Charlemagne. Il a donné naissance au Duché de Lotharingie qui fut partagé lui-même, mais dont le titre prestigieux fut porté jusqu'à la fin de l'Ancien Régime par les ducs de Brabant – comtes de Louvain, de la descendance de Ragnier au Long-Col⁽¹⁾.

Au début de 806, Charlemagne (742-814) promulgue un acte réglant sa succession, d'avance. Conformément aux anciens usages des Francs, il tient pour inévitable, après sa mort, le partage de son Empire entre ses fils : Charles, Pepin, Louis.

Louis se voit attribuer l'Aquitaine, la Gascogne, la Septimanie, la Provence et la « Bourgogne » occidentale; Pepin, l'Italie, la Bavière et l'Alémanie orientale; le dernier lot, le plus important parce que la *Franconie* y est incluse avec le Brabant dans la future Lotharingie, sera la part de Charles, le fils aîné⁽²⁾. Mais « l'homme propose et Dieu dispose ». La mort ayant ravi prématurément Pepin (en 810) et Charles (en 811), Louis le Pieux (814-840) devient l'unique successeur d'un héritage sans pareil en ce temps-là. Il réside principalement à Aix-la-Chapelle, sa capitale, Herstal, Theux, Nimègue et Thionville; il organise des parties de chasse dans ses forêts d'Ardenne⁽³⁾.

(1) L'on pourra voir le *Foedera brabantica* décembre 1883, n° 240, pp. 319-342. Nous tenons à remercier vivement M. et N. Vansanlebte, Lecteurs en Archéologie et Histoire de l'Art, ainsi que M. Stevens, Professeur-honoraire à l'École royale des Chartes, pour l'aide généreuse qu'ils nous renouvelent à la moindre alerte, de si bon cœur. Nous avons utilisé notamment L. HALPHEN, *Charlemagne et l'Empire carolingien* (Bibliothèque de Synthèse Métrique l'évolution de l'Humanité De H. Berr) Paris, 1849, que toutes références de détail à cet ouvrage seraient superflues, mais fois sur dix les pp. 137, 238-239, 278-279, 311-357, 371-396, 405, 420-428, 446, 457, 490, nous ont servi plus que c ailleurs.

(2) F. L. GANSHOF, dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden in Twee Delen*, t. I^{er}, *Oudheid en Vroege Middeleeuwen tot het jaar 925*, pp. 306-307, Utrecht, Anvers, Bruxelles, Gand, Louvain, 1949.

En juillet 817, Louis le Pieux, suivant l'exemple de son père, prend des dispositions relatives au partage de l'Empire entre ses fils. L'aîné de ceux-ci, Lothaire, alors âgé d'environ vingt-deux ans, est proclamé empereur, solennellement ceint du diadème impérial, associé sur le champ à l'exercice du pouvoir suprême à la droite de son père, enfin déclaré seul et unique héritier éventuel de tout l'Empire. Le futur Brabant est inclus dans les possessions territoriales qui lui reviennent, tandis que l'un de ses frères, Pepin, garde la couronne royale d'Aquitaine que son père lui a transmise en 814, et que l'autre frère, Louis, devient roi de Bavière; ils auront à gouverner l'un comme l'autre sous le contrôle de l'empereur. Chacun de leurs deux royaumes sera complété de manière appréciable à la mort de Louis le Pieux. Ils devront jusqu'à ce moment fatal, s'entendre tous les trois « dans un esprit d'amour fraternel » pour le règlement des affaires d'intérêt commun⁽⁴⁾. Solution de compromis discutabile et fragile. De l'unité maintenue tant bien que mal, et d'une diversité tronquée, laquelle prévaudra-t-elle? Laquelle des deux sera déterminante pour l'avenir du Brabant, dans cette Europe divisée, dont les luttes politiques s'alimentèrent à des querelles familiales et successorales pendant près — ou plus? — d'un millénaire?

Des dispositions arrêtées en 817, Louis le Débonnaire ou le Pieux s'écarta largement à l'avantage d'un (quatrième) fils — le futur Charles le Chauve — qui lui naquit en secondes noces, de Judith de la Maison des Guelfes, de Bavière-Souabe. Il y fut poussé par l'abbé Wala, son conseiller longtemps fidèle et très influent.

Il en donna connaissance au cours de l'assemblée générale d'Aix-la-Chapelle, en 831. Au mécontentement compréhensible de ses trois aînés, du premier lit, qui s'insurgèrent violemment pour le maintien du règlement de 817, tout en leur faveur.

Aux termes du règlement de 831, quatre parts furent attribuées comme suit :

1. à Louis, la Bavière et les provinces voisines, plus l'Austrasie, la Thuringe, la Saxe, la Frise, la Flandre, le Hainaut, l'extrême Nord de la Neustrie;
2. à Pepin, l'aîné des quatre frères, l'Aquitaine et ses annexes, ainsi qu'il avait été prévu plus tôt déjà, avec en plus les riches contrées d'Entre-Saône-et-Loire et, pour finir, une grande partie de la Neustrie proprement dite;

(3) J. H. GOSSES, N. JAPIKSE et R. POST, *Handboek tot de Staatkundige Geschiedenis van Nederland*, 3^e édition revue et augmentée, p. 37. LA HAYE 1847, L. HALPHEN, *op. cit.* p. 236-239, M. MOURRE, *Occasionnaire d'Histoire universelle*, t. I^{er}, p. 1232, v^o Lothaire I^{er}, et p. 1234, v^o Louis le Pieux ou Le Débonnaire Paris, 1848, 2 vol.

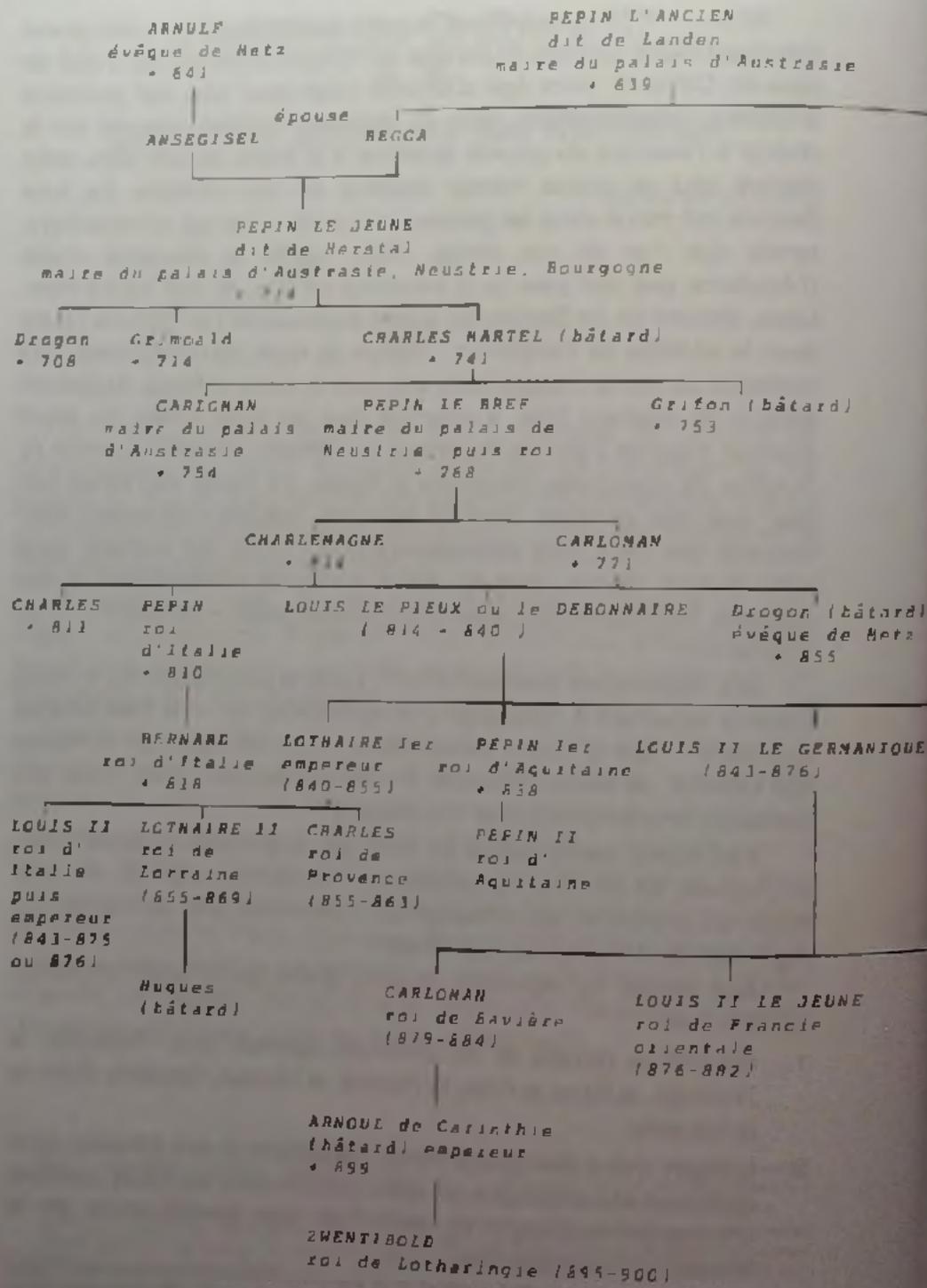
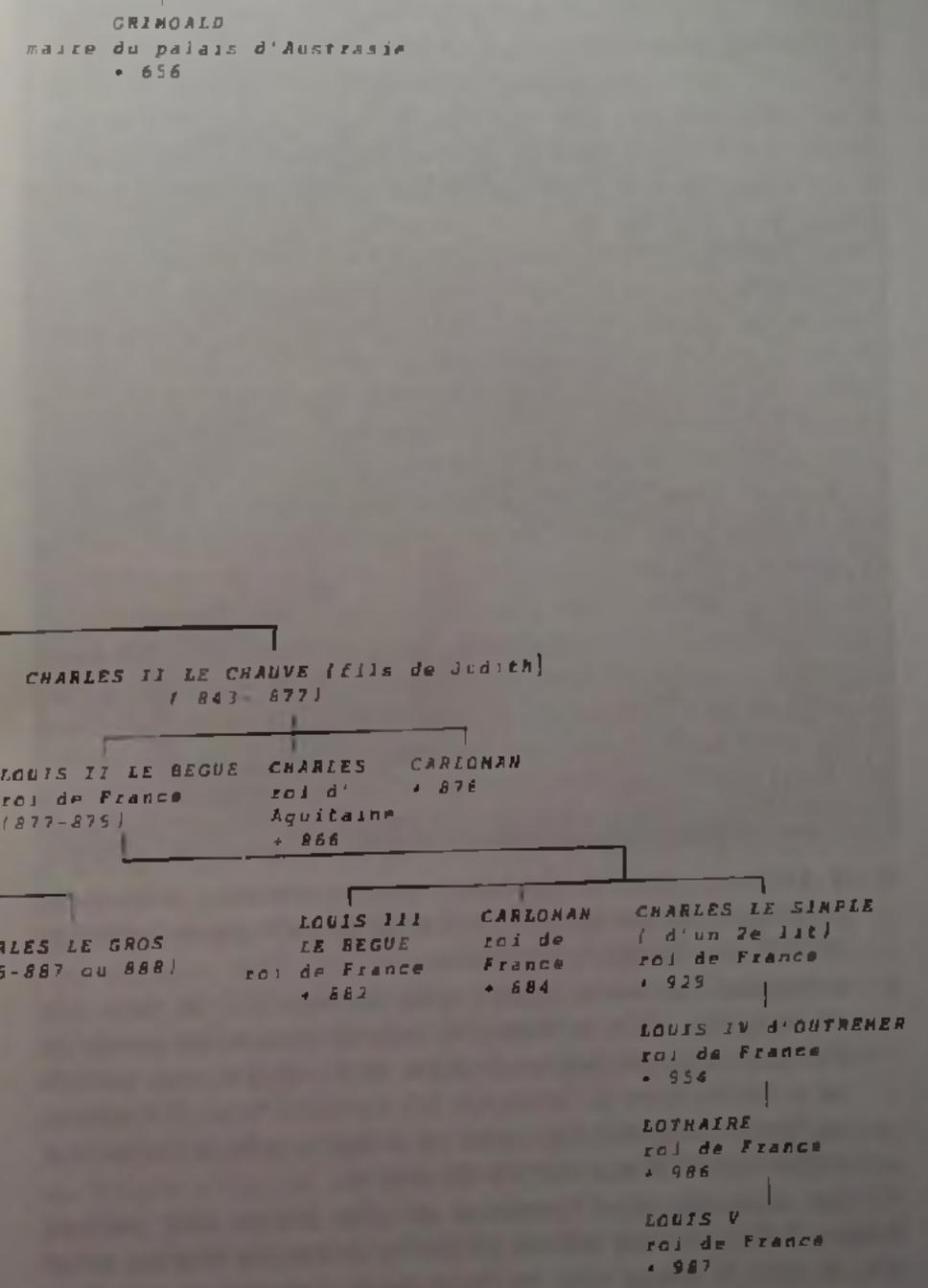
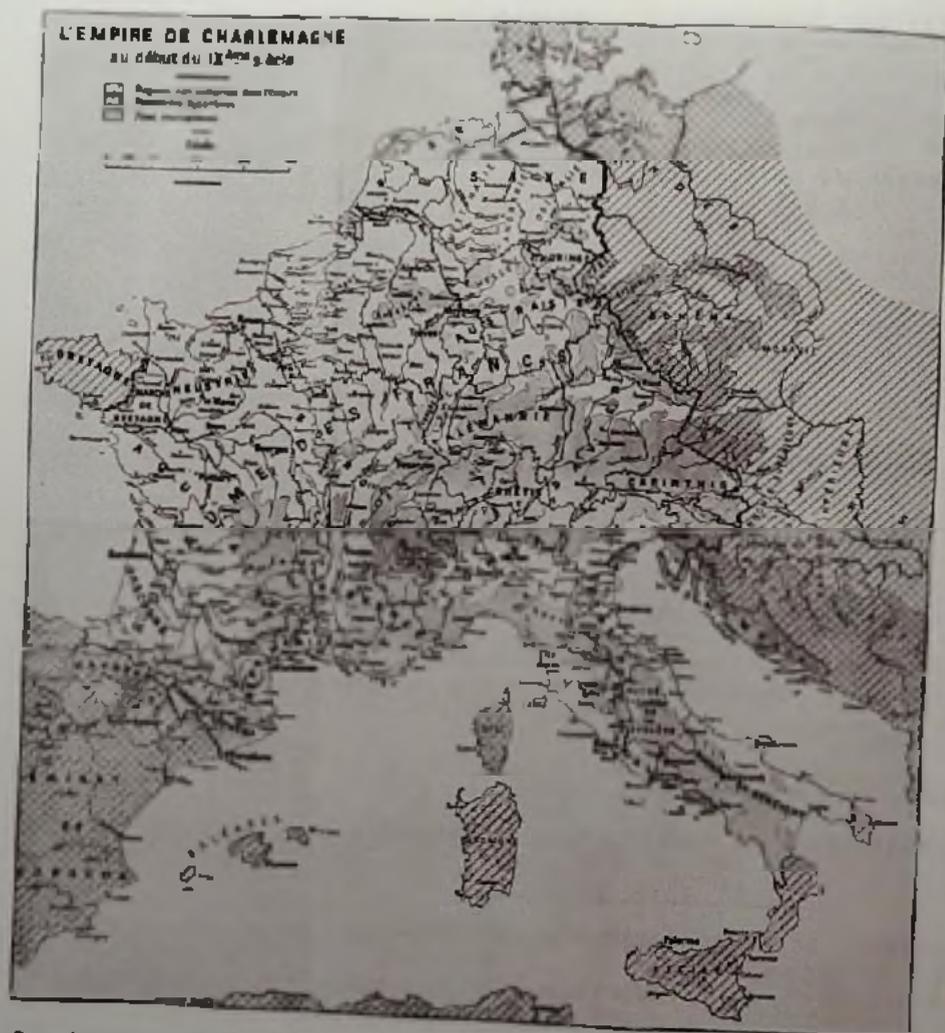


TABLEAU GENEALOGIQUE SIMPLIFIE DES CAROLINGIENS.





3. à Lothaire, dont la déchéance comme empereur associé fut prononcée comme sanction punitive de certains gestes hostiles de sa part, il ne fut laissé que l'Italie;
 4. à Charles, dernier-né, enfant gâté de sept ans, le pays des Alamans, l'Alsace et la Rhétie, les pays de Moselle, les comtés de Reims et de Laon, l'ancien royaume de Bourgogne jusqu'au bord de la Méditerranée (à l'exception des comtés d'Autun, d'Avallon et de Nevers, antérieurement réservés à Pepin); enfin, la Gothie tout entière (Septimanie et Marche d'Espagne).
- Les royaumes, dont l'existence est ainsi prévue, sont déclarés indépendants, sous les mêmes conditions et mêmes réserves qu'en 806, et donc à charge pour les frères de se concerter en vue de la

défense commune de leurs frontières et de l'Eglise romaine. Il ne doit plus être question d'empereur, par la suite; mais tant que Louis le Pieux sera de ce monde, obéissance et soumission lui seront dues; celui d'entre ses fils qui se montrera digne d'un « supplément d'honneur et de pouvoir », sera récompensé « selon ses mérites », au détriment de celui ou de ceux qui ne se seraient pas comportés comme il faut.

Tout est donc prévu, dirait-on, mais tout sera caduque. Car la révolte gronde et quand elle éclatera, Louis le Pieux jusqu'à la fin de son règne, ne se montrera pas capable de la mâter, par la force ni par la ruse.

Les trois fils du premier mariage entraînèrent en révolte ouverte, tout un parti d'aristocrates mécontents. Par trahison, ils se saisirent de la personne de leur père au Lügenfeld, près de Colmar. Respectueux des rites, ils firent procéder à sa déposition par l'archevêque de Reims, le 7 octobre 833. Quand il fut restauré, deux ans plus tard, l'idéal politique de ses jeunes années était perdu. La Renaissance carolingienne, dont il s'était occupé, prolongea ses heureux effets, survivait. Mais l'empire prestigieux de Charlemagne était ébranlé, tant par les querelles intestines que par les incursions normandes de plus en plus fréquentes et redoutables.

Les Normands! Charlemagne avait déjà pris des précautions contre eux : à Boulogne et Gand, construction d'une force navale qu'il s'en va inspecter en 811, fortifications terrestres dans le delta des grands fleuves. En 820, une tentative de débarquement sur les côtes de Flandre avait été vivement repoussée par Louis le Pieux. Entre 830 et 840 le danger vint à menacer davantage les côtes de la Frise. Duurstede (Dorestad), le centre principal du commerce maritime avec l'Angleterre et la Scandinavie, situé non loin d'Utrecht, à l'endroit précis où le Rhin se sépare du Lek, fut saccagée quatre fois de suite en trois ans (834-837); Anvers, sur l'Escaut, Wiltz sur la Meuse inférieure connurent un sort analogue (836). Une armée chrétienne fut écrasée sur l'île de Walcheren (837). Alors Louis le Pieux voulut s'occuper personnellement de la mise en état de la place de Nimègue (837-838), mais il s'en laissa distraire par le souci qu'il avait, du règlement de sa succession prochaine (*).

Pepin d'Aquitaine mourut en décembre 838. Un nouveau partage de l'Empire s'imposait dès lors, qui dut être opéré par une assemblée générale, le 30 mai 839, soit plus de douze mois avant le décès de Louis le Pieux (survenant le 20 juin 840). La Bavière seule resterait à Louis le

(* J. H. GOSSES *op. cit.*, p. 39, F. L. GANSHOF, *op. cit.*, p. 307

Rebelle. Les territoires furent répartis en deux lots estimés de valeur sensiblement égale. Lothaire, ex-empereur associé, déclaré déchu de cette dignité, mais immuable en tant que fils aîné de l'empereur au pouvoir, Lothaire par droit d'aînesse et privilège de priorité, porta son choix sur l'Italie et sur d'autres pays situés à l'Est du Rhône, de la Saône et de la Meuse. A Charles (le Chauve), il resta des régions situées à l'Ouest des fleuves précités (donc aussi la Flandre, le Hainaut, le Brabant), augmentées de la Provence et des quatre comtés (de Genève, Lyon, Chalon-sur-Saône et Toul).

Lothaire avait d'autant moins de raisons de se plaindre, que ses premières rencontres avec les Normands avaient montré sa réelle valeur, plus clairement que jamais. En 841, il céda des centaines d'hectares dont l'île de Walcheren et, vraisemblablement, Duurstede, à deux chefs danois : les frères Harald et Rorik.

En 842, Quentovic cessa d'exister comme port de mer, Harald ne fit pas long feu, mais Rorik, pendant trente ans, parvint non seulement à maintenir son autorité; gardien vigilant, il s'opposa à ses congénères, dont les incursions furent opérées à plus grand renfort de monde, à partir de 850 environ (5).

Contre un adversaire d'une telle valeur, contre un frère dont ils ne connaissaient que trop bien le caractère, Louis (le Germanique) et Charles (le Chauve) eurent beau jeu. Il ne pensait qu'à récupérer le pouvoir impérial qu'il avait perdu, peut-être par faute ou maladresse, mais qu'il entendait exercer lui seul et sans partager, à l'avenir.

Eux deux, reconciliés l'un avec l'autre, tout au contraire, traversèrent la voie de ses ambitieux projets d'obstacles pratiquement invincibles, tels que la bataille de Fontaine-en-Puisaye (841), les Serments de Strasbourg (la même année) et le fameux traité de Verdun (843).

La victoire des Alliés fut chèrement acquise à Fontaine (ou Fontenoy)-en-Puisaye (près d'Auxerre) le 25 juin 841.

Elle reçut sa conclusion logique, si ce n'est avantageuse à cent pour cent, dans un mini-congrès diplomatique en deux épisodes. Les vainqueurs se rencontrèrent à Strasbourg. Entourés de solennités sortant de l'ordinaire, ils constituèrent en cette ville, le 14 février 842, une espèce de Sainte-Alliance, sanctionnée par des serments publiquement prêtés par chacun d'eux dans la langue de l'autre, afin que nul n'en ignore. Après les explications indispensables, les troupes jurèrent à leur tour, usant des mêmes formules qui furent transmises en héritage

(5) J.H. GOSSÉS, *op. cit.*, pp. 39-40

précieux jusqu'à nos jours, moins pour leur valeur juridique, périmée depuis longtemps, que comme cartons de baptême de deux langues mondiales, parmi les plus expressives et les plus belles qui soient : celle de Voltaire et celle de Goethe. L'Europe carolingienne, sage-femme sur le déclin, mais en attente, garnit en deux couleurs complémentaires la berce du duché de Brabant (6).

« Ainsi, pour la première fois peut-être, les peuples étaient à la fois pris officiellement à témoin dans une langue intelligible à tous et associés aux engagements contractés par les souverains » (7). A cette phrase de Louis Halphen, ajouterait-on, que « les peuples » se virent, en cet unique moment, concéder — ou confirmer ? — le droit de résistance (*ius resistendi*) qui, dans l'Europe d'Ancien Régime, fut invoqué des dizaines et des centaines de fois sous le nom de « Privilège brabançon » (*Privilegium Brabantinum*) à l'initiative du prince d'Orange, Guillaume le Taciturne, en révolte contre le « parjure » et la « tyrannie » du roi Philippe II d'Espagne. Voici de toute façon, la formulation de cette « liberté » fondamentale qui sanctionnait le droit de remontrance, dans la transposition moderne du texte original des Serments de Strasbourg (version des Fidèles) :

« Si Louis (ou Charles) observe le serment qu'il a prêté à son frère Charles (ou Louis), et que Charles (ou Louis), mon seigneur, vienne pour sa part, à rompre le sien, je jure que, si je ne puis l'en détourner, je ne lui viendrai jamais en aide contre Louis (ou Charles) ».

Première expression d'un « Droit de l'Homme » que, d'après les historiens romains, les anciens Germains revendiquaient déjà comme leur appartenant et dont ils ne se faisaient pas faute d'user contre des chefs convaincus de félonie ?

Après de nouvelles échauffourées, mineures somme toute, Lothaire et Charles, avec Louis cette fois, conclurent tous les trois ensemble, au mois d'août 843, « le fameux traité de Verdun, qui, en dépit des remaniements ultérieurs, restera longtemps la charte territoriale de l'Europe » (L. Halphen). Les territoires composant l'Empire carolingien, sont répartis en trois lots réputés équivalents. A Louis sont réservés les pays germaniques avec leurs annexes au Nord des Alpes et à l'Est du Rhin, complétés par les comtés de Spire, Worms et Mayence (sur la rive gauche du fleuve), ainsi que la totalité du pays alémanique et de la Rhétie (Grisons et Engadine); au Nord, la Frise est exclue. A Charles (le Chauve, fils de Judith) sont réservés, du Nord au Sud, les pays situés à l'Ouest de l'Escaut, puis d'une ligne joignant la

(6) L. HALPHEN, *op. cit.*, pp. 306-310; M. MOURRE, *op. cit.*, t. II p. 2048, v° Strasbourg

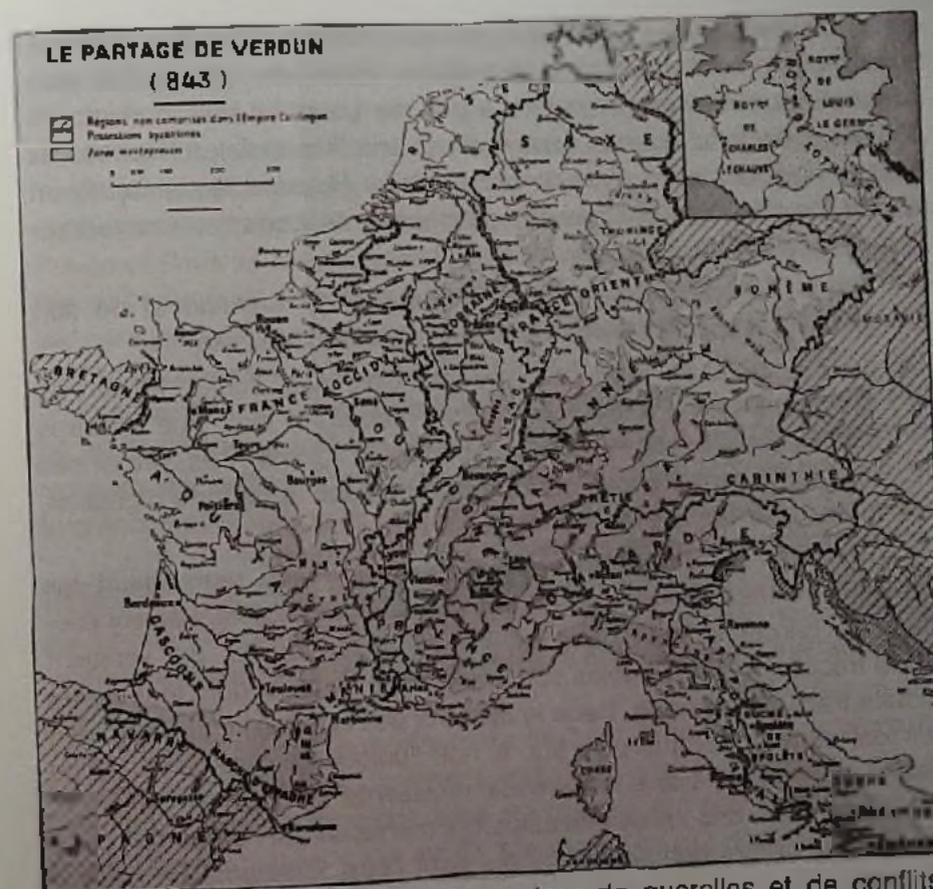
région au Sud de Cambrai à celle de Sedan, pour passer ensuite par l'Argonne, la vallée supérieure de la Marne, le plateau de Langres, la Saône (avec une légère enclave sur la rive gauche, afin d'englober tout le comte de Chalon), laissant à l'Est, le Lyonnais, le Vivarais et l'Uzège, et rejoignant finalement le Petit Rhône au Sud de Nîmes. Le reste est pour Lothaire.

Le reste, c'est la bande, à la fois très longue et très étroite, demoiselle élégante certes, mais un tantinet maigrichonne, et strictement corsetée, mal à l'aise, coincée, et se croyant sans cesse menacée jusque dans son existence mince par deux colosses ventrus, d'humeur incompatible, de caractère irascible et d'insatiable appétit. Elle s'étendait du Nord de la Frise jusqu'à la Campanie. Elle englobait la ville capitale, avec le palais, d'Aix-la-Chapelle, les petits pays d'Outre-Meuse, avec les palais de Meerssen, de Fouron et de Jupille, tout l'Entre-Meuse-et-Rhin, Herstal, Landen, non pas uniquement la Hesbaye, le futur duché de Brabant tout entier, l'abbaye de Saint-Vaast en Artois. Ainsi se trouvaient consacrés, dans une certaine mesure, les titres de Lothaire à un traitement de faveur, par égard pour sa qualité d'aîné et implicitement, qu'on l'ait voulu ou non, pour le titre d'empereur, dont il continuait à se prévaloir, au mépris de toutes sanctions, déchéances et dépositions dirigées contre lui précédemment. La sincérité de cet homme frustré restait plus que douteuse, et trop visible le désir qu'il entretenait de repartir à la conquête de l'Empire, au détriment des deux frères qui lui restaient (7).

Le partage épineux n'a pas été fait au mépris des particularités linguistiques (8). C'est exact pour les populations soumises à Louis le Germanique ; c'est déjà moins adéquat pour le royaume de Charles, qui réunit non seulement la future Normandie, mais aussi la Bretagne et l'Aquitaine, au reste de la France actuelle, à l'exception du Nord et de l'Est. Pour Lothaire, c'est toujours vrai d'une certaine manière, si l'on veut, mais rien que dans les grandes lignes : il manque au tableau quelques détails qui ne sont pas sans importance. Des groupes du Nord au Sud, faciles à reconnaître, sont respectivement, Frisons, Hollandais, Flamands, Wallons, Picards, Ardennais, Gaumais, Lorrains, Alsaciens, Jurassiens, Savoyards, Piémontais, Milanais, Vénitiens, Gênois, Pisans, Toscans, Campaniens. Les langues et dialectes dont ils usent pour s'exprimer, sont entés sur les troncs frison, hollandoflamand, wallon-picard-français, allemand, Italien. Surprenante diversité, et donc de faiblesse congénitale, fille d'ignorance, de particula-

(7) L. HALPHEN, *op. cit.*, pp. 316-317; F. L. GANSHOF, *op. cit.*, p. 337.

(8) L. HALPHEN, *op. cit.*, p. 315 — Comp. J. H. GOESSES, *op. cit.*, p. 37.



risme et de méfiance, racine à son tour de querelles et de conflits. Mosaïques en matériaux précieux, de couleurs vives, dont le monarque est le principal ou l'unique ciment. Cette Europe aujourd'hui dite « médiane » est facilement reconnaissable, à travers des siècles de métamorphose et de nouvelles modes.

Les bras de mer, les grands fleuves avec leurs estuaires, les marécages, les bois et forêts, les massifs montagneux des Vosges, du Jura, surtout des Alpes, n'ont pas encore fini de buriner une physiognomie qui se détache, parmi les plus caractéristiques, à l'avant-scène du monde civilisé.

Dans cette pérennité même, il n'est pas dénué de sens de voir un signe, si ce n'est une preuve, de la valeur intrinsèque des conventions arrêtées à Verdun. La complexité des problèmes à résoudre explique l'apparente étrangeté des nouveaux découpages territoriaux; les trois parts ont au contraire été taillées « aussi raisonnablement que possible ». On leur a trouvé des noms, non seulement supportables, mais expressifs et de longévité garantie. Toutes ensemble, les parts avaient

constitué la « France » (*Francia*). Cette dénomination leur fut conservée, en témoignage de leur unique origine, mais elle fut rendue plus adéquate aux réalités diverses. La part de Louis fut dite « orientale » (*Francia Orientalis, Austria, Austrie, Austrasia, Austrasie*): à l'opposé, la France « occidentale » (*Francia occidentalis, Neustria, Neustrie*) devint la part de Charles (le Chauve); enfin celle de Lothaire, « moyenne » (*Francia media*). Où l'on voit :

1. que « l'Europe médiane », de Gonzague de Reynold et de son groupe, peut se prévaloir d'anciens titres de noblesse;
2. que le partage verdunois ne détruisit pas l'unité idéale du « royaume des Francs » (*regnum Francorum*) plus que d'autres partages antérieurement opérés depuis Clovis. Les anciennes coutumes germaniques ont duré, de bon suc et de forte digestion, toutes qualités qui les caractérisaient (¹⁷).

Avant de quitter Verdun, les auteurs du traité renouvelant les formalités usitées l'année précédente à Strasbourg, jurèrent solennellement de garder la paix dans les frontières territoriales qui venaient d'être tracées; et leurs fidèles confirmèrent ce serment dont le texte fut ensuite transmis au pape. Dans le désarroi de l'Empire, l'Eglise apparaît dès lors comme étant le plus sûr, si non l'unique gardien de l'unité du peuple chrétien. Devant la carence croissante du pouvoir temporel, dans la tornade des luttes intestines qui menacent de l'emporter, c'est l'Eglise qui va, qui doit sauver ce qui peut l'être. Charlemagne semble l'avoir compris dès 806, quand il pria Léon III d'apposer sa souscription à l'acte de partage en faveur de ses fils (¹⁸). Ayant en mémoire les dispositions du traité de Verdun, Othon I^{er} le Grand, bien plus tard, intégra le royaume de Lothaire à l'Empire.

Après la conclusion du traité de Verdun, Lothaire s'installe à Aix-la-Chapelle, dans le vieux palais de Charlemagne dont il semble vouloir faire sa résidence principale. Au palais d'Yütz, près de Thionville, au mois d'octobre 844, il a des conversations avec ses frères, « dans un esprit de cordialité au moins aparente ». Invités par l'évêque Drogon de Metz, promu depuis peu à la dignité d'archevêque et paré du titre de vicaire apostolique « dans toutes les provinces au-delà des Alpes », ils prirent des résolutions communes qui firent naître de grands espoirs en vue de la réforme des abus et du maintien d'un « régime de fraternité et de chanté mutuelle ». S'ils procèdent de la sorte, c'est qu'ils se sentent

¹⁷ H. PREBINE, *Histoire de Belgique*, t. 1^{er}, pp. 37-38; HALPHEN, *op. cit.*, p. 315; M. MOURRE, *op. cit.*, t. 1^{er}, p. 306, v^o Charles le Chauve, et v^o Verdun, t. 2, p. 376A.

¹⁸ L. HALPHEN, *op. cit.*, p. 331; F.L. GANSHOF, *op. cit.*, p. 308.

menacés « à toutes les frontières des trois royaumes », suivant l'expression de Lothaire : par les Slaves (depuis la Baltique jusqu'en Bohême et Moravie), par les Sarrasins (en Sicile, en Italie méridionale, de l'embouchure du Tibre jusqu'à Rome, en Provence et dans la vallée du Rhône, au moins jusqu'à Arles), enfin par les Normands, les plus à craindre entre tous les ennemis de l'extérieur (dans la vallée de la Seine, jusqu'à Rouen et Paris lui-même, dans l'île de Walcheren, à Quantovic, Nantes, l'île de Noirmoutier, Toulouse, les côtes de l'Aquitaine et de la Manche, les parages inférieurs de la Meuse, du Rhin et de l'Elbe (Hambourg). « 845 est une année sombre entre toutes ».

« L'année 846 n'est guère meilleure pour le royaume de Lothaire, où les Pays-Bas sont à nouveau attaqués et mis à sac par les pirates, qui étendent cette fois impunément leurs ravages à toute la contrée, où le grand port fluvial de Duerstede est particulièrement visé ».

Le 28 février 847, les trois rois alarmés se rencontreront pour se défendre à la fois contre les agresseurs étrangers et contre les subversifs de l'intérieur. Leur palabre dura toute une quinzaine. Et quand elle parvint laborieusement à terme, la montagne accoucha d'une souris.

Du point de vue spécifique du Brabant futur et de ses appartenances territoriales, on retiendra toutefois, non sans intérêt, que la rencontre — première d'une série de trois — eut lieu « *secus municipium Trajectum in loco qui dicitur Marsma* », ce qui désigne sur la rive droite de la Meuse, à quelques kilomètres à l'Est du « *municipa* » de Maastricht, une « *villa* » (texte de 847) autrement dite « *palatium* » (851), une résidence semblable à celles de Herstal, Theux, Furon-Saint-Martin, Elsloo, Neufchâteau, Mesch, etc., à l'intérieur ou sur les confins d'un « pays sans frontières ».

« *A Carolingis principibus quam dilecta terra patria* », formulation précoce, éloquente et pittoresque d'une réalité commune de l'ancien Droit (¹⁹).

La rencontre de Meerssen, du 28 février 847, n'avait donc rien donné si ce n'est de vains espoirs, bientôt déçus. Les dangers venant de l'extérieur, étaient pressants. Les Normands ravageaient les côtes d'Aquitaine (847) et s'emparaient de Bordeaux (848), dans le royaume

¹⁹ L. HALPHEN, *op. cit.*, pp. 333-337; M. MOURRE, *Dictionnaire*, t. II, pp. 1368-1367, présente l'article sur v^o Meerssen, entre parenthèses — 1943, t. 1^{er}, p. 1234. V^o Louis le Germanique: J. HEZELS, *Beiträge zur Geschichte der Provinz van Meerssen*, dans *Publications de la Société historique du Limbourg* t. XXV, 1898, pp. 10-11; G. ROTHOF, *Studien zur Geschichte des Reichs in Niedereltingen und Rheinland während der Sächsischen Kaiserzeit*, dans *Archiv für die Geschichte des Niederrheins*, t. XLV, 1953, p. 107. — Nous remercions vivement MM. les Bourgmestres et Conseillers de la Commune de Meerssen, ainsi que M. P.A. W. Oingemans, Chef du Service des Halles antérieures des Archives de l'Etat, à Maastricht, pour les renseignements qu'ils nous ont fournis et pour la documentation qu'ils ont eu l'obligeance de mettre à notre disposition, graduellement.

de Charles; une « multitude » de leurs navires remonta le Rhin, le Waal, l'Escaut, la Lys (850); ils gardèrent pour eux-mêmes Duurstede et « plusieurs comtés » sur le cours inférieur du Rhin (850); la même année, d'autres se trouvaient en Gascogne et Périgord, d'où ils se seraient étendus jusqu'à Limoges, peut-être. Louis le Germanique était aux prises avec les Slaves tout le long de ses frontières orientales; en 849, les Bohêmes lui infligèrent une défaite désastreuse. Les Sarrasins embarqués en Tunisie, s'abattaient à leur guise sur l'Italie centrale et la ville de Rome (847), le port de Luna, près de la Spezia (849). Contre eux le pape Léon IV, succédant à Serge II (au début de 847), ordonna d'activer la construction de la « Cité Léonine » : Lothaire plaçait une puissante armée d'Italiens, de Francs, de Burgondes et de Provençaux, sous le commandement de son fils Louis, roi d'Italie. Les Musulmans poussèrent jusqu'en Provence et, sans rencontrer de résistance nulle part, ils atteignirent pour la seconde fois le port d'Arles.

A l'intérieur, les trois royaumes affrontent également le danger. Charles (le Chauve) est forcé d'abandonner la majeure partie de l'Aquitaine à son neveu Pepin (juin 845), qu'il fait enfermer, par la suite, au monastère de Saint-Médard de Soissons (852).

Il est battu par les Bretons près de Redon (marais de Ballon, novembre 845), aux abords de Bayeux (847) et d'Angers (849); le comte Lambert de Nantes contracte alliance avec les Bretons.

En 845, Lothaire a dû recourir aux armes, contre les Provençaux et les Italiens. En avril 850, il a fait par une anticipation prudente, sacrer empereur son fils Louis par le pape Léon IV : une ou deux mesures pour rien ? Les congénères du « barbare » Rorik sévissent furieusement en Flandre, brûlant et ravageant Thérouanne, Saint-Bertin (850), Gand (851). Dans un capitulaire daté de la fin de 850, on note que le brigandage sévit partout, avec la complicité des comtes et des officiers royaux; ni les grands de l'ordre laïque, ni les ecclésiastiques ne se gênent pour brûler leurs gîtes avant de les quitter; les plus riches propriétaires fonciers partagent le butin dont les voleurs de grand chemin ont commencé par s'emparer; les édifices publics sont à l'abandon, les palais royaux, dans un état comparable de délabrement, les ponts s'écroulent, les rouages de l'administration ne fonctionnent plus⁽¹²⁾.

Les rois comprennent cependant qu'ils ne peuvent rester sourds aux adjurations pacifiques du clergé. Ils vont donc tenter de s'entendre sur ce qu'il convient de faire, premièrement deux à deux : Lothaire avec

⁽¹²⁾ L. HALPHEM, op. cit., pp. 339-340. — Comp. J. H. GOSSÉS, *op. cit.*, p. 37-38.

Charles (à Péronne, janvier 849); Louis le Germanique et Charles (à Cologne, et en Westphalie, juin 850).

Vers le mois de mai 851, ils se réunissent à trois pour une (deuxième) conférence plénière, au palais de Meerssen (comme en 847, lorsqu'ils s'étaient vainement efforcés de traduire en actes les bonnes résolutions d'Yütz, déjà prises en 844). Ils avaient arrêté, chacun, des décisions, et, par conséquent, furent amplement préparés à mettre leur idéal en quelques formules — d'ailleurs assez creuses, générales, et peu pratiques — « comme il est de règle en ce genre de réunions ». Ils apportèrent, toutefois, plus de chaleur et de netteté que précédemment. Ils donnèrent une impression de détente, qu'ils confirmèrent, quand ils se mirent à parler tous les trois « du Royaume » et non plus seulement de « leurs royaumes » respectifs. Ils gardaient au fond du cœur, le souvenir de l'unité carolingienne dans le cadre d'un seul Empire (*Regnum Francorum*). « Ou s'unir ou périr » : ils s'en rendaient compte pertinemment. Mais la force de caractère leur manquait pour mettre en sourdine leurs rivalités suicidaires, si ce n'est à répétition, chaque fois, pour très (trop) peu de temps⁽¹³⁾.

De brouiller les cartes ainsi que Lothaire en avait donné le déplorable exemple auparavant, Louis le Germanique semble avoir éprouvé la tentation. Il s'abouche, en 852, à Cologne avec « quelques uns des grands » de son frère aîné (parmi lesquels des Brabançons, sans doute); en 853, avec des sujets de Charles, en Aquitaine, auprès desquels il dépêche son propre fils, Louis le Jeune, afin de les maintenir en révolte (854). En politique de bascule, Lothaire, assagi par l'âge — de cinquante-six ou cinquante-sept ans — et soucieux de ménager à ses trois fils, une succession sans conteste, s'en va voir Charles le Chauve, à plus d'une reprise, non loin des confins du futur Brabant : à Saint-Quentin (au début de l'année 852, dans le royaume de Charles), à Valenciennes (en novembre 853), à Liège (en février 854).

Ils luttent côte à côte, tous les deux, sur la Seine contre les Normands, qui, après avoir pillé la Frise, certaines régions rhénanes (847-850) et la vallée de l'Escaut (851-852), sont allés prendre leurs quartiers d'hiver dans l'île de Jaufosse, non loin de Vernon. En témoignage de gratitude, Charles, avant que son frère ne regagne son royaume, le prend comme parrain de la dernière fille qui vient de naître en son foyer. A l'entrevue de Liège, les deux comperes font des déclarations qui rappellent celles de Meerssen, mais qui vont plus loin,

⁽¹³⁾ L. HALPHEM, op. cit., pp. 341-344, F. L. GAUSHOFF, op. cit., p. 308, cite sans plus, quelques endroits qui ont été ou seraient brûlés dans la vallée de la Meuse, avant comme après le mort de l'empereur Lothaire. Autres près de Charleville, Hontal, Liège, Maastricht, Thusey, Faurin.

en ce sens qu'elles mettent Louis le Germanique, au ban de leur alliance, et qu'elles n'excluent pas l'éventualité de lui faire la guerre, s'ils y étaient acculés (17).

L'empereur Lothaire I^{er} était si gravement malade que ses deux frères escomptaient sa mort. Il abdiqua, puis il se retira au monastère de Prüm, non loin de Trèves, dans lequel il expira le 9 septembre 855 (18), non sans avoir pris soin de régler sa succession. A l'aîné de ses trois fils, qu'il s'était adjoint depuis cinq ans, il laissa l'Italie et, de plus, le pouvoir impérial, qu'il exercera seul dorénavant, sous le nom de Louis II (855-875). Le futur Charles le Gros, jeune enfant de six ans, reçut la Provence jusqu'à Lyon. Lothaire II (855-869), le deuxième par l'âge et qui pouvait avoir alors dix-huit ans tout au plus, devint souverain d'un « royaume » auquel son nom fut donné. Le Royaume lotharien (*Regnum Lotharii*), non moins élané que la précédente - *Francia media* -, était d'autant plus fragile, « inconsistant » en raison de sa situation, que sa richesse, ses beautés naturelles, avec les qualités foncières de ses ethnies bariolées, le faisaient désirer. Les frontières qui lui furent assignées, le rendaient vulnérable, autant qu'il était désirable : le duché de Saxe, au Nord-Est; la Souabe et la Franconie, du côté de l'Est; la Bourgogne transjurane, au Sud; à l'Ouest et vers le Nord, le Vermandois, la Flandre et le reste de la côte jusqu'à la Frise. En cette fin de siècle, ce « royaume de second ordre » aurait une existence précaire, coïncé comme il l'était, par deux « Super-Grands » et continuellement infesté par les inévitables Normands (19).

Lothaire II, de qui la conduite privée fit l'objet de dures sanctions de son vivant et, par la suite, de critiques impitoyables — peut-être mal fondées? — eut quand même la sagesse de pratiquer la politique de bascule, que la situation géographique et la configuration de son royaume lui commandaient. Il s'allia premièrement avec son frère aîné, l'empereur Louis II, contre leur oncle Charles le Chauve; ensuite, avec celui-ci, contre le premier.

A la mort de Charles de Provence (24 janvier 863), il s'agrandit par l'annexion des villes d'Arles, Vienne et Lyon, dans la vallée du Rhône. Mais à quoi bon? Pour quel avantage, même purement passager? En 856-857, les Normands ont assailli Charles le Chauve, dans la vallée de la Loire (jusqu'à Orléans), celle de la Seine (jusqu'à Paris qu'ils ont incendié), en Aquitaine (jusqu'à Poitiers qu'ils ont pillé) (20). Dans le

(17) L. HALPHEN, *op. cit.*, pp. 343-351, F. L. GANSHOF, *op. cit.*, p. 316.

(18) L. HALPHEN, *op. cit.*, p. 350, écart - le 28 septembre 855 - Comte J. H. BOSSERS, *s.v.*, *op. cit.*, p. 27 et F. L. GANSHOF, *op. cit.*, p. 308.

(19) L. HALPHEN, *op. cit.*, pp. 355-353, H. PIRENNE, *op. cit.*, t. I, p. 38, M. MOULRE, *op. cit.*, t. I, p. 1232-1233, *op. cit.*, t. I, p. 1236, *op. cit.*, t. I, p. 1745, *op. cit.*

(20) L. HALPHEN, *op. cit.*, pp. 356-367, 381, 457, F. L. GANSHOF, *op. cit.*, p. 316.

propre royaume de Lothaire, et les environs immédiats, ils ont détruit Utrecht (857), envahi le Brabant (859), et le Kennemerland (862); ils ont pillé l'abbaye de Saint-Bertin et brûlé la ville de Thérouanne. Les nobles outrés embrassent le parti de Hugues, son bâtard, rejetant de commun accord le traité de Meerssen et, par après, le rattachement du royaume qu'ils considèrent comme étant le leur autant que celui de Louis le Jeune.

Au printemps 862, sur un autre théâtre, Carloman, fils légitime, arrache de force à son père, une partie des territoires compris entre l'Inn et la marche de Carinthie. Non sans motif, H. Pirenne s'est demandé s'il n'avait pas été jugé trop sévèrement.

Le 1^{er} juin 860, une conférence se tint à Coblence entre Charles et Louis, les deux frères ennemis, en présence et avec le concours de leur neveu Lothaire. Les trois rois y parurent accompagnés d'une suite nombreuse en majorité composée de « grands » de l'ordre laïque, mais aussi de prélats, le fameux archevêque Hincmar de Reims en tête. Au bout de cinq jours de discussions laborieuses, ils mirent au point un accord en douze articles, dont huit reproduisaient à la lettre le pacte de Meerssen, et prônaient pour la tantième fois le retour à la concorde. L'accord fut communiqué aux fidèles (5 juin 860), approuvé, ratifié par eux, officiellement proclamé (7 juin). Les trois rois jurèrent de s'employer de toutes leurs forces à « la défense de l'Église et au salut du peuple chrétien », et de s'entraider pour l'accomplissement de l'œuvre commune. Les neveux de Louis et de Charles furent englobés dans leur promesse, *expressis verbis*. L'assemblée fut close par des déclarations identiques, qui furent adressées à l'assistance de manière solennelle, par Louis, en langue germanique, par Charles, en langue romane, avec un résumé en langue germanique; l'adhésion de Lothaire fut manifestée en germanique également. D'Empire il ne fut pas question, mais seulement de « royaumes » multiples, entre lesquels les prélats se chargeaient de maintenir une étroite coopération, pour le plus grand bien de l'Église, gardienne universelle des principes de paix.

Après de nouvelles disputes, il fut tenté de rétablir officiellement la bonne entente par la voie d'une triple déclaration royale, le 3 novembre 862. Louis, le premier, se félicita d'avoir servi de « médiateur » entre son frère et son neveu et d'avoir ainsi restauré l'esprit de Meerssen et de Coblence.

Charles le Chauve, ensuite, protesta de sa fidélité constante aux engagements antérieurs et de la ferme volonté qu'il avait d'entretenir avec Lothaire des rapports d'amitié normaux d'oncle à neveu, pourvu que ce dernier s'y prêtât réellement, comme il en avait donné

l'assurance. Enfin, Lothaire rendit grâce à la « bonté » de son oncle Louis et promit de se conduire en bon neveu envers Charles, dans la mesure où celui-ci se conduirait en bon oncle. Tant de belles paroles ne pouvaient pas ne pas être entourées de réserves. Il en fut donné connaissance aux quelque deux cents conseillers qui remplissaient la salle des délibérations. Mais quand il fut question de leur assurer davantage de publicité, Lothaire et Louis voulurent s'y opposer, de crainte que leurs griefs et discordes fussent étalés sans profit pour personne. Passant outre, Charles (peut-être à l'incitation d'Hincmar) fit néanmoins connaître au peuple assemblé, les points sur lesquels Lothaire avait été contraint de donner satisfaction.

Erreur ou mauvais coup, peu importe. Mais combien d'hommes de bonne volonté ne furent-ils pas désappointés, à l'issue d'une conférence qui ne leur donna point de paix ?

En 855, peu après son avènement, Lothaire II épousa Teutberge (ou Theutberge). En 862, il la répudia sous prétexte qu'elle était stérile et que, d'ailleurs, avant son mariage, elle aurait entretenu des rapports incestueux avec son frère Hubert, abbé du monastère de Saint-Maurice, en leur Valais d'origine.

En réalité, le roi n'avait qu'un désir, convoier avec sa maîtresse Waldrade, de laquelle il avait un fils, Hugo, et qu'il avait installée à Ham-sur-Heure, dans un domaine à lui.

Plus d'un concile régional, habilement composé, s'inclina sans opposer de résistance (857, 860, 862, 863), mais Hincmar de Reims argua dans l'autre sens et ses conclusions firent autorité. Le pape Nicolas I^{er} le Grand (857-867) flétrit sans ménagement le « crime du roi Lothaire... s'il était possible vraiment de l'appeler roi ». Il brandit les foudres de l'excommunication contre celui-là même, qui l'avait imposé comme pape au clergé romain⁽¹⁸⁾. Lothaire entreprit le voyage au Sud des Alpes, afin de plaider sa cause et de la gagner. Mais, la mort le surprit à Plaisance, sur le chemin du retour, le 8 août 869. Dès lors, il ne fut plus question de divorce ni de remariage, mais de partage, suivi de la fin d'un royaume éphémère.

La mort inopinément survenue dans la ville de Plaisance eut pour effet, tout d'abord, de poser plus rapidement que de prévu, mais dans les conditions escomptées par Charles et Louis le Germanique, le problème de la succession de Lothaire, puisque celui-ci ne laissait pas de fils légitime. En d'autres temps, Louis II, l'héritier le plus proche, eût pu saisir l'occasion de réunir en un seul Etat, comme naguère, les vieux

⁽¹⁸⁾ H. PIRENNE, *op. cit.*, t. I^{er}, pp. 41-42; L. HALPHEN, *op. cit.*, pp. 375-409; F. L. GANSHOF, *op. cit.*, p. 308; M. MOURRE, *op. cit.*, t. I^{er}, p. 1233, v^o Lothaire I^{er} et Lotharinge; L. R. p. 1412, v^o Nicolas I^{er}.

pays francs de la Meuse et du Rhin (capitale : Aix-la-Chapelle), avec l'Italie des rois lombards, sur laquelle il régnait depuis vingt-cinq ans déjà. Le titre impérial qu'il portait, les succès remportés par lui, tous les services généralement quelconques rendus à la Chrétienté l'eussent auréolé d'éclat supplémentaire. Mais il n'en fut rien. La lutte contre les Sarrasins le retenait dans le Midi et l'empêchait déceimment de s'en éloigner pour se rendre au Nord. Par ailleurs, son oncle, Louis le Germanique était tombé si gravement malade à Ratisbonne, que son cas pouvait paraître désespéré.

Pour Charles le Chauve, c'était la bonne aubaine; la fortune lui souriait enfin, pensait-il. Il n'avait pas attendu jusqu'à ce moment-là pour stigmatiser la méconduite de Lothaire I^{er}, mais, comme bien on pense, ce n'était pas uniquement pour des motifs purement spirituels. N'avait-il pas fait risette à son neveu pour le remercier de lui avoir cédé la plantureuse abbaye de Saint-Vaast en 866 ? Ce qu'il ne voulait pas du tout, maintenant, c'était entendre parler d'un petit-neveu, que le remariage du père transformerait automatiquement en successeur légitime. En 867, il avait rencontré Louis le Germanique à Metz afin de se prémunir ensemble contre cette éventualité. Et voici que « l'accident mortel » de Plaisance lui fournissait de manière imprévisible la possibilité d'agir, seul, vu que les Moraves et les Tchèques en faisaient voir de toutes les couleurs à son frère de qui l'état de santé n'était pas satisfaisant du tout. Après quelques tractations bâclées avec les « grands » du royaume voisin, il entra dans Metz (le 5 septembre 868) pour s'y faire couronner, par son comparse, l'archevêque Hincmar (le 9 septembre 868).

Mais le vent tourna vite. Louis le Germanique, les mains libres et de santé meilleure, se paya le luxe d'une démonstration militaire, puis d'un ton sans réplique, il pria Charles le Chauve de le rejoindre à Meerssen, afin de reprendre la conversation⁽¹⁹⁾.

A Meerssen, en 870, dans les tout premiers jours du mois d'août, les deux rois se rencontrèrent⁽²⁰⁾. Dans cette conférence, la troisième du même nom, ils conclurent un traité corollaire de celui de Verdun, mais contraire à ce dernier en tant qu'il constatait et confirmait officiellement la disparition — « dépeçage », en vérité — du royaume de Lothaire I^{er}. Sans égard pour Louis II, ils dessinèrent leur frontière commune : le long de la Meuse, de l'Ourthe, de la Moselle, et la ligne de partage entre les parlers germaniques et romans. Aix-la-Chapelle. Cologne. Trèves.

⁽¹⁹⁾ L. HALPHEN, *op. cit.*, p. 406; F. L. GANSHOF, *op. cit.*, pp. 328-329.

⁽²⁰⁾ H. PIRENNE, *op. cit.*, t. I^{er}, pp. 39 et 42; L. HALPHEN, *op. cit.*, pp. 407-408; F. L. GANSHOF, *op. cit.*, p. 309; M. MOURRE, *op. cit.*, t. I^{er}, p. 1233, v^o Lotharinge. Ces auteurs sont d'accord sur la date de la mort de Lothaire I^{er}, 8 août 869, pour la conférence et le traité de Meerssen, les uns variant du 2, les autres du 8 août 870.

Thionville, Metz, Mayence, l'Alsace et la région du Jura furent donc incluses dans la part de Louis le Germanique; dans la part de Charles le Chauve, les contrées de l'Ouest. Contre cette rapine — comparable aux partages de la Pologne neuf cents ans plus tard? — les protestations de l'archevêque Hincmar furent plus violentes que celles du pape Hadrien et que celles de Lothaire II, moins fortes que celles des « Indépendantistes » rassemblés et menés par Hugues, frère bâtard du roi frustré. Charles le Chauve fut fâché de sa « reculade ».

En guise de compensation (?), le pape Jean VIII (872-881) reçut Charles déconfit.

Dans la basilique de Saint-Pierre, pour lui faire honneur et le couronner empereur des Romains, le jour de Noël 875, il déploya le même cérémonial que Léon III à l'intention de Charlemagne, soixante-quinze années plus tôt. Il le fit reconnaître roi d'Italie, après la mort de Louis II, au mépris des arrangements pris à Meerssen. Quelques jours après le décès de Louis le Germanique (28 août 876), Charles le Chauve, avec audace, dépêcha des émissaires en « Lorraine », précédant de peu l'arrivée de ses troupes et la sienne propre. Vers la mi-septembre, il faisait son entrée dans Aix-la-Chapelle, ensuite à Cologne, où la nouvelle lui parvint qu'une centaine de barques normandes remontait la Seine. Sans se laisser détourner, il poursuivit sa route en direction de Mayence, jetant des regards d'envie sur toute la rive gauche du Rhin.

Depuis la rive droite du fleuve, l'un de ses neveux le guettait. Oncle Charles avait escompté le surprendre, dans le désarroi de la succession paternelle, mais c'est lui, vieux renard, qui se fit prendre au piège comme un rat. Il se trouvait à Cologne déjà, lorsque le roi Louis III d'Allemagne du Nord, qui se croyait directement menacé dans ses possessions de Saxe, de Thuringe et de « France orientale », vint se poster en face, à Deutz. Après quelques tentatives inutiles, il remonta le fleuve et, près d'Andernach, à quelques vingt kilomètres en aval de Coblença, il le franchit, non sans en avoir verrouillé solidement le passage à Sinzig. La progression de Charles dans la même direction, dut s'opérer. Harassés de fatigue par des marches forcées de nuit, les Français, le 8 octobre 876, essuyèrent une défaite si complète, qu'ils se débandèrent et qu'ils s'enfuirent d'une traite jusqu'à Liège (24). Après la

(24) Pour L. HALPHEN, *op. cit.*, pp. 428-429, Andernach est à « quelques vingt kilomètres en aval de Coblença », pour d'autres, c'est à 10 km seulement. — Voir encore M. MOURRE, *op. cit.*, t. I^{er}, v^o Andernach, p. 1233, v^o Lotharinga et p. 1235, Louis III le Jeune ou Louis de Saxe. — Nous avons encore pu voir *Rheinische Vorzeit im Wort und Bild*, 2^{me} année, 1939, fasc. 2 et 3, *Aus der Vorzeit der Neuwieder Becken*, pp. 82-89, grâce au Dr. Scheler, que nous tenons à remercier sincèrement pour le service ainsi rendu.

À la p. 84, il est question dans cette publication d'une « geländeteil nur 20 Kilometer lange Rheinstraße zwischen Koblenz und Andernach ».

bataille, la Hesbaye leur fournit, sous des pressions qui s'exercent d'ordinaire en pareilles conjonctures, de quoi se ravitailler, — et bien autre chose — pour le retour. Moralement brisé, souffrant d'une pleurésie qui faillit l'emporter, Charles le Chauve put se livrer à la méditation sur l'inanité de ses rêves d'antan.

Lorsque Charles le Chauve eut passé lui-même, de vie à trépas, le 6 octobre 877, dans un hameau perdu de la Maurienne, d'où il pensait avoir encore assez de force et de santé pour continuer le voyage de Rome qu'il avait entrepris, son ex-protecteur, le pape Jean VIII s'échappa de sa capitale, où ses ennemis commençaient à lui rendre la vie impossible. Passant par Arles, il se rendit à Troyes, pour y rencontrer le nouveau roi de France, Louis II le Bègue et pour y présider à l'ouverture d'un concile, le 11 août 878.

« Les évêques des Gaules et de Belgique — littéralement d'après Ferdinand Lot —, lui témoignèrent beaucoup de respect et obtinrent une condamnation de principe des ravisseurs des biens d'Église », mais que pouvaient-ils de plus, eux et leur souverain, dans l'état précaire du royaume et de l'Europe occidentale, vu l'abstention systématique des fils de Louis le Germanique et de leurs évêques? Après avoir payé l'hospitalité de Louis le Bègue en le couronnant roi (de nouveau, le 7 septembre, car il l'avait été d'abord à Reims par l'archevêque), le pape, déçu, reprit par les Alpes le chemin de l'Italie, accompagné jusqu'à Pavie, par le comte Boson (25).

Du concile de Troyes, « l'acte le plus sage fut la conclusion de la paix entre Louis le Bègue et Louis de Saxe ». Avant de s'éloigner de Troyes, le pape Jean VIII avait obtenu la promesse que des négociations seraient entamées entre Louis II le Jeune (876-882), fils de Louis le Germanique, et Louis II le Bègue ou le Fainéant (876-882), en sa qualité de « roi des Gaules, d'Aquitaine et d'Espagne », fils et successeur de Charles le Chauve. Expéditif et conciliant, le premier nommé ne se fit pas prier (26). Sans tarder, il invita son cousin à jeter le voile sur les dissentiments qui avaient malheureusement opposé l'un à l'autre leurs pères respectifs, et à vivre en bonne intelligence désormais; en gage d'affection, il joignait à sa missive, un cheval et d'autres présents de valeur (octobre? 878) (27).

Les deux cousins tinrent colloque à Fouron, sur la rive droite de la Meuse, dans le triangle Liège - Maastricht - Aix-la-Chapelle : « conven-

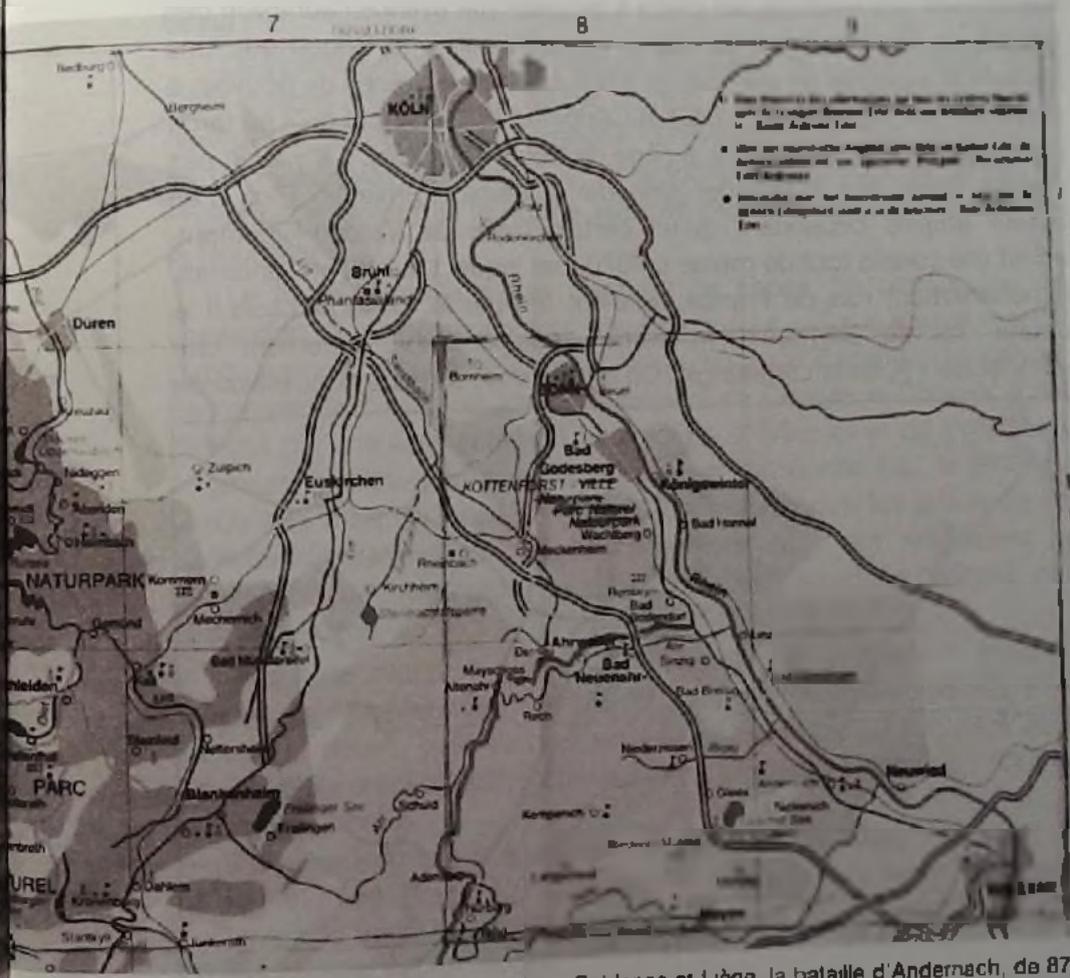
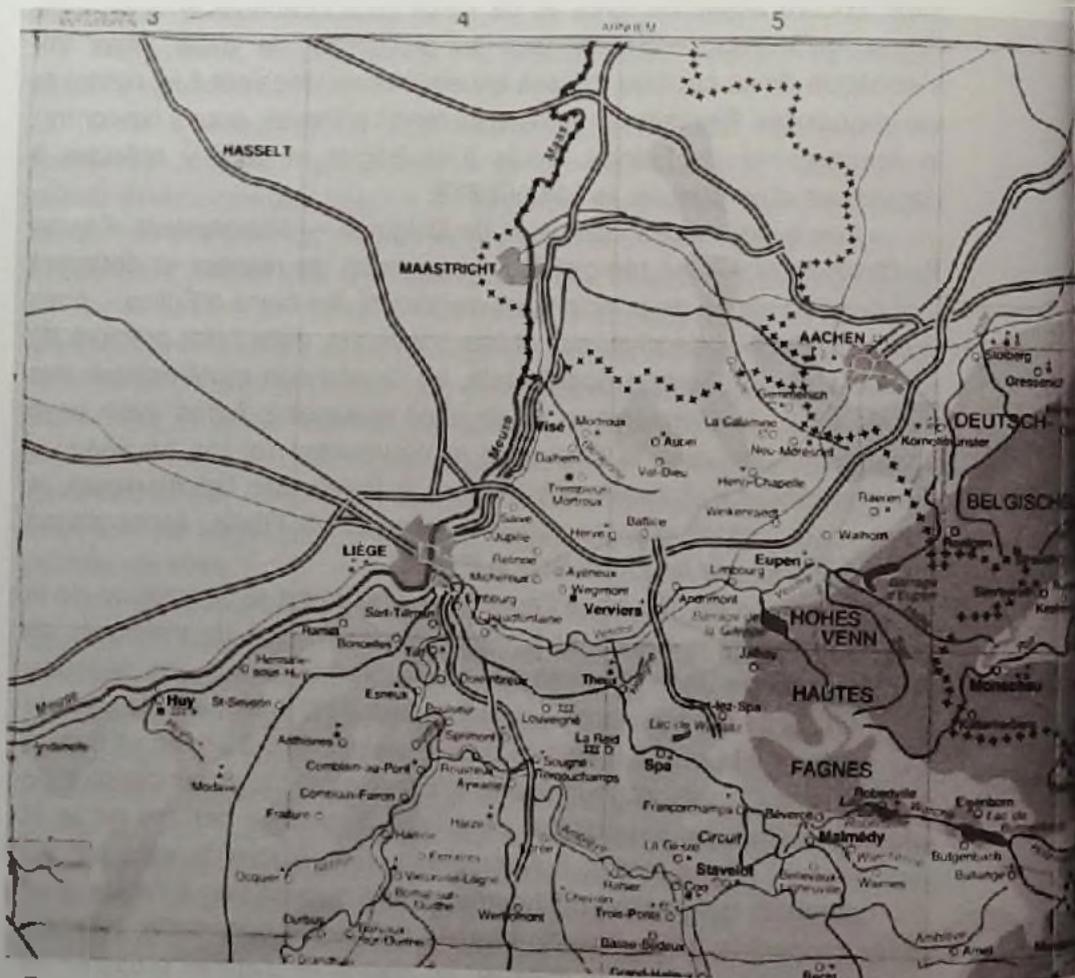
(25) F. LOT, *Naissance de la France*, pp. 484-485, Paris, 1943. V. MOURRE, *op. cit.*, t. I^{er}, p. 1012, v^o Jean VIII.

(26) F. LOT, *op. cit.*, p. 485.

(27) A. WAUTERS, *Table chronologique des Chartes et des Diplômes impériaux concernant l'histoire de Belgique* (Commission royale d'histoire, t. 17), t. I^{er}, p. 298, Bruxelles, 1900.

lio quae in loco qui vocatur Furonis... facta est » (7).

Le 1^{er} novembre 878, ils convinrent là d'un *modus vivendi* touchant les affaires en suspens, qui auraient pu compromettre la paix tant désirée : maintien provisoire du *statu quo* pour les territoires de « Provence » et de « Bourgogne » provenant de la succession de Louis II ; réserve expresse des droits éventuels de chacun sur l'Italie ; respect des arrangements pris par Louis le Germanique et Charles le Chauve



pour la distribution des territoires compris dans la succession de Lothaire.

Le lendemain, 2 novembre 878, les deux interlocuteurs fouronnais s'engagèrent à protéger réciproquement leurs enfants et, de plus, à s'entraider contre les Normands. Ils voulaient inviter pour le mois de février suivant les frères de Louis de Saxe, Charles d'Alémanie (futur Charles le Gros) et Carloman, afin de mettre concrètement en pratique,

Entre Coblenz et Liège, la bataille d'Andernach, de 876.

On parle beaucoup en Belgique, à présent - des - Fourons - de Fourn-in-Comté, par exemple. Alors, dans lequel des Fourons, la colloque de novembre 878 eut-elle lieu ? Au *palatium* de Fourn-Saint-Martin, sans doute, proche de Monna ?

Voir F. LOT op. cit. p. 485, L. HALPHEN, op. cit. pp. 445-446, M. MOURRE, op. cit., t. I^{er}, v^o Louis le Jeune ou Louis de Saxe, et Louis II le Bègue ou le Feindant, pp. 1235-1236.

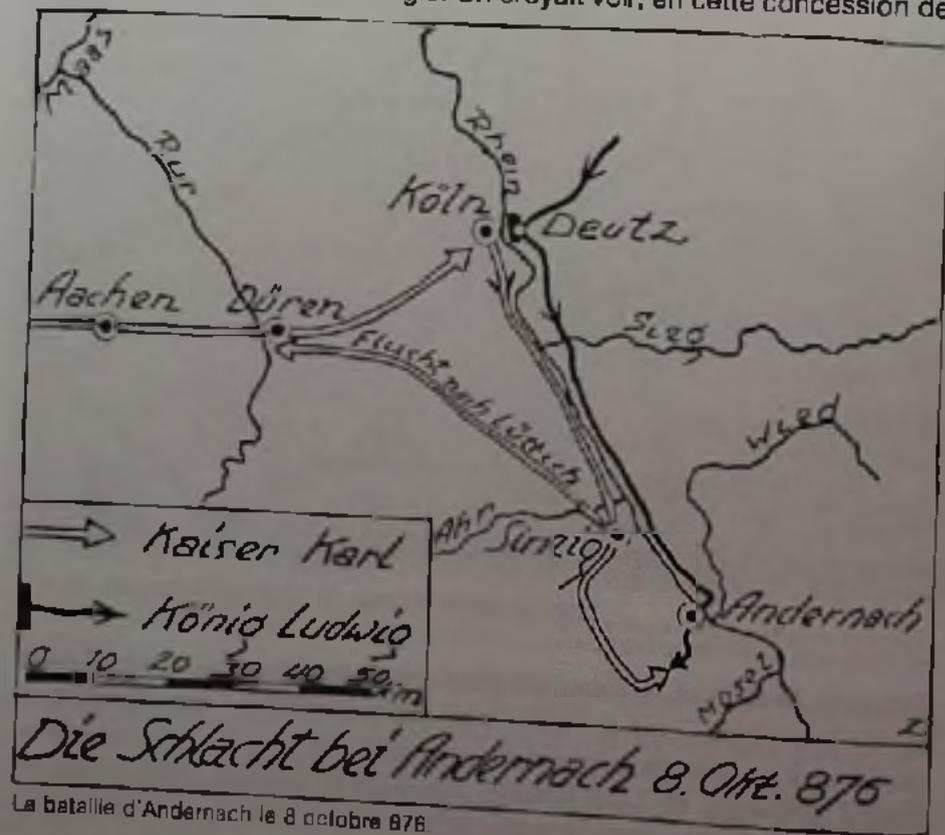
Nous n'avons pas trouvé le toponyme *Fourn*, dans l'Index a phrabetique de H. PIRENNE, *Histoire de Belgique* t. I^{er}, 3^{ème} édition. Nous tenons beaucoup à remercier notre Ancien Père d'Armes en 1926-1927. Ami comte en fidèle et dévoué depuis ce temps-là, M. Charles van Bockryck, Officier honoraire de la Province belge de Limbourg, a été d'un Ancien Elève, récemment décédé. Graciellement, de son vivant, Conservateur du dépôt d'Archives de l'Etat, à Hasselt, de nous avoir fait connaître des sources de première main, relatives au colloque fouronnais de novembre 878.

l'accord général et le rétablissement de l'unité franque, dont l'Église, après la mort de Louis le Pieux, avait été la première — quelquefois, la seule — à ne pas désespérer. Sur une échelle plus réduite, l'appartenance territoriale de futur Brabant passerait à l'Empire, pour plusieurs siècles, sans interruption. A brève échéance, la campagne d'Arnoul de

Carinthie et la victoire de Louvain, se situaient dans la ligne de Fouron (878), de Meerssen (870) et de Verdun (843).

La conférence plénière des rois carolingiens, qui avait été prévue à Fouron, pour faire suite, ne put avoir lieu.

Carloman, qui était fort malade depuis longtemps, fut frappé d'une attaque de paralysie, qui lui fit perdre l'usage de la parole (début 879). Son frère Louis le Jeune, qui comptait sur sa succession, accourut à son chevet. Il s'employa sur place à recueillir par avance l'adhésion des fidèles en Bavière. Vers le même temps, Louis II le Bègue eut, une rechute si sérieuse de son mal qu'il dut remettre les rênes du pouvoir, à ses deux fils, Louis III (879-882) et Carloman (879-884), et qu'il ne tarda pas à expirer (le 10 avril 879, à l'âge de trente-trois ans). Il n'y avait pas d'autre issue que d'ajourner *sine die* la réunion projetée. Plus d'un auteur affirme cependant qu'un certain traité de Verdun-Ribemont, aurait été conclu tout de même en 879, par lequel Louis III et Carloman, simultanément rois de France, auraient dû, par là, céder à Louis II le Jeune, roi de Germanie, la partie « occidentale », autrement dite « française »?, de la Lotharingie. On croyait voir, en cette concession de



leur part, un moyen d'éviter que le pouvoir exercé par eux dans la province occidentale ne fût compromis. Conséquence ultime de la défaite subie par Charles le Chauve, à Andernach?

Sans doute. L'Empire de Charlemagne et de Louis le Pieux craquait que cela en devenait impressionnant. En 880, à la suite d'un partage avec Carloman, Louis III s'adjugea la France occidentale, depuis la Seine jusqu'à l'Escaut, et la Neustrie, depuis la Loire jusqu'à la Seine (27).

La frontière occidentale du défunt Royaume de Lothaire était, dans cette mesure et davantage, élargie dans la direction de la mer du Nord; dans le Sud au contraire, Bourgogne - Provence - Viennois, (Bourgogne en un mot), avait été cédée, le 15 octobre 879. C'était, en détail, la Provence, le Comtat et le Rhône, avec en plus, de menues parcelles de la Bourgogne.

Le tout ensemble n'était pas peu de chose. Le bénéficiaire de l'opération — malheureuse pour d'autres que lui — fut le nouvel ami du pape Jean VIII : le comte Bazon d'Autun, époux d'Ermengarde, gendre de l'empereur Louis II et, donc, beau-frère de Charles le Chauve. Il fut désigné par une assemblée d'archevêques, d'évêques et de « grands » seigneurs laïques, réunis à Mantaille, près de Vienne (sur le Rhône). Jusqu'à sa mort (janvier 887), il eut à défendre contre les jaloux de sa belle-famille carolingienne, les possessions qu'il eut finalement la satisfaction de transmettre à son fils Louis, lequel fut adopté par Charles le Gros, et, en 890, proclamé roi (27).

Avant de mourir à Prüm, le 9 octobre 855, Lothaire I^{er} règle le partage de l'Empire entre ses fils; à Lothaire (II), le deuxième des trois frères, est dévolu pour sa part, un « Royaume » auquel son nom sera donné (*Regnum Lotharii*) et dans lequel Brabant - Limburg - Outre-Meuse sont inclus;

— 859, les Normands envahissent, dans le Royaume lotharien, le territoire de Brabant - Limbourg - Outre-Meuse; vers le même temps, le traité de Meerssen est contesté par Hugue le bâtard et par ses comparses en révolte;

(27) M. MOURRE, op. cit., t. I^{er}, pp. 1233 et 1235, v^o Lotharinge et Louis II, F. L. GANSHOF, op. cit. p. 308, n'a pas « Verdun-Ribemont », mais « Ribemont » sans plus. Il date de 880, et de 881.

(28) Mantaille (M. MOURRE, op. cit., t. I^{er}, p. 295, v^o Louis II - La Lotharinge de la fin du IX^{ème} siècle à la fin du X^{ème} siècle - Mantaille (dpt. de la Drôme, arrond. de Valence) - L. HALPHEN, Charlemagne et l'Empire carolingien, p. 456; « Mantaille, près de Vienne », voir en outre, pp. 457 et 472.

Sur Bazon, on peut lire dans le *Dic. épigraph.*, de M. MOURRE, t. I^{er}, p. 298, sur v^o Bazon, qui ce personnage était « beau-frère de Charles le Chauve », et p. 1235, sur v^o Louis II, que ce personnage « le aîné de Lothaire I^{er} et petit-fils de Louis le Pieux... ne laisse qu'une fille, Ermengarde, qui épouse Bazon, roi de Provence ».

Voir encore, M. MOURRE, op. cit., t. I^{er}, v^o Bourgogne, Charles le Gros, Lotharinge et Louis le Jeune, pp. 280, 387, 1234 et 1235.

Folklore de l'architecture : De l'inutilité du paratonnerre...

par Christian SPAPENS
Architecte

La nuit noire.

Le ciel soudain lacéré.

Un fracas assourdissant.

Vision consacrée d'orage.

Aucune difficulté à s'imaginer aujourd'hui la frayeur inspirée à nos ancêtres par le courroux de Jupiter.

Notre folklore fourmille de recommandations à observer en pareil cas et peut-être s'avère-t-il intéressant de prêter attention à ces conseils parfois encore suivis de nos jours...

On le sait, l'homme qui vit proche de la nature n'a jamais éprouvé de difficulté à en interpréter la moindre manifestation. Pour lui, nul secret météorologique (!).

C'est ainsi qu'il reconnaît sans peine les signes annonciateurs d'orage : au pré, les vaches courent en tout sens, la queue levée; au poulailler, les poussins se donnent mutuellement des coups de bec; à la maison, les enfants deviennent turbulents, les aliénés s'agitent.

Les insectes aussi sont d'excellents indicateurs : les abeilles regagnent en hâte leur ruche, les mouches deviennent collantes, et sans cesse les « bêtes d'orage » nous importunent.

Lorsque donc le temps est « à l'orage », on peut voir certaines personnes guetter l'éclair avec attention et se signer immédiatement après.

(!) Le lecteur intéressé consultera certainement : L. DUFOUR, la météorologie populaire et Belgique, Centre national, office de publicité, Bxl, 4ème série, n° 43, 1946 très remarquable introduction à l'étude du folklore des différentes manifestations météorologiques : nuages, neige, vent.

Nos aïeux agissaient ainsi, afin de conjurer Satan dont le projet de provoquer la fin du monde par la foudre fut contrecarré par Notre-Dame. C'est en effet Elle qui créa l'éclair pour avertir les hommes du grand danger qu'ils couraient et leur donner le temps de faire le signe de la croix.

Selon les régions, on invoquera encore Sainte Barbe, Saint Donnat ou Saint Hubert.

Ainsi, si d'aucuns proclament :

« Sainte Barbe, sainte fleur,
A la croix de mon sauveur.
Quand le tonnerre tombera,
Sainte Barbe nous gardera »,

d'autres se souviennent de Saint Donnat, particulièrement oublié en ces temps de paratonnerre :

« Grand Saint Donâ,
Priez pour moi,
Que le tonnerre tombe à l'eau,
Mais qu'il n'écrase aucun bateau ».



Saint Donnat. Collection Christian Spapens.



Un œuf dans l'encoignure d'une porte. Extrait de « Symboles et pratiques rituelles dans la maison paysanne traditionnelle ». Ed. Berger Levrault.

Des images contenant une invocation au saint circulaient encore il y a peu. Ceux qui la portaient, pourvu qu'elle ait touché aux reliques du saint, ne pouvaient être atteints par la foudre.

Pourquoi cette tâche délicate échet-elle à Saint Donnat? Fort probablement à cause de la similitude phonétique avec Donnat, le dieu porte tonnerre de la mythologie germanique!

Ajoutons encore que le « jeudi » francophone (jour de Jupiter) se dit en allemand « donnerstag » et en néerlandais « donderdag ». Quant à l'anglo-saxon « thursday », il honore Thor, dieu nordique du tonnerre, que l'on représentait par un coq, peut-être celui-là même qui est juché au sommet de nos clochers... (7).

Les cloches qu'abritent ceux-ci ont, lorsqu'on les sonne, pouvoir d'éloigner l'éclair, la grêle et la foudre : jadis, en chacun de nos villages, le sonneur avait pour charge d'agiter les cloches « pendant le tonnerre et tant qu'on entend du bruit » comme le stipulaient les règlements.

Les inscriptions qu'elles portent rappellent cette vertu :

A Binche, un relevé du 2 mai 1689 indique que l'on peut lire sur « la grosse tribouloire » du beffroi : « Saint Pierre, notre patron, prie que Dieu nous garde du foudre du ciel. 1598 » (8).

Plus connue est la légende reprise par la cloche Marie du clocher de l'église Sainte-Marie-Madeleine à Tournai :

« Marie sui quy son(n)e au lever JH(ES)U(S) XR(I)S(T). Je sers co(n)t(re) l'orage q(u)l de l'air ton(n)e et ist. au mois de mars no(us) trois o(n) no(us) posa cea(n)s e(n) l'a(n) XVI avec XIIIC » (9).

D'autre part, des formules telles que « FULGURE ET TEMPESTATO LIBERA NOS DOMINE » ou « FULGO FULMINA » étaient fréquentes au XV^e siècle.

En fait, il était dangereux pour le sonneur d'assurer son office durant l'orage. On mentionne souvent dans les registres d'état-civil les noms de sonneurs foudroyés. Pour leur donner courage, il était coutume de leur verser à boire, ce dont ils ne se privaient guère, d'où l'expression « boire comme... un sonneur »! (10).

Les textes sacrés sont également utiles : en cas d'orage, le chef de famille saisit la bible, et au signet y laissé tout exprès, entame à toute

(7) Rod. de Warigny consigne quelques lignes à ce sujet in « Le Folklore brabançon », 14^{ème} année, n° 84, p. 475.

(8) Texte repris in « Bulletin de la Société d'Archéologie et des Amis du Musée de Binche », nov. 1930, p. 33.

(9) Texte communiqué par M. le chanoine Dumoulin, archiviste de la cathédrale de Tournai.

(10) Voir à ce sujet : Jules Dewert, *Wallonia*, 13, 1905, pp. 227 à 229.

allure l'Evangile de Saint Jean. S'il arrive au verset « Et le Verbe s'est fait chair », Dieu lui laissera la vie sauve, ainsi qu'à ses proches.

Certaines pratiques rendent invulnérables les lieux qui nous abritent : en beaucoup de régions, dès les tous premiers instants de l'orage, on allume un compézia ou un cierge de la Chandeleur avant de tremper une branche de buis dans l'eau bénite et d'en asperger portes et fenêtres (11).

On s'éloigne d'ailleurs toujours de celles-ci, ainsi que des cheminées, parce que la foudre « suit les courants d'air ».

Parfois aussi on brûle du buis béni dans chacun des coins de la pièce, en prenant bien soin d'en laisser un libre. Ainsi, si la foudre venait à pénétrer, elle trouverait encore moyen de s'échapper...

Souvent on jette dans l'âtre une pincée de sel et une grosse poignée d'herbe fraîchement coupée. Une épaisse fumée dissimulatrice ne tardera pas à se former...

En tous cas, il faut couvrir tout objet métallique; ranger les couteaux, ciseaux, faux...; piquer dans le sol (afin qu'un diable ne s'en empare) les fourches, bèches... et aussi, lorsqu'il tonne, éviter de se promener en compagnie d'un abbé en soutane : ses chaussures à boucles d'argent attirent la foudre.

Seules, les haches (l'instrument du dieu du tonnerre) possèdent le pouvoir de protéger la maison devant laquelle elles sont placées, tranchant vers le ciel.

Bien sûr, les mesures préventives ne pourraient être négligées...

Heureux celui qui trouve une « pierre de tonnerre ». Il s'empresse de la sceller dans le mur de son habitation désormais efficacement protégée. Dans l'esprit de leur inventeur, ces pierres sont la foudre elle-même qui se convertirait parfois en cette forme (12). Pline l'a décrit, Descartes l'affirme, le peuple croit en son pouvoir :

« Par la vertu de cette pierre,
Que je sois gardé du tonnerre ».

En fait, il s'agit de haches ou d'outils néolithiques dont on peut ainsi retrouver d'exceptionnels exemplaires, comme cette magnifique hache polie redécouverte dans le grenier d'une ferme à Bury (13).

A celui qui n'a pas la chance de dénicher pareil talisman, il reste la

(11) Fréquentes sont encore dans les environs de Soignies, les familles paysannes possédant encore de la sorte.

(12) Cogels a publié une importante étude à ce sujet : « Céramiques » Académie royale d'Archéologie de Bruxelles, 1907, I, pp. 1 à 405.

(13) Cette hache est déposée chez M. L. Demarez, à Auberschen.



La Joubarbe des toits. « Nouveau dictionnaire encyclopédique » de Jules Trousset, Paris 1888.

possibilité de placer sur son toit de la joubarbe (Jovis Barba, barbe de Jupiter, donderbaard en néerlandais...).

On aperçoit encore, surtout en Flandre, de vieux toits sur lesquels pousse cette plante grasse dont la réputation de paratonnerre est très ancienne.

Il peut aussi glisser sous son lit les restes de la bûche brûlée la nuit de Noël. Mais si une sortie demeure absolument indispensable, l'homme prudent revêtira alors des vêtements en soie naturelle et ne se réfugiera que sous les arbres qui, croit-on, ne sont jamais touchés par la foudre.

Comme le hêtre, le bouleau, ou le tremble qui abrita la Sainte Vierge lors de la fuite en Egypte, l'épine dont fut faite la couronne du

Sauveur, et surtout le chêne qui donna le bois de la Sainte Croix...

Naturellement, cette explication empreinte de religion ne dissimule qu'une remarquable persistance du culte des arbres.

C'est ainsi, par exemple, que le chêne a, de toute antiquité été assimilé au dieu du tonnerre : les Grecs le nommaient déjà arbre de Zeus, les Romains le consacrèrent à Jupiter, les Germains le vénéraient comme arbre de Thor...

Attention également aux jours funestes... Tout ce qui est accompli le jour de l'Ascension restera menacé par l'orage!

Par contre, l'œuf pondu ce jour ou le jeudi saint échappera à toute putréfaction. Posé en façade, dans le creux d'une pierre ou d'un joint aménagé, il écartera l'orage. Seul cet œuf possède une telle vertu magique. Quant aux autres, on croit universellement que le tonnerre tue le poussin dans l'œuf, à moins qu'un morceau de fer (des clous, un fer à cheval...) n'ait été placé dans le nid.

On le voit, les possibilités de se prémunir — ainsi que son patrimoine — des dommages effroyables de la foudre pourraient bel et bien exister en grand nombre...

Si certaines pratiques évoquées nécessitent quelque effort ou même un minimum de science, sachons encore que l'on est dispensé lorsqu'une hirondelle niche sous notre toit, car « là où l'hirondelle fait son nid, la foudre ne frappe pas ».

De-ci de-là

La vie à Bruxelles en 1830

1830! Ah! le joli passé qu'évoque ce millésime! Quelle harmonie et quel charme enclos dans ce 1830! Bruxelles était à cette époque une simple ville de province si nous comparons la cité d'alors à la capitale d'aujourd'hui. Certes, l'on y trouvait des calèches et des fiacres cahotants... et même, dans les artères principales, l'on remarquait des lanternes à gaz. Ce fut tout un événement, ce bouleversement de l'éclairage! Pendant longtemps, à la tombée de la nuit, on allait « voir allumer le gaz » aux *Mille Colonnes*, place de la Monnaie.

Les cafés importants n'étaient pas nombreux. Le *Café Suisse* est devenu depuis *les Trois Suisses*. *L'Amitié*, place Royale, vit se dérouler les phases tragiques de l'attaque du Parc. Il y avait aussi *l'Aigle d'Or*, chez Cantoni, rue d'Assaut. Le 28 septembre, au soir, Camperhout y chanta les derniers couplets de la *Brabançonne*. Le *Waux-Hall*, au Parc, existait déjà.

Et le *Doux*! Parlons de cet inoubliable cabaret où se réunissaient les conspirateurs... Rue de l'Ecuyer, devant l'entrée d'un sombre couloir, l'on déchiffrait sur le verre dépoli d'un globe lumineux, cette enseigne : *au Doux*. A l'intérieur du petit estaminet, tout respirait le bon vieux temps, le calme, la placidité des habitués et leurs coutumes désuètes. Sur les tables, de longues chandelles de suif de mouton, fichées dans de lourds candélabres de bois, répandaient une lumière douce et vague qui laissait la salle plongée dans une demi-obscurité rêveuse. Des journaux traînaient çà et là : *le Courrier des Pays-Bas*, *le Belge*, *le Lynx*, *le Politique*...

Aux murs, des lithographies déteintes semblaient s'évanouir d'année en année dans leurs cadres sévères. L'on remarquait aussi des trophées de sociétés; le collier d'argent du roi d'une gilde; le vieux drapeau de soie pâle d'une compagnie d'arbalétriers. La cimaise s'ornait de râteliers où pendaient, nostalgiques et noircies, des pipes de terre. Des pots d'étain et de grès, des assiettes de belle faïence hautement colorée, des chandeliers de cuivre rouge s'entassaient sur le grand bahut de chêne sculpté par des mains naïves et merveilleusement patiné par le temps. Au-dessus des portes se déroulaient des bandeaux de carreaux céramiques sur lesquels se lisaient des inscriptions dictées par la philosophie de Bacchus. A côté du vieux cartel à musique se voyait une guitare

de forme ancienne. Un léger parfum de houblon flottait... Et c'est dans ce décor tranquille et doux que se fomenta la Révolution.

Au théâtre du Parc, le Petit Théâtre comme on l'appelait communément, l'on jouait la comédie-vaudeville. La production dramatique était d'une médiocrité déconcertante et le puissant souffle romantique n'avait pas encore renversé le répertoire puéril d'alors. Au Grand Théâtre de la Monnaie, les opéras nouveaux passionnaient la ville. C'était *Guillaume Tell*, *l'Etrangère*, *le Pirate*, *la Dame blanche*, *la Muette de Portici*, *Fra diavolo*...

Reportons-nous en pensée en 1830, et allons nous promener. Voici le jardin d'Idalie, rue Royale, et le jardin d'Horticulture, porte de Schaerbeek. Et voici l'Allée Verte! Elle était furieusement à la mode. Il est vrai qu'elle présentait des charmes agrestes formant un cadre délicieux pour le coloris si doux des toilettes élégantes. Quatre rangées de tilleuls ombrageaient ce rendez-vous mondain. Le long de la berge tapissée de hautes herbes, dormait l'eau bleue du canal, dans la fraîcheur du paysage, bercée par les chants des rameurs qui passaient en yole. Le soleil laissait tomber des rayons d'or sur ce miroir changeant, pleuvait à travers le feuillage et collait des taches lumineuses sur la soie des parasols fanfreluchés de dentelles. Les jolies promeneuses souriaient sous leurs grands chapeaux à la Gainsborough. Les étudiants et les grisettes s'en allaient bras dessus, bras dessous, danser dans les guinguettes où flottaient de bonnes odeurs de friture.

Le soir, les lampions piquaient leurs lumières dans les feuillages, et les violons scandaient plus nerveusement le pas de gavotte dans la musique des rires et des balsars. Le printemps voyait avec malice la renaissance de cette gaieté; l'été la consacrait. L'automne posait des feuilles mortes sur les gazons. Les beaux tilleuls se teintaient de roux très pâle et de jaune bien doux... Le soleil affaibli les enveloppait d'une tendresse mélancolique... C'étaient les derniers beaux jours, les dernières promenades. Comme elles marchaient plus lentement, les belles dames appuyées au bras des élégants en redingote vert pomme! L'eau du canal se voilait de nuances pourpres et presque effacées, portant des traînées de feuilles qui lui tressaient des guirlandes fanées. Et le regard s'attardait longuement sur ce tableau voilé du flou des vieux pastels.

L'Allée Verte, aujourd'hui déchuë, n'était pas l'unique promenade de Bruxelles. Le Parc, qui devait voir se dérouler les plus sanglants combats de la Révolution, constituait le centre charmant où venaient se rejoindre les boulevards limitant la ville. Dès que l'on dépassait l'Observatoire, l'on se trouvait en pleine campagne. A la porte de Schaerbeek, la route du même nom conduisait au petit village paisible qui est devenu une cité de 90.000 habitants. Le dimanche, les bourgeois faisaient, à petits pas découverts, le circuit de leur bonne ville. Ils allaient s'attarder longuement devant les travaux du canal de Charleroi. Une autre attraction était, depuis peu, offerte à leur curiosité : l'Exposition des Produits de l'Industrie nationale, située à l'emplacement actuel de la Bibliothèque Royale, place du Musée. Cette exhibition rencontra un franc

succès et les étrangers se plurent à vanter la richesse des articles de luxe fabriqués à Bruxelles.

Que l'on se représente la physionomie caractéristique des promenades en se rappelant les costumes de cette époque à peine séparée de la nôtre par la curee d'une vie humaine et cependant si différente, si lointaine lorsque l'on songe à l'aspect de la vie d'alors!

Les hommes portaient la redingote au collet exagéré. Ce vêtement en drap de couleur, souvent à boutons dorés, était très pincé à la taille et formait « jupe ». Ajoutez à cela des manches énormes. Rehaussez ce tableau d'un gilet à ramages dont les poches débordent de grosses breloques. Et pour couronner ce portrait d'un élégant, imaginez le pantalon... Ah! ce pantalon! Collant comme un maillot, tendu par des sous-pieds, ou bien s'évasant en pieds d'éléphant. D'aucuns le portent très large, bouffant aux cuisses et serrant aux genoux, à la cosaque ou à la hussarde. La plupart des bourgeois chaussent des bottes à retroussis et se rasent en laissant subsister de formidables favoris ou de minces côtelettes. On se brosse les cheveux à la romantique, comme si le vent de l'inspiration les avait ébouriffés. On se coiffe du chapeau tromblon et du bolivar. Un des grands soucis de la mode, c'est la cravate. Il y en a pour tous les goûts : mélancolique, Walter Scott, gastronomique et, fatalement, à la cosaque. Ces cravates invraisemblables faisaient plusieurs fois le tour du col de la chemise. Il est vrai que ce col était à lui seul un monument qui s'efforçait, eût-on dit, de décoller les oreilles!

Vous pensez bien que les femmes prenaient la bonne part des exagérations de la mode. La coiffure, surtout, sollicitait toute leur attention. Elles exhibaient d'effarants échafaudages, tout surchargés de larges rubans, de touffes de fleurs, de plumes, de pierreries. Cela s'appelait — on ne se représente pas très bien pourquoi — se coiffer à la girafe. On s'arrangeait aussi les cheveux en tire-bouchons et, sous le bonnet de dentelle, c'était délicieux...

Les jupes prennent une ampleur qui donnera naissance à la crinoline. Les manches bouffent irrésistiblement. Sur les robes, c'est un écroulement de bouffonnés. Les chapeaux sont énormes et s'ornent de véritables « jardins botaniques ». Pour exagérer dans un autre sens, on porte la capote, ainsi nommée parce qu'elle emprunte sa forme aux capotes de cabriolets. C'est joli tout de même, quand la femme est très jolie... Puis il y a le châle, celui de la grisette, qui vaut cent sous, et celui de la grande dame, en cachemire, qui coûte les yeux de la tête. On invente le boa de fourrure, au grand dam des mans qui voient monter les notes, et les manchons sont énormes comme maintenant... Les raffinés se disent *fashionables*.

Ils s'encombrent de bric-à-brac « gothique » parce que le romantisme a mis le Moyen Age à la mode, ne jurent que par *Werther* et *René* et se disent *byroniens*. Ils posent aux poitrinaires, aux ténébreux. Le désespoir est à la mode et l'on se suicide avec facilité, par genre. L'angiomanie fait découvrir ce que c'est qu'un *bifteck*, et tout le monde recherche le *confortable*, à l'instar des

Anglais. La fashion ne rêve plus que courses de chevaux, turf, jockeys et starters. Les bookmakers font leur apparition et l'on parie à la mode anglaise. La vie de salon se transforme aussi : les causeries littéraires font place au jeu effréné et aux danses nouvelles importées d'Allemagne et de Pologne : la polka, la valse, – Mussel ne trouvait plaisir qu'à celle à deux temps, – la mazurka et le quadrille. Et tandis que, dans le « haut de la ville », l'on papotait pour savoir s'il valait mieux jouer du piano que de la harpe, dans le « bas », ce bon vieux « bas » des purs Bruxellois, on se contentait de boire de la bière dans les petits estaminets éclairés aux chandelles... Heureux temps! On parlait aussi politique, et, secrètement, dans tous les milieux, la Révolution fermentait... L'on vivait tranquillement sans s'occuper beaucoup de la vie extérieure. On voyageait peu, et pour cause! Les diligences ne dépassaient pas une vitesse de 57 lieues en vingt-quatre heures et la lieue se payait 55 centimes, parfois davantage. A ce prix, il fallait ajouter les sommes rondelettes qu'on laissait dans les auberges, aux relais. Le voyage était généralement suspendu la nuit : nouvelle source de dépenses. Les diligences étaient incommodes et l'on se voyait obligé de retenir sa place longtemps à l'avance. Souvent même, l'on se trouvait immobilisé dans une ville où l'on n'avait que faire. Heureusement, l'on faisait bonne chère dans les hôtelleries et notre Gourmand national, M. Maurice des Ombiaux, regrette avec raison le culte que l'on portait alors aux joies de la table...

ALBERT BAILLY

Extrait de « Touring Club de Belgique », février 1913, n° 3.

Un nouveau musée : Historium

En mars dernier s'est ouvert, au cœur de Bruxelles, un musée plein de charmes : HISTORIUM, le Musée de Cire.

HISTORIUM évoque l'histoire et les arts de nos contrées en une succession de scènes très belles (scènes de bataille et scènes de Cour) qui s'échelonnent au fil du temps, depuis Jules César jusqu'à nos jours. Les grandes destins du monde scientifique belge sont réunies autour de Léopold III, tandis que la reine Elisabeth honore de sa présence une assemblée de musiciens belges tels que Sax, Gretry, Brel...

Ce musée, admirablement conçu, étudié dans les moindres détails, s'articule en dix-huit tableaux et nonante personnages. L'entreprise a germé voilà dix ans dans le cerveau (ou dans le cœur?) de madame de Beaufort. Cette femme de goût a su s'entourer d'artistes de talent pour réaliser son beau rêve.

Bienvenue et prospérité à ce nouveau musée.

Ouvert chaque jour de 10 à 18 heures.

Le dimanche : de 14 à 18 heures.

Prix d'entrée : 100 francs.

Pour les groupes : 75 francs.

Entrée gratuite pour les enfants de moins de 6 ans.

Adresse : Anspach Center, 1^{er} étage, Boulevard Anspach 36, 1000 Bruxelles.

**